Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes –
Section locale de Montréal

Fin de la livraison à domicile : Des alternatives réalistes pour préserver un service postal public, universel et de proximité

Table des matières

Fin de la livraison à domicile : des alternatives réalistes pour préserver un service postal public, universel et de proximité....4
La section locale de Montréal – Métropolitain....4
Annonce de Postes Canada de son plan en cinq points....6
Rappel des faits....7
Examen de mandat en 2008....7
Rapport du *Conference Board du Canada*....9
L'impact de la fin de la livraison à domicile....9
Le lieu de résidence et les services....10
Livraison du courrier par des entreprises privées....11
Ajouter l'injure à l'insulte....11
Le volet légal....11
Plainte à la cour fédérale....12
Informations médicales....12
Gestion individuelle réalisable? Acceptable? À quel coût?....13
Processus de consultation....14
Mécontentement généralisé et manque de transparence....14
Enjeu idéologique et politique ou enjeu financier?....15
Installation des BPCOM....17
Le rôle social des factrices et facteurs....18
Des défis, mais également des solutions....18
Les services bancaires....19
Livraison alternative....20
Les impacts sur les emplois....21
Que demandons-nous?....22
Remerciements....22
Table des annexes....24
Annexe 1 : Page 3 du plan en 5 points déposé par Postes Canada le....27
11 décembre 2013....27
Annexe 2 : « Protocole du service postal canadien »....29

Annexe 3 : Article 5 de la « Loi sur la Société canadienne des postes »....32

Annexe 4 : Éléments pertinents de l'étude du Centre Canadien des Politiques Alternatives (CCPA) : « Pourquoi le Canada a besoin de services bancaires postaux »....35

Annexe 5 : Articles pertinents....39

5.1. Le Devoir, *Denis Coderre fulmine contre les compressions à Postes Canada*, par Jeanne Corriveau....41

5.2. The Globe and Mail, *From theft to litter: Canada Post's delivery phase-out presents hurdles*, par Tu Thanh Ha....43

5.3. Le Devoir, *Postes Canada – Un défi considérable à Montréal*, par Jeanne Corriveau....45

5.4. Radio-Canada, *Fin de la livraison du courrier à domicile au Canada : Les aînés pourront faire plus d'exercice*, par Stéphane Parent....48

5.5. Radio-Canada, *Services bancaires postaux : les employés de Postes Canada n'en démordent pas*, par Geneviève Garon....51

5.6. Canal Argent, *Un billet du médecin pour recevoir son courrier à domicile*, par Olivier Bourque....53

5.7. Canal Argent, *Le Collège des médecins irrité par Postes Canada,* par Olivier Bourque..55

5.8 Radio-Canada, *Boîtes postales : les aînés s'en prennent à Postes Canada*....56

5.9. CNW Telbec, *Déclaration du Dr Louis Hugo Francescutti, président de l'Association médicale canadienne, au sujet de la politique de Postes Canada sur la livraison à domicile* 59

5.10. Journal Le Courrier, *Un comportement de dictature, dénonce Jean-Brisebois*, par Claudine Mainville....60

5.11. Le Devoir, *Fin de la livraison à domicile, Rosemère dénonce les manières de Postes Canada*, par Hélène Buzzeti....62

5.12. La Presse, *Les boîtes postales décriées par les personnes handicapées*....64

5.13. Radio-Canada, *Postes Canada : une compagnie veut redistribuer le courrier à la porte*, par Thomas Gerbet....65

5.14. Radio-Canada, *Boîtes postales communautaires, premier bilan mitigé*, par Francis Labbé....67

5.15. TVA nouvelles, *Repentigny : Une boîte postale communautaire vandalisée*, par Jean-Marc Gilbert....69

5.16. La Presse, *Le STTP conteste devant la cour fédérale*, par Paul Gaboury....70

5.17. CBC News, *Bedford woman shocked her mail key opens neighbour's mailbox*....72

5.18. CBC News, *Super mailboxes in B.C. targeted thousands of times, records reveal*, par Alexandra Gibb, Jason Proctor, Rene Filippone, Jonathan De Rouchie et Mike Laanels....73

5.19. TVA nouvelles, *Passe Partout : Postes Canada envoie les huissiers*....76

5.20. Canal Argent, *Le privé veut livrer le courrier à domicile*, par Olivier Bourque....78

5.21. Le Journal Métro, *Des citoyens maintiennent la pression contre Postes Canada*, par Audrey Gauthier 80

5.22. Le Journal de Montréal – Section Argent Entreprises, *Opération charme de Postes Canada auprès des journalistes*, par Olivier Bourque 83

5.23. La presse, *Sauvé par la factrice*, par Laura Lévesque 86

5.24. Canal Argent, Postes Canada : une nouvelle boîte « Made in USA », par Olivier Bourque 88

Annexe 6 : Informations personnelles et médicales à compléter par les citoyennes et les citoyens demandant la livraison à domicile une fois par semaine 90

Annexe 7 : Profits, dividendes et impôts de 1996 à 2013 provenant des rapports annuels et plans d'entreprise de Postes Canada 97

Annexe 8 : Éléments pertinents à propos des services bancaires dans l'étude du *Conference Board* : « L'avenir du service postal au Canada » 99

Annexe 9 : « Alerte de sécurité », document de Postes Canada 104

Annexe 10 : « La réduction des services postaux et ses répercussions sur les petites entreprises » 106

Annexe 11 : Appui des municipalités, organisations ou individus 108

Annexe 12 : Guide de sélection des emplacements de BPCOM et BPCOMS pour la planification de la livraison 151

Annexe 13 : « Collaboration avec les municipalités afin de protéger le service postal pour tous les canadiens. 156

Tableau 1 : Installations postales présentes sur le territoire du Montréal-Métropolitain 4

Tableau 2 : Aperçu des documents reçus 8

Tableau 3: Profits, dividendes et impôts de la SCP 15

Fin de la livraison à domicile : des alternatives réalistes pour préserver un service postal public, universel et de proximité.

La section locale de Montréal – Métropolitain

La section locale de Montréal – Métropolitain représente un peu plus de 6000 membres dont la majorité habitent ou travaillent dans la ville de Montréal, dans les villes défusionnées ainsi que dans les villes et municipalités de la Rive-Nord et la Rive-Sud. La liste des installations ci-dessous démontre la grande superficie desservie par nos membres pour lesquels le service à la population est l'essence même du travail de service public de proximité que nous sommes fiers d'accomplir de façon quotidienne et aux domiciles de la majorité des résidences des citoyennes et citoyens.

Tableau 1 : Installations postales présentes sur le territoire du Montréal-Métropolitain

Unité postale		Adresse	Ville	Province	Code Postal
Unité postale	Ahuntsic	550, boul. Henri-Bourassa O	Montréal	Qc	H3L 2S0
Comptoir	Anjou	6840, Joseph-Renaud	Anjou	Qc	H1K 3W0
Unité postale	Anjou	7200, boul. Joseph-Renaud	Anjou	Qc	H1K 3W0
Unité postale	"B"	800, René-Lévesque Ouest	Montréal	Qc	H3B 3B0
Unité postale	Beaconsfield	186, place Sutton	Beaconsfield	Qc	H9W 2Y0
Unité postale	Beauharnois	37, rue St-Laurent	Beauharnois	Qc	J6N 1V0
Unité postale	Beloeil	595, Sir Wilfrid-Laurier	Beloeil	Qc	J3G 2M0
Unité postale	Boucherville	131, Jacques-Ménard	Boucherville	Qc	J4B 5B0
Unité postale	Brossard	10, Place du Commerce	Brossard	Qc	J4W 1T0
Unité postale	Chambly	1223, rue Périgny	Chambly	Qc	J3L 1W0
Unité postale	Champlain	7979, rue Cordner	Lasalle	Qc	H8N 1A0
Unité postale	Châteauguay	33, rue Vanier	Châteauguay	Qc	J6J 3X0
Unité postale	Côte St-Luc	6897, chemin Côte St-Luc	Montréal	Qc	H4V 1H0
Unité postale	Dépôt de l'Aéroport	6155, route de l'Aéroport	St-Hubert	Qc	J3Y 3R0
Unité postale	Dépôt Bridge	225, rue Bridge	Montréal	Qc	H3C 2H0
Unité postale	Dépôt du Parc	6572, avenue du Parc	Montréal	Qc	H2S 2R0
Unité postale	Dépôt Laval Ouest	4800, Louis-B.- Mayer	Laval	Qc	H7P 1A0
Unité postale	Dépôt Marseille	5555, rue Marseille	Montréal	Qc	H1N 1E0
Unité postale	Dépôt Ouest	3625, Greffith, suite 1000	St-Laurent	Qc	H4T 1C0

Unité postale	Desjardins	5, Complexe Desjardins	Montréal	Qc	H5B 1A0
Unité postale	Duvernay	850, Montrose	Laval	Qc	H7E 3M0
Garage	Gutenberg	1885, rue Gutenberg	Laval	Qc	H7S 1A1
Unité postale	Jean-Talon	5980, rue Jean-Talon Est	Montréal	Qc	H1S 1K0
Unité postale	Laval-des-Rapides	157, boul. des Prairies	Laval	Qc	H7N 2T0
Unité postale	Lapierre	7565, rue Newman	Lasalle	Qc	H8N 2X0
Unité postale	Laprairie	550, boul. Taschereau	La Prairie	Qc	J5R 1V0
Unité postale	Lasalle	9566, rue Jean-Milot	Lasalle	Qc	H8R 1X0
Centre de tri	Léo-Blanchette	555, rue McArthur	St-Laurent	Qc	H4T 1T4
Unité postale	Monterey	2090, rue Monterey	Laval	Qc	H7L 3S0
Unité postale	Montréal-Nord	11200, boul. Pie IX	Montréal-Nord	Qc	H1H 4B0
Unité postale	Mont-Royal	1281, rue Canora	Ville Mont-Royal	Qc	H3P 2G0
Unité postale	Notre-Dame-de-Grâce	5751, Sherbrooke Ouest	Montréal	Qc	H4A 1X0
Unité postale	Pointe-aux-Trembles	1225, boul. St-Jean-Baptiste	Montréal	Qc	H1B 4A0
Unité postale	Pierrefonds	14975, boul. Pierrefonds	Pierrefonds	Qc	H9H 4K0
Unité postale	Place d'Armes	157, St-Antoine Ouest	Montréal	Qc	H2Y 1L0
Unité postale	Pointe-Claire-Dorval	15, rue Donegani	Pointe-Claire	Qc	H9R 2V0
Garage	Préfontaine	1623, rue Préfontaine	Montréal	Qc	H1W 2N9
Comptoir	Repentigny	125, Lafayette, local 3B	Repentigny	Qc	J6A 8K0
Unité postale	Repentigny	428, Bourque	Repentigny	Qc	J6A 2C0
Comptoir	Rosemont	3430, rue Masson	Montréal	Qc	H1X 1R0
Unité postale	Roxboro	4, Centre Commercial	Montréal	Qc	H8Y 2N0
Unité postale	Snowdon	4944, boul. Décarie	Montréal	Qc	H3X 2H0
Unité postale	St-Bruno	50, Rabastalière Ouest	St-Bruno	Qc	J3V 1Y0
Unité postale	St-Charles	16997, Transcanadienne	Kirkland	Qc	H9H 5J0
Unité postale	St-Eustache	405, boul. Arthur-Sauvé	St-Eustache	Qc	J7P 2B0
Unité postale	St-Laurent	950, boul. Décarie	St-Laurent	Qc	H4L 3M4
Unité postale	St-Léonard	6105, boul. Métropolitain Est	Montréal	Qc	H1P 1X0
Unité postale	St-Martin	1571, Daniel-Johnson	Laval	Qc	H7V 1B0
Unité postale	St-Michel	7640, boul. St-Michel	Montréal	Qc	H2A 3B0
Unité postale	Terrebonne	2800, boul. des Entreprises	Terrebonne	Qc	J6X 4J0

Unité postale	Varennes	80, rue Langlois	Varennes	Qc	J0L 2P0
Unité postale	Verdun	530, rue de l'Église	Verdun	Qc	H4G 2M0
Unité postale	Westmount	1217, rue Greene	Westmount	Qc	H3Z 1P0
Unité postale	Youville	320, boul. Crémazie Est	Montréal	Qc	H2P 1E0

L'effectif que nous représentons est diversifié soit, 2729 membres du groupe 1, qui comprend les commis des postes (PO4) et les expéditeurs (PO5). La majorité de ces travailleuses et travailleurs ont comme installation de travail le centre de tri Léo-Blanchette. Les autres travaillent soit dans les comptoirs corporatifs ou dans les autres installations comme les unités postales, où est préparé le courrier dans les itinéraires des factrices et facteurs.

Nous représentons également 3187 employées et employés du groupe 2, soit des factrices et facteurs (POF) et des camionneurs (CSP).

De plus, nous comptons parmi nos membres 173 hommes et femmes de métier qui sont techniciens ou techniciennes et mécaniciens ou mécaniciennes.

À ce nombre s'ajoute également 163 factrices et facteurs suburbains qui livrent le courrier à l'aide de leur véhicule personnel.

Annonce de Postes Canada de son plan en cinq points

En décembre 2013, le gouvernement ainsi que les partis d'opposition s'entendent pour devancer la fin de la session parlementaire au 10 décembre 2013. Le lendemain, soit le 11 décembre 2013, vers 9h 00, Postes Canada annonce son plan en cinq points, lequel est approuvé par le gouvernement de Stephen Harper. Environ une heure plus tard, ce plan est officiellement approuvé par la Ministre Lisa Raitt, responsable de la Société canadienne des postes.

Ce plan comprend :

- L'arrêt de la livraison à domicile dans tous les milieux urbains canadiens d'ici 5 ans pour être remplacée par l'installation de boîtes postales communautaires.

- La hausse du prix du timbre à 0,85$, incluant un tarif commercial à 0,75$ pour les entreprises qui utilisent des machines à affranchir.

- L'ajout de bureaux de postes concessionnaires au détriment des comptoirs corporatifs.

- La rationalisation des opérations.

- Des solutions aux coûts de main-d'œuvre.

Postes Canada justifie ces coupures par la baisse de la poste-lettres, mais :

- Malgré la baisse de la poste-lettres, les colis sont en pleine expansion, tout comme les revenus de la médiaposte sans adresse.

- Le service Postel (livraison électronique de courrier) est aussi en très bonne santé financière.

- Il existe d'autres alternatives pour assurer une pérennité à notre système postal, comme le démontrent de nombreux autres systèmes postaux à travers le monde, qui passent, entre autres, par des services bancaires postaux. (Nous en traiterons d'ailleurs plus longuement dans la section consacrée aux services bancaires postaux, en page 19.)

Rappel des faits

Examen de mandat en 2008

En avril 2008, le gouvernement a formé un comité d'examen de mandat dans le but de revoir le mandat et le protocole de service de la Société canadienne des postes. La dernière fois qu'avait eu lieu cet exercice remonte à 1996.

En 2008, le gouvernement avait nommé M. Robert Campbell comme président de ce comité qui, d'entrée de jeu, s'était prononcé en faveur de la privatisation.

Étant donné la teneur des propos des différents intervenants du public et de la société civile, la privatisation et la déréglementation n'ont pas été retenues. Vous trouverez ci-dessous certains textes et statistiques relevant de cet examen de mandat :

- Le Comité consultatif a tenu plus de 70 réunions de consultation avec divers intervenants, notamment à l'intérieur du gouvernement. Le Comité consultatif a également rencontré individuellement chacun des groupes syndicaux de Postes Canada[1].

- Le succès des efforts de consultation du Comité consultatif se confirme notamment par le nombre de mémoires reçus et la qualité de ceux-ci. Au

[1] Source : Examen stratégique de la Société canadienne des Postes – Rapport du Comité consultatif au ministre, décembre 2008.

total, le Comité a reçu 1 437 mémoires de la part du grand public et de divers intervenants.

Le tableau suivant offre une classification par type de mémoire :

Tableau 2 : Aperçu des documents reçus

Grand public	586
Entreprises et organisations	88
Syndicats et organisations syndicales	116
Municipalités	647
Nombre total de mémoires	1 437
Campagnes de couponnage/cartes postales	23 527
Total global	**24 964**
Sont exclus : 1) les documents reçus après la date limite du 2 septembre 2008: ▪ 61 mémoires ▪ 794 cartes postales 2) 31 documents non considérés comme des mémoires	

Suite aux consultations et aux dépôts de mémoires, le Comité d'examen de mandat n'a pu que constater que :

- Les Canadiens continuent à s'intéresser de très près aux questions touchant les postes et sont profondément déterminés à assurer le maintien d'un service postal viable et universel. La privatisation et la déréglementation de Postes Canada n'ont reçu qu'un faible appui du public alors que le maintien d'un service universel abordable et de qualité pour tous les Canadiens dans toutes les collectivités a reçu un appui considérable, sinon unanime.

C'est ainsi qu'il faisait la recommandation suivante :

- Le Comité consultatif recommande que le renseignement postal au sein du gouvernement soit renforcé grâce à un examen stratégique de Postes Canada réalisé tous les cinq ans.

Malheureusement, en 2014, Postes Canada et le gouvernement refusent de permettre à la population de s'exprimer et préfèrent mettre de l'avant un plan en 5 points issu d'une étude erronée du *Conference Board du Canada*.

Rapport du *Conference Board du Canada.*

En avril 2013, soit près de 5 ans après l'examen de mandat, le *Conference Board du Canada* produisait une étude commandée par M. Deepak Chopra, président de Postes Canada et membre du conseil d'administration de cet organisme, lequel soumettait certaines recommandations, dont d'importantes majorations tarifaires, des restrictions salariales, l'élimination de la livraison à domicile ainsi que la conversion des comptoirs postaux de la Société.

Pour justifier ses recommandations, le *Conference Board* a émis des prévisions financières, lesquelles, jusqu'à présent, se sont avérées erronées. C'est ainsi que selon cette étude, l'année 2012 aurait dû être déficitaire de 250 millions de $ alors que dans les faits, elle a réalisé des profits de 94 millions de $. Pour l'année 2013, il y a eu un déficit de 29 millions de $, alors que ses prévisions étaient de l'ordre de plus de 300 millions de $ de déficit. Cette même année, la haute direction ainsi que les cadres de l'entreprise s'étaient octroyés des bonis.

Dernièrement, Postes Canada a affiché des profits au cours des trois premiers trimestres de l'année 2014 et se dirige vers une des années les plus profitables de son histoire. Il est à noter que durant cette période, la fin de la livraison du courrier aux domiciles n'était pas entamée. Vous trouverez, en annexe de ce mémoire[2], les profits, dividendes et impôts de 1997 à 2013 ainsi que le graphique du *Conference Board* et force est de constater que le scénario financier catastrophique n'est que de la poudre aux yeux et n'a pour but que de réduire le service postal public et universel, voire même le privatiser. Il s'agit beaucoup plus d'un enjeu idéologique que financier.

Le 9 décembre 2013, lors de la première journée de cette commission, M. Côté, vice-président de Postes Canada, affirmait que la Société n'utilise pas les prévisions du *Conference Board* qui prévoit un déficit de 1 milliard en 2020 alors qu'à la page 2 de leur annonce du 11 décembre 2013, on y fait référence[3]. Il s'agit d'un argument souvent utilisé autant par Postes Canada que par le gouvernement canadien.

L'impact de la fin de la livraison à domicile

La commission sur le développement social et la diversité montréalaise de la ville de Montréal a produit un mémoire intitulé « Livraison à domicile : un service essentiel de Postes Canada » dans lequel d'intéressantes statistiques ont été publiées. Nous ne les reprendrons pas toutes, mais on y fait mention que 33% des personnes de 15 ans et plus ont une incapacité. Ce même mémoire a également mis de l'avant de nombreuses

---

[2] Voir le tableau sur les profits, dividendes et impôts de Postes Canada en annexe 7, p. 97.

[3] Voir «L'annonce du plan en cinq points de Postes Canada » en annexe 1, p. 27.

contraintes que provoque la décision de Postes Canada de mettre fin à la livraison du courrier aux domiciles de la population, soit l'aménagement, l'entretien, le stationnement, la circulation, la sécurité publique ainsi que l'accessibilité universelle.

À cela, nous pouvons ajouter les problématiques liées aux nombreuses circulaires qui risquent de nuire au paysage urbain de la ville de Montréal. Des municipalités sont présentement en litige sur le fait d'obliger Postes Canada à prendre ses responsabilités et à respecter ses engagements[4] afin d'installer des équipements permettant de disposer de ces détritus ou d'assurer le nettoyage et/ou la collecte de ces nuisances visibles, qui sont en fait une certaine forme de pollution visuelle.

Dans le cadre de leur travail, les employé(e)s des postes sont protégé(e)s par des assurances ou des lois s'ils ont des accidents ou subissent des agressions. Mais qu'en est-il des citoyennes et des citoyens qui pourraient subir ce genre d'incident?

Aussi, Postes Canada se déresponsabilise-t-elle en forçant les municipalités à défrayer les coûts des différents méfaits et actes de vandalisme, incluant les différentes enquêtes qui pourraient en résulter?

De plus, au niveau de la sécurité publique, certains individus pourraient accéder au courrier de la population et ainsi usurper leur identité.

Entre les années 2008 et 2013, 4 800 méfaits sur les boîtes postales communautaires ont été relevés en Colombie-Britannique seulement, ce qui est très inquiétant[5]!

Le lieu de résidence et les services

Choisir son lieu de résidence est un choix personnel et souvent influencé par les services de proximité, incluant la qualité des services publics. La décision de demeurer dans un centre urbain appartient aux individus et personne ne peut nier les différences entre la vie urbaine et la vie rurale.

La personne seule ou la famille qui décide de s'installer dans une ville comme Montréal s'attend à recevoir son courrier à domicile. Le fait que des boîtes postales communautaires soient installées sur ou près de son terrain devrait être pris en considération. De quel droit Postes Canada peut-elle décider pour les citoyennes et les citoyens et les municipalités? Comme l'a déjà mentionné le maire Coderre dans un article paru dans le journal *Le Devoir* du 12 décembre 2013, « Les maudites boîtes, où c'est qu'ils vont les mettre?[6] »

---

[4] Voir l'annexe 13 intitulée «Collaboration avec les municipalités afin de protéger le service postal pour tous les Canadiens, p. 156.

[5] Voir l'article intitulé *Super mailboxes in B.C. targeted thousands of times, records reveal,* en annexe 5.18, p. 73.

[6] Voir l'article intitulé *Denis Coderre fulmine contre les compressions à Postes Canada*, en annexe 5.1, p. 41.

Livraison du courrier par des entreprises privées

Plusieurs entreprises privées veulent effectuer la livraison du courrier aux domiciles de la population et cela, à des coûts prohibitifs. Cette approche a été vivement dénoncée dans des articles et reportages et est une autre source de préoccupations au niveau de la confidentialité et de la sécurité du courrier[7].

Ajouter l'injure à l'insulte

Postes Canada, étant une société d'État, dépend du gouvernement canadien. En plus d'être contre la fin de la livraison à domicile, nous trouvons scandaleux que ces boîtes de malheur soient « made in USA »[8]!

Le volet légal

Cette décision unilatérale et prise sans consultation va à l'encontre de la loi concernant la Société canadienne des postes et plus particulièrement de l'article 5.2 qui suit :

> **(2) Dans l'exercice de sa mission, la Société, tout en assurant l'essentiel du service postal habituel :**
>
> a) tient compte de **l'opportunité d'adapter, qualitativement et quantitativement, ses prestations** et ses produits à l'évolution de la technologie des communications;
>
> b) veille à l'autofinancement de son exploitation **dans des conditions de normes de service adaptées aux besoins de la population du Canada et comparables pour des collectivités de même importance;**
>
> c) tend à assurer son exploitation **dans les meilleures conditions de sécurité du courrier;**
>
> d) vise à assurer l'efficacité de son exploitation par un déploiement rationnel de ses moyens humains et par la stimulation de la conscience professionnelle et de l'esprit de service chez son personnel;

---

[7] Voir l'article intitulé *Postes Canada, une compagnie veut redistribuer le courrier à la porte*, en annexe 5.13., p. 65.

[8] Voir l'article intitulé *Postes Canada : une nouvelle boîte « Made in USA »*, en annexe 5.24., p. 88.

e) met en œuvre, pour ce qui la concerne et selon les modalités approuvées par le gouverneur en conseil, le **programme de symbolisation fédérale.** [Non souligné dans l'original.]

Plainte à la cour fédérale

Suite à la décision de Postes Canada d'éliminer la livraison du courrier aux domiciles, une plainte a été déposée à la cours fédérale dans le cadre d'une plainte par les organisations et personnes suivantes :

> *Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, Réseau d'action des femmes handicapées du Canada, Alberta Network for Mental Health, Arch Disability Law Centre, Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec, Fédération nationale des retraités, Association des syndicalistes retraités du Canada, Patricia Israel, Susan Dixon.*

Et cela, en vertu de :

> L'article 18.1 de la *Loi sur les Cours fédérales*, de la partie 5 des *Règles des Cours fédérales*, du paragraphe 15 (1) et de l'article 24 de la *Charte canadienne des droits et libertés*, et de l'article 52 de la *Loi constitutionnelle, 1982.*

Informations médicales

Postes Canada offre de livrer le courrier aux citoyennes et aux citoyens vivant avec des limitations fonctionnelles à leur domicile, une fois par semaine, ce qui est discriminatoire, car le reste de la population aura son courrier de façon quotidienne.

De plus, pour avoir accès à cela, la Société canadienne des postes exige de l'information médicale et personnelle, ce qui est une atteinte à la vie privée[9].

La demande suivante fait partie de documents à être complétés par le demandeur :

> **J'autorise, par la présente, la divulgation des renseignements par le professionnel de la santé nommé dans la section B auprès de Postes Canada dans le but d'évaluer ma demande de mesures d'adaptation pour la livraison.**

[9] Voir le document « *Informations personnelles et médicales à compléter par les citoyennes et les citoyens demandant la livraison à domicile une fois par semaine* », en annexe 6, p. 90.

Postes Canada est-elle en droit d'exiger ces renseignements?

Le commissariat à la vie privée, le Collège des médecins, l'Association médicale canadienne et diverses organisations représentant les personnes à mobilité réduite et les aîné(e)s s'objectent vivement à cette intrusion dans la vie privée, qui aura pour effet d'embourber le système de santé qui fait déjà face à de nombreux défis afin d'assurer des soins de santé à la population. Nous avons joint à l'annexe 5 certains articles concernant cette situation.

Que dire également de la déclaration de Deepak Chopra, président de Postes Canada, soit que les personnes aînées au Canada manifestent de plus en plus le désir de faire de l'exercice et de respirer de l'air frais...[10]

Gestion individuelle réalisable? Acceptable? À quel coût?

Il nous apparaît impossible, voir irréalisable, de gérer de façon individuelle les cas d'accommodations. De plus, une telle gestion s'avérerait, selon nous, très coûteuse, car elle nécessitera une gestion continue, entre autres, lors des déménagements ou lors de mesures temporaires suite à des accidents ou des maladies invalidantes.

Depuis plusieurs mois, nous demandons à Postes Canada de dévoiler les organisations consultées afin de répondre aux exigences de l'accessibilité universelle et tout comme le 9 décembre dernier, et suite à une question sur ce sujet, aucun nom n'a été divulgué.

Nos membres nous rapportent et nous l'avons également entendu lors de la première journée de la commission, que les citoyennes et les citoyens qui tentent de contacter Postes Canada doivent attendre une longue période et faire face à de nombreuses questions posées par diverses personnes. Nous sommes inquiets du suivi adéquat de ce service et surtout, lors de la période de déménagement du 1er juillet. Combien de temps devra attendre une personne avec des limitations pour pouvoir retrouver son service postal? Combien coûtera toute cette gestion et sera-t-elle faite avec des organisations ayant l'expertise nécessaire? Si oui, encore une fois, à quel coût?

Au risque de se répéter, il est dommage de voir que ce processus nuira à l'accessibilité aux soins de santé et les coûts seront probablement défrayés par le système de santé et par les personnes qui tenteront d'avoir droit à une accommodation.

---

[10] Voir l'article intitulé *Fin de la livraison à domicile du Canada : Les aînés pourront faire plus d'exercice*, en annexe 5.4, p. 48.

Contrairement à ce qui a été dit par M. Côté, la décision de Postes Canada d'exiger des renseignements médicaux n'a pas été approuvée par l'Association médicale canadienne, tel qu'on peut le voir dans la déclaration du Dr Francescutti[11] et irrite plusieurs instances, telles que la FADOQ, le Commissariat à la vie privée et le Collège des médecins[12].

Processus de consultation

Postes Canada affirme avoir tenu des consultations publiques dans 46 municipalités, mais omet de dire que les participantes et participants à ces rencontres ne pouvaient se présenter que sur invitation seulement, ce qui va à l'encontre du principe même des consultations.

Elle avance également avoir invité la population à s'exprimer en ligne et par écrit, mais omet de mentionner que la grande majorité des personnes qui y ont participé a profité de l'occasion pour dénoncer le plan en cinq points qui avait été mis de l'avant par la société d'État.

Elle affirme également que seulement le tiers de la population reçoit le courrier à son domicile alors que la réalité est toute autre puisqu'elle ne considère pas que les citoyennes et les citoyens habitant des immeubles à appartements ou celles et ceux qui ont des boîtes situées sur leur terrain, principalement en région, comme des personnes ayant la livraison à domicile, ce qui constitue un non-sens.

Mécontentement généralisé et manque de transparence

Les municipalités, les organisations représentant les personnes à mobilité réduite et les aîné(e)s, les organismes communautaires et la population en général s'entendent pour dire qu'il s'agit d'une décision insensée.

De plus, il est évident que la mise en œuvre de ce changement est improvisée et manque de sérieux (voir annexe 5).

Depuis la décision de Postes Canada, en décembre 2013, de mettre de l'avant un plan en cinq points visant la coupure de services essentiels à la population, plusieurs municipalités se sont opposées à cette décision. Le 11 décembre 2014, nous avons répertorié :

---

[11] Voir l'article intitulé *Déclaration du Dr Louis Hugo Francescutti, président de l'Association médicale canadienne, au sujet de la politique de Postes Canada sur la livraison à domicile* en annexe 5.9, p. 59.

[12] Voir les articles intitulés *Un billet du médecin pour recevoir son courrier à domicile* et *Le Collège des médecins irrité par Postes Canada* en annexe 5.6 et 5.7, p. 53 et 55.

- 398 groupes et municipalités ont signé une résolution pour demander un nouvel examen stratégique de la Société canadienne des postes.
- 597 groupes et municipalités ont signé une résolution demandant à Postes Canada d'offrir des services bancaires et financiers.
- 423 municipalités ont passé une résolution en opposition aux coupures que Postes Canada opère depuis leur annonce le 11 décembre 2013.

Parmi eux, l'Union des municipalités du Québec, la Fédération québécoise des municipalités et le Regroupement des maires des grandes villes canadiennes ont tous pris position contre la décision de Postes Canada.

Nous vous invitons à consulter l'annexe 11 du présent mémoire ainsi que l'onglet « Sauvons Postes Canada » sur le site web www.sttpmtl.com pour prendre connaissance d'appuis venant de nombreuses organisations. Vous trouverez également, à l'annexe 5, différents articles citant des élues et élus, des citoyennes et des citoyens ou des organisations dénonçant l'improvisation et le manque de transparence et de communication dans l'implantation du plan en 5 points de Postes Canada, principalement le volet de la fin de la livraison à domicile.

Enjeu idéologique et politique ou enjeu financier?

Au cours des dernières années, comme le démontrent les données suivantes, la Société canadienne des postes a grandement contribué au trésor public en versant des dividendes et impôts au gouvernement. Si l'objectif, tel que plusieurs le craignent, est la privatisation, serait-il possible de croire que la livraison du courrier en milieu rural oblige le gouvernement à subventionner cette opération? Le tableau suivant montre que la réalité financière de Postes Canada ne justifie pas ses décisions.

Tableau 3: Profits, dividendes et impôts de la SCP

PROFITS, DIVIDENDES ET IMPÔTS (en millions $)			
Année	**Profits nets**	**Dividendes**	**Impôts**
1996	28		4
1997	112[1]	10	6
1998	36[2]	10	9
1999	50[3]	212	16
2000	75[4]	12	5
2001	84[5]	19	81

Avril 2001 – Décembre 2001	67[6]	21	65
Janvier 2002 – Décembre 2002	71[7]	16	56
2003	253[8]	18	(69)
2004	147	63	93
2005	199	59	80
2006	119	80	44
2007	54	47	102
2008	90	22	67
2009	281	0	95
2010	439	0[9]	(136)[10]
2011	(188)[11]	0	(65)
2012	94[12] (83)[14]	0	33 (27)[13]
2013	(29)	0	(29)

Source : Rapports annuels et plans d'entreprise de Postes Canada

1. 95 millions $ dans le secteur Postes Canada, 17 million $ dans le secteur Purolator
2. 24 millions $ dans le secteur Postes Canada, 12 million $ dans le secteur Purolator
3. 43 millions $ dans le secteur Postes Canada, 7 million $ dans le secteur Purolator
4. 84 millions $ dans le secteur Postes Canada, perte de 9 million $ dans le secteur Purolator
5. 106 millions $ dans le secteur Postes Canada, perte de 22 million $ dans le secteur Purolator
6. 57 millions $ dans le secteur Postes Canada, 10 million $ dans le secteur Purolator
7. Postes Canada cesse de fournir des données sur ses profits nets pour ses diverses activités.
8. Comprend un paiement unique de 118 millions $, provenant d'un règlement international conclu avec une administration postale étrangère en relation avec les frais terminaux.
9. Le rapport annuel de 2010 de Postes Canada indique que : « Aucun dividende n'a été versé à l'actionnaire en reconnaissance de la nécessité d'un réinvestissement de capitaux considérable pour la modernisation du système postal. »
10. Postes Canada a enregistré une économie d'impôts hors caisse, « en grande partie imputable à l'inscription d'une provision pour moins-value de 768 millions de dollars, et donc de la constatation de l'actif d'impôts futurs qui n'avait pas été constaté auparavant. » Source : Rapport annuel de 2010 de Postes Canada, page 35.
11. Le secteur Postes Canada a subi une perte de 233 millions $, mais d'autres parties du Groupe d'entreprises de Postes Canada ont réalisé des profits. Remarque : Postes Canada a pris la mesure inhabituelle de rendre publique la perte avant impôt, donc plus élevée, de 327 millions $ (pour le secteur Postes Canada à lui seul). Postes Canada n'aurait pas subi de perte si ce n'avait été du paiement ponctuel de 63 millions $ qu'elle a dû faire au fonds de retraite au deuxième trimestre et du paiement ponctuel d'équité salariale au cours du troisième trimestre (estimé à entre 150 et 250 millions $).
12. Tout comme en 2011, Postes Canada a pris la mesure inhabituelle de rendre public le résultat avant impôt du Groupe d'entreprises (profit avant impôt de 127 millions $) et du secteur Postes Canada (profit avant impôt de 98 millions $). Elle a affirmé que le profit avant impôt du secteur Postes Canada de 98 millions $ « a été obtenu grâce aux ajustements hors trésorerie non

récurrents d'une valeur d'environ 152 millions de dollars » et que si ce n'avait été des ajustements hors trésorerie, « le secteur Postes Canada aurait affiché une perte avant impôt de 54 millions de dollars en 2012. »

13. Montant retraité comme produit d'impôt de 27 millions $ en 2013. Le rapport de 2012 indiquait que Postes Canada avait versé 33 millions de dollars en impôts.
14. Par suite de l'adoption de normes comptables nouvelles ou modifiées, Postes Canada a perdu 83 millions $ en 2012, au lieu de réaliser des profits de 94 millions $ comme l'indiquait le rapport annuel de 2012.

/mp scfp 1979

26 | L'avenir du service postal au Canada—Avril 2013

Graphique 5
Perte d'exploitation nette prévue jusqu'en 2020
(en millions de dollars)

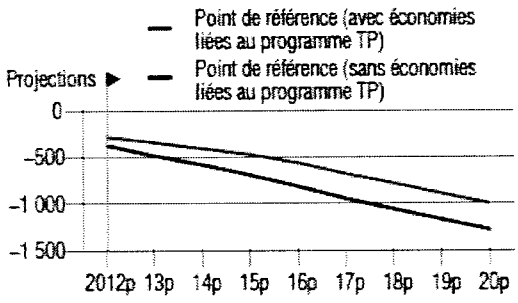

p = projections
Source : Le Conference Board du Canada.

Le Programme de transformation postale aura une incidence importante sur l'amélioration du rendement financier. Par contre, le Conference Board prévoit tout de même que les pertes d'exploitation annuelles atteindront près de un milliard de dollars d'ici 2020.

Extrait du rapport du *Conference Board du Canada*

Si, en 2013, le *Conference Board du Canada* a erré de 344 millions de $ sur les données de 2012, comment peut-on croire ses prévisions de 1 milliard de $ de déficit prévu pour 2020?

Installation des BPCOM

L'implantation des boîtes postales communautaires ne fait que commencer dans la région de Montréal, mais nous avons déjà des craintes quant au choix d'emplacement de ce nouvel équipement. À la page 3 du guide émis par Postes Canada (voir annexe 12), il est mentionné qu'un accord avec la Fédération canadienne des municipalités est en place dans chaque municipalité. Il est évident que cela ne semble pas être le cas. Deux autres critères, que l'on retrouve à la page 6 du même guide, ne semblent pas non plus être

conformes avec les pratiques exemplaires mises de l'avant par Postes Canada, c'est-à-dire :

1- « essayer de choisir des emplacements pour l'installation situés sous ou près d'un réverbère pour des raisons de sécurité et de protection »;
2- « tous les emplacements doivent être accessibles aux fauteuils roulants ».

Il est évident que nous devrons être attentifs et vigilants tant que Postes Canada avancera dans son installation des BPCOM, bien sûr si elle continue dans ce sens.

Le rôle social des factrices et facteurs

Pour plusieurs citoyennes et citoyens, l'arrivée du facteur ou de la factrice est primordiale. Pour plusieurs, il s'agit souvent du seul contact humain auquel elles et ils ont droit, principalement dans les grands centres urbains.

De plus, il est fréquent que des factrices et facteurs interviennent suite à leur présence et l'article 5.23 intitulé *Sauvé par la factrice* se veut un exemple éloquent du rôle social de nos membres. Comme vous pouvez le remarquer, il ne s'agissait pas de sa première intervention.

Peu après son élection à la mairie de Montréal, M. Coderre affirmait vouloir s'attaquer aux différents problèmes liés à l'itinérance.

Nos membres marchent sur les différentes artères de la ville et pourraient jouer un rôle important afin d'améliorer le temps d'intervention lorsque certaines situations le requièrent.

Bien sûr, pour entreprendre un tel projet, il faudrait d'abord tenir des rencontres pour en discuter et cela ne pourrait se faire sans la participation de l'employeur. Pour notre part, nous sommes ouverts à de tels projets et nous sommes disposés à participer à des rencontres tripartites sur le sujet.

Des défis, mais également des solutions

Nous ne nions pas la diminution de la poste-lettres; par contre, nous ne pouvons rester silencieux sur l'augmentation fulgurante des achats en ligne qui permettraient à Postes Canada de s'accaparer une part importante de la livraison et du ramassage de colis. Pour ce faire, elle devra faire en sorte d'offrir un service de qualité et prendre les moyens d'offrir à sa clientèle le service qu'elle est en droit de recevoir.

Au lieu de voir ses clients comme un problème, elle devrait plutôt commencer à y voir des opportunités d'affaire. Postes Canada possède la plus grosse flotte de camions au Canada et livre le courrier quotidiennement aux domiciles, ce qui se veut un avantage sur ses concurrents.

Les services bancaires

Partout à travers le monde, les services postaux offrent également des services diversifiés, incluant les services bancaires. De nombreuses études nous permettent de croire qu'il s'agit d'une opportunité qui permettrait à la Société d'assurer son autosuffisance, tel que le prévoit la loi, tout en continuant à offrir un service public, universel, de proximité et ce, de façon quotidienne et à domicile.

Postes Canada a même procédé à une étude sur ce sujet, mais refuse d'en dévoiler le contenu, puisque sur les 811 pages qu'elle contient, 701 sont biffées. Postes Canada a confirmé, le 9 décembre dernier, devant cette commission, que cette étude ne serait pas publique.

Lorsque l'on pense aux banques, le premier pays qui nous vient à l'esprit est la Suisse. S'il est possible d'offrir les services dans ce pays, pourquoi ne serait-il pas possible de le faire au Canada, surtout que Postes Canada possède la plus grande infrastructure de comptoirs postaux (points de service) au Canada? Même l'étude du *Conference Board* admet la faisabilité et la rentabilité de cette solution, mais refuse de considérer cette avenue.

À la page 5 du sommaire de l'étude du Centre canadien des politiques alternatives intitulé ***Pourquoi le Canada a besoin de services bancaires postaux?***[13], nous apprenons que « Le nombre de personnes n'ayant pas de compte bancaire se chiffrent aujourd'hui à 910 000. »

Nous croyons important de reproduire également les conclusions de ce sommaire, que voici :

- Le secteur canadien des services bancaires et financiers ne fournit pas de services concurrentiels à la population canadienne ni de service adéquat à un grand nombre de personnes qui n'ont actuellement pas accès à des services bancaires ou dont l'accès à ces services est déficient.

- Le service postal canadien possède une longue feuille de route en matière de prestation de services financiers. De plus, il assure déjà la prestation de certains

[13] Voir le document du CCPA en annexe 4, p.35.

produits financiers et pourrait étendre ses activités dans ce secteur de manière à offrir une gamme complète de services bancaires.

- Les banques postales prennent de l'ampleur partout dans le monde. Elles jouent un rôle important dans la majorité des pays développés et elles ont fait la preuve qu'elles étaient en mesure de générer les revenus nécessaires au maintien des services postaux malgré la baisse des volumes de la poste-lettres.

- L'examen des services bancaires postaux des cinq pays développés que nous avons choisis démontre qu'il existe de nombreuses façons de créer un système qui fonctionne bien. Nous pouvons tirer parti de l'expérience de ces pays pour mettre sur pied notre propre modèle au Canada.

- Notre étude conclut qu'il serait judicieux que Postes Canada élargisse sa présence dans le secteur des services financiers. Non seulement d'autres études, mais aussi d'anciens présidents de Postes Canada et des experts du monde entier parviennent à cette même conclusion.

- Nous recommandons que le gouvernement fédéral et Postes Canada mettent immédiatement sur pied un groupe de travail pour décider tout d'abord des nouveaux services financiers qui seront offerts et de la façon d'en assurer la prestation.

Dans son étude, le *Conference Board* admet que de nombreux pays se sont dotés avec succès de services bancaires postaux. Ils ne voient pas l'intérêt pour le Canada de faire de même, pour des raisons obscures et contraires à l'étude du CCPA, dont les conclusions ont été reproduites précédemment.

Livraison alternative

Règle générale, la recherche d'une solution nécessite qu'il existe une problématique à corriger. Présentement, la situation financière de Postes Canada est saine, contrairement à ce qu'affirme le *Conference Board du Canada*. En fait, Postes Canada jouira en 2014, en toute probabilité, de profits presqu'inégalés. Dans ce contexte, le plan en cinq points n'est aucunement justifié.

Malgré tout, le gouvernement et Postes Canada persistent!

Pour l'instant, Postes Canada ne privilégie pas l'idée de la livraison alternative, mais tout comme la livraison aux boîtes postales communautaires, ces deux idées sont tout simplement injustifiées, étant donné la viabilité de la situation financière actuelle. Au

contraire, cela irait à l'encontre même de son modèle d'affaires qui consiste à ce que tous ses produits soient livrés par le même employé ou la même employée.

La transformation postale qui a débuté en 2010 et qui est en phase de fin d'implantation permet déjà à Postes Canada de réduire grandement ses coûts d'exploitation. De plus, le modèle actuel s'avère très efficace et lui permet d'ajuster ses effectifs aux volumes de courrier. Il lui permet également de s'implanter et d'augmenter sa part des marchés de la livraison et du ramassage de colis, ainsi que de la livraison de la médiaposte (circulaires). Réduire la fréquence de la livraison n'aiderait en rien sa cause en plus d'être contraire à la loi et au protocole du service postal canadien.

Les impacts sur les emplois

Nous croyons que l'impact de la livraison alternative serait la même que celle de la fin de la livraison du courrier aux domiciles de la population. Postes Canada prévoit réduire d'environ 6000 à 8000 le nombre de ses employé(e)s, surtout au niveau des facteurs. L'exemple de l'installation de Repentigny est éloquent, car 20 emplois sur 41 ont été abolis.

Nous évaluons que l'impact sur le nombre d'emplois parmi les membres de la Section locale de Montréal se situerait entre 1200 et 1500 abolitions de postes. Les travailleuses et les travailleurs touché(e)s résident et travaillent majoritairement sur l'île de Montréal. De par leur travail, ils offrent un service auquel la population est très attachée et qui, rappelons-le ne coûte rien en taxes et en impôts et qui, au contraire, a un impact économique important. Ils contribuent activement à l'activité économique du pays et, plus particulièrement, des municipalités où ils demeurent.

Il est vrai que pour l'instant, les membres syndiqués au STTP sont protégés par l'article 53 (sécurité d'emploi) de la convention collective conclue entre les parties, mais dont la date d'échéance est le 31 janvier 2016. Nous avons des craintes que ce sujet soit une source de confrontation lors de la prochaine ronde de négociations, à moins que Postes Canada déclare publiquement ne pas avoir l'intention d'apporter de changements à cette protection ou que nous n'ayons pas à être confrontés au même genre de loi spéciale (meilleure offre avec balises imposées à l'arbitre) qui dégagerait l'employeur de son obligation d'assurer la sécurité d'emploi.

Pour les jeunes, il s'agit de la disparition d'offres d'emploi avec des conditions de travail décentes qui pourraient leur permettre de subvenir adéquatement à leurs besoins personnels ainsi qu'à ceux de leur famille.

Que demandons-nous?

NOUS DEMANDONS à la commission publique de la ville de Montréal d'intervenir auprès du gouvernement fédéral afin qu'il exige à la Société canadienne des postes de tenir une réelle consultation avec les municipalités, ainsi qu'avec la population, avant de faire des changements aussi drastiques à notre système postal ;

NOUS DEMANDONS à la commission publique de la ville de Montréal d'intervenir auprès du gouvernement fédéral afin qu'il exige à la Société canadienne des postes d'envisager de nouvelles façons d'accroître ses services et ses revenus, dont l'offre de services bancaires à caractère social ;

NOUS DEMANDONS à la commission publique de la ville de Montréal d'intervenir auprès du gouvernement fédéral afin d'obliger la Société canadienne des postes à réintroduire la livraison aux domiciles là où Postes Canada a implanté des boîtes postales communautaires ;

NOUS DEMANDONS FINALEMENT à la commission publique de la ville de Montréal d'intervenir auprès du gouvernement fédéral afin qu'il exige un moratoire à la Société canadienne des postes sur son plan de sabrer dans les services à la population tant que les municipalités, la société civile et la population n'auront pas eu l'occasion d'être réellement consultés.

Remerciements

Au nom de la section locale du Montréal – Métropolitain et des membres que nous représentons, soit plus de 6000, nous tenons à remercier les élues et élus de la ville de Montréal ainsi que des villes défusionnées pour l'initiative de former une commission publique afin d'analyser les impacts de la décision de Postes Canada sur la population de Montréal et sur les villes défusionnées formant le conseil d'agglomération.

Alors que Postes Canada et le gouvernement Harper refusent de donner la parole à la population et à la société civile, vous faites preuve d'une initiative qui est la base même de la démocratie, c'est-à-dire de permettre de prendre position sur un dossier qui nous concerne tous et toutes, soit le maintien d'un service postal public et universel desservant la population toute entière.

Pour nous, le débat public sur cet enjeu est une demande primordiale qui nous a, jusqu'ici été refusée.

Nous souhaitons que vous serez l'exemple à suivre et que la population aura finalement le droit de s'exprimer et cela, partout au Québec et au Canada.

Nous tenons également à remercier Alain Robitaille, coordonnateur de la campagne « Sauvons Postes Canada », Magali Giroux, directrice du comité d'organisation et d'information, ainsi que nos adjointes administratives, particulièrement Marie-Hélène Gauthier et Stéphanie Gauthier, pour la conception de ce mémoire.

AD/mhg/sg sepb-574

Table des annexes

1) Page 3 du plan en 5 points déposé par Postes Canada le 11 décembre 2013

2) « Protocole du service postal canadien »

3) Article 5 de la « Loi sur la Société canadienne des postes »

4) Éléments pertinents de l'étude du Centre Canadien des Politiques Alternatives (CCPA) : « Pourquoi le Canada a besoin de services bancaires postaux »

5) Articles pertinents :

   5.1. Le Devoir, *Denis Coderre fulmine contre les compressions à Postes Canada*, par Jeanne Corriveau
   5.2. The Globe and Mail, *From theft to litter : Canada Post's delivery phase-out presents hurdles,* par Tu Thanh Ha
   5.3. Le Devoir, *Postes Canada – Un défi considérable à Montréal*, par Jeanne Corriveau
   5.4. Radio-Canada, *Fin de la livraison du courrier à domicile au Canada : Les aînés pourront faire plus d'exercice*, par Stéphane Parent
   5.5. Radio-Canada, *Services bancaires postaux : les employés de Postes Canada n'en démordent pas*, par Geneviève Garon
   5.6. Canal Argent, *Un billet du médecin pour recevoir son courrier à domicile*, par Olivier Bourque
   5.7. Canal Argent, *Le Collège des médecins irrité par Postes Canada*, par Olivier Bourque
   5.8. Radio-Canada, *Boîtes postales : les aînés s'en prennent à Postes Canada*
   5.9. CNW Telbec, *Déclaration du Dr Louis Hugo Francescutti, président de l'Association médicale canadienne, au sujet de la politique de Postes Canada sur la livraison à domicile*
   5.10. Journal Le Courrier, *Un comportement de dictature, dénonce Jean-Brisebois*, par Claudine Mainville
   5.11. Le Devoir, *Fin de la livraison à domicile, Rosemère dénonce les manières de Postes Canada,* par Hélène Buzzeti
   5.12. La Presse, *Les boîtes postales décriées par les personnes handicapées*
   5.13. Radio-Canada, *Postes Canada : une compagnie veut redistribuer le courrier à la porte*, par Thomas Gerbet
   5.14. Radio-Canada, *Boîtes postales communautaires, premier bilan mitigé*, par Francis Labbé

5.15. TVA nouvelles, *Repentigny : Une boîte postale communautaire vandalisée,* par Jean-Marc Gilbert

5.16. La Presse, *Le STTP conteste devant la cour fédérale,* par Paul Gaboury

5.17. CBC News, *Bedford woman shocked her mail key opens neighbour's mailbox*

5.18. CBC News, *Super mailboxes in B.C. targeted thousands of times, records reveal,* par Alexandra Gibb, Jason Proctor, Rene Filippone, Jonatham De Rouchie et Mike Laanels

5.19. TVA nouvelles, *Passe Partout : Postes Canada envoie les huissiers*

5.20. Canal Argent, *Le privé veut livrer le courrier à domicile,* par Olivier Bourque

5.21. Le Journal Métro, *Des citoyens maintiennent la pression contre Postes Canada,* par Audrey Gauthier

5.22. Le Journal de Montréal – Section Argent Entreprises, *Opération charme de Postes Canada auprès des journalistes,* par Olivier Bourque

5.23. La Presse, Sauvé par la factrice, par Laura Lévesque

5.24. Canal Argent, *Postes Canada : une nouvelle boîte « Made in USA »,* par Olivier Bourque

6) Informations personnelles et médicales à compléter par les citoyennes et les citoyens demandant la livraison à domicile une fois par semaine

7) Profits, dividendes et impôts de 1996 à 2013 provenant des rapports annuels et plans d'entreprise de Postes Canada

8) Éléments pertinents à propos des services bancaires dans l'étude du *Conference Board* : « L'avenir du service postal au Canada »

9) « Alerte de sécurité », document de Postes Canada

10) « La réduction des services postaux et ses répercussions sur les petites entreprises »

11) Appui des municipalités, organisations ou individus

12) « Guide de sélection des emplacements de BPCOM et BPCOMS pour la planification de la livraison »

13) « Collaboration avec les municipalités afin de protéger le service postal pour tous les Canadiens »

Annexe 1 : Page 3 du plan en 5 points déposé par Postes Canada le 11 décembre 2013

Postes Canada présente un plan d'action en cinq points pour répondre aux nouveaux besoins postaux des Canadiens

Dans les projections qu'il a publiées en avril 2013, le Conference Board du Canada a annoncé que Postes Canada pourrait enregistrer des pertes financières avoisinant un milliard de dollars d'ici 2020 à moins d'apporter des changements fondamentaux à ses activités. Ces projections sont semblables, par leur ampleur, à celles que Postes Canada a elle-même établies.

La réalisation du plan permettra à Postes Canada de retrouver son autonomie financière d'ici 2019. Après la mise en œuvre complète, l'entreprise s'attend à ce que quatre des cinq initiatives génèrent des avantages financiers d'une valeur combinée estimée de 700 millions à 900 millions de dollars par année[2]. Ces chiffres ne tiennent pas compte des importantes économies annuelles qui sont prévues en matière de coûts de main-d'œuvre et à la suite de la restructuration du régime de retraite, puisque ces économies seront plutôt abordées dans le cadre de futures rondes de négociations collectives. L'écart des valeurs dans ces prévisions d'avantages combinés reflète la nécessité d'une planification plus détaillée et la difficulté de prédire avec précision le rythme d'érosion des volumes d'articles Poste-lettres. Postes Canada a pris en compte un taux d'érosion assez élevé.

Le gouvernement du Canada a informé Postes Canada de son intention d'accorder un allégement temporaire des paiements spéciaux du régime de retraite, y compris des paiements de solvabilité estimés à 1 milliard de dollars en 2014 seulement. Cette mesure ainsi que la nouvelle structure de tarification du service Poste-lettres répondent à la nécessité immédiate d'obtenir des liquidités additionnelles d'ici la mi-année 2014, ce besoin ayant été souligné dans les plus récents rapports financiers de Postes Canada. Durant la période d'allégement, Postes Canada travaillera à restructurer rapidement le régime de retraite afin d'assurer sa viabilité à long terme.

Le service postal de l'avenir reflétera les nouveaux besoins postaux des Canadiens et y répondra. Alors qu'un plus grand nombre de personnes ont commencé à communiquer et à gérer leurs factures en ligne, les volumes d'envois Poste-lettres ont chuté de façon marquée. Pourtant, à mesure que plus de personnes font leurs achats en ligne, les volumes des colis grimpent. Devant ce virage radical, l'entreprise doit rapidement apprendre à gérer davantage de colis et moins de courrier contenant des articles de plus grande valeur. (Il s'agit notamment de cartes de crédit et de fidélité et de cartes et de permis émis par le gouvernement.) Ce changement a fourni une orientation claire à Postes Canada ainsi qu'aux nombreuses entreprises qui cherchent à redéfinir l'expérience client dans un monde de plus en plus numérique.

Grâce à ce plan, Postes Canada sera mieux placée pour jouer le rôle de catalyseur essentiel des échanges et du commerce à distance sur lequel la population et les entreprises canadiennes pourront compter pour les années à venir.

Pour lire le Plan d'action en cinq points de Postes Canada ou pour visionner un bref aperçu vidéo, veuillez visiter postescanada.ca.

Annexe 2 : « Protocole du service postal canadien »

Gouvernement du Canada | Government of Canada

Canada

PROTOCOLE DU SERVICE POSTAL CANADIEN

Prestation du service aux Canadiens

Le gouvernement du Canada a établi le ***Protocole du service postal canadien*** en vertu duquel Postes Canada :

- **fournira un service postal fiable**
- **maintiendra le service en milieu rural**
- **protégera votre courrier**

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Transports, 2008.

TP : 14913
TC : 1003283
N° de catalogue : T22-175/2-2008
ISBN : 978-1-100-50260-1
Article N° : 503408

N.B. Dans cette publication, le terme masculin désigne tant les femmes que les hommes.

Service universel

Offrir des services qui vous permettent d'envoyer et de recevoir du courrier partout au Canada, ainsi qu'entre le Canada et l'étranger.

Tarifs abordables

Percevoir des tarifs justes et consulter le public avant d'établir de nouveaux tarifs.

Livraison fréquente et fiable

Livrer les lettres, les colis et d'autres pièces de courrier cinq jours par semaine, sauf les jours fériés, à toutes les adresses canadiennes, y compris en milieu rural, à l'exception des régions éloignées où l'accès est restreint.

Accès pratique aux services postaux

Faciliter l'accès aux services au moyen d'un vaste réseau de comptoirs postaux de vente au détail, de points de vente de timbres et de boîtes aux lettres dans les rues, en milieux urbain et rural.

Sécurité de la livraison

Protéger votre courrier en tout temps durant sa collecte, son transport et sa livraison.

Approche communautaire et consultations

Informer les consommateurs et les collectivités au moins un mois avant d'effectuer tout changement à la livraison locale, ou de décider de fermer ou de déménager des bureaux de poste.

Traitement des plaintes

Faciliter le dépôt de plaintes par les clients et traiter celles-ci de façon équitable et en temps opportun.

Rapport sur le rendement

Chaque année, Postes Canada publiera un rapport qui décrira son rendement relativement aux attentes énoncées dans le *Protocole du service postal canadien*.

Examen du Protocole

Le gouvernement du Canada examinera le *Protocole du service postal canadien* tous les cinq ans.

Vous pouvez obtenir la version intégrale du *Protocole du service postal canadien*, y compris les normes de service, ou consultez le www.tc.gc.ca/pcprotocoleduservice

PROTOCOLE DU SERVICE POSTAL CANADIEN

Avant-propos

La Société canadienne des postes a été créée pour fournir un niveau de service postal qui répond aux besoins de la population canadienne. Le gouvernement du Canada s'engage à assurer la transparence dans la façon dont Postes Canada offre des services postaux de qualité à tous les Canadiens, particuliers et entreprises, dans les régions rurales et urbaines, de manière sécurisée et financièrement autonome.

Le gouvernement a donc établi le *Protocole du service postal canadien* pour décrire ses attentes concernant les normes de service et les activités connexes de Postes Canada pour ce qui est d'offrir des services postaux qui répondent aux besoins des consommateurs de services postaux du Canada. Ces attentes ne visent pas à modifier les obligations de Postes Canada établies par la *Loi sur la Société canadienne des postes* ou tout autre texte de loi, ni à y déroger.

Service universel

1. Postes Canada maintient un service postal qui permet aux particuliers et aux entreprises du Canada d'envoyer et de recevoir du courrier au pays et entre le Canada et l'étranger. Postes Canada assure un service de collecte, de transmission et de livraison de lettres, de colis et de publications.
2. La prestation de services postaux aux régions rurales du pays fait partie intégrante du service universel qu'offre Postes Canada.

Tarifs abordables

3. Postes Canada applique le même tarif aux lettres de taille et de poids semblables, de telle sorte que les frais d'affranchissement d'une lettre envoyée à un Canadien sont les mêmes, quelle que soit la distance jusqu'au destinataire.
4. Comme l'exige la *Loi sur la Société canadienne des postes*, Postes Canada applique des tarifs de port justes et réalistes et permettant d'assurer des recettes qui, jointes à celles d'autres sources, suffisent à équilibrer les dépenses engagées pour l'exécution de sa mission.
5. Postes Canada donne un préavis et fait une annonce publique pour proposer une modification tarifaire pour les produits de poste-lettre réglementés et elle consulte les consommateurs pendant le processus d'établissement des tarifs.

Livraison fréquente et fiable

6. Postes Canada livre les lettres, les colis et les publications cinq jours par semaine (sauf les jours fériés) à toutes les adresses canadiennes, sauf dans les régions éloignées où un service moins fréquent peut être nécessaire à cause d'un accès restreint à la collectivité.
7. Postes Canada assure la livraison à chaque adresse canadienne. Il peut s'agir d'une livraison à domicile, à une boîte postale communautaire ou multiple, à une boîte aux lettres rurale, à une case postale, à la poste restante ou à un point central dans un immeuble d'appartements ou de bureaux.
8. Postes Canada livre une lettre dans les délais suivants :

- Deux jours ouvrables dans une collectivité;
- Trois jours ouvrables dans une province;
- Quatre jours ouvrables entre les provinces.

Accès pratique aux services postaux

9. Postes Canada offre un vaste réseau pour l'accès aux services postaux, notamment des comptoirs postaux, des points de vente de timbres au détail et des boîtes aux lettres dans les rues, ainsi que l'accès à l'information et au service à la clientèle au moyen d'un site Web et de centres d'appels.

10. Postes Canada offre des comptoirs postaux au détail, c'est-à-dire les bureaux de poste de la Société et les comptoirs exploités par des détaillants privés, qui sont convenablement situés et gérés, de telle sorte que :

- 98 % des consommateurs ont un comptoir postal dans un rayon de 15 km;
- 88 % des consommateurs ont un comptoir postal dans un rayon de 5 km;
- 78 % des consommateurs ont un comptoir postal dans un rayon de 2,5 km.

11. Le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste dans les régions rurales est maintenu. Les situations concernant le personnel de Postes Canada (p. ex., départ à la retraite, maladie, décès, etc.) ou l'infrastructure de la Société (p. ex., incendie ou expiration du bail, etc.) peuvent néanmoins toucher l'exploitation continue d'un bureau de poste.

Sécurité de la livraison

12. Postes Canada prend en considération la sécurité et la confidentialité du courrier dans tous les aspects de la collecte, de la transmission et de la livraison.

Approche communautaire et consultations

13. Si Postes Canada prévoit changer les modes de livraison, elle communique, soit en personne ou par écrit, avec les clients et les collectivités touchés, au moins un mois à l'avance pour leur expliquer les décisions et examiner des options qui répondent à leurs préoccupations.

14. Au moins un mois avant de décider de fermer, de déménager ou de regrouper des bureaux de poste en permanence, Postes Canada rencontre les clients et les collectivités touchés pour examiner ensemble les options et trouver des solutions pratiques qui répondent à leurs préoccupations.

15. Postes Canada tient chaque année une réunion publique afin de lui donner la possibilité d'exprimer ses opinions, de poser des questions et de formuler des commentaires.

Traitement des plaintes

16. Postes Canada instaure et publie des processus de règlement des plaintes qui sont facilement accessibles aux clients et traite les plaintes promptement et de façon équitable et respectueuse.

17. L'ombudsman de Postes Canada mène une enquête sur les plaintes concernant la conformité au *Protocole du service postal canadien* lorsque les clients demeurent insatisfaits une fois qu'ils ont épuisé tous les moyens de règlement des plaintes de Postes Canada.

Rapport sur le rendement

18. Chaque année, dans son rapport annuel, Postes Canada rend compte de son rendement par rapport à chacune des attentes énoncées dans le *Protocole du service postal canadien*.

19. En outre, Postes Canada présente dans son rapport annuel un aperçu des modes de livraison qu'elle utilise, en indiquant le nombre d'adresses desservies par chaque mode et les coûts liés à chaque mode.

Examen du protocole

20. Le gouvernement examine le *Protocole du service postal canadien* tous les cinq ans après son adoption pour évaluer s'il est nécessaire de l'adapter à l'évolution des besoins.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Transports, 2009.

TP :14913
TC :1003282
N° de catalogue : T22-175/1-2009
ISBN : 978-1-100-50259-5

N.B. Dans cette publication, la forme masculine désigne tant les femmes que les hommes.N.B. Dans cette publication, la forme masculine désigne tant les femmes que les hommes.

Annexe 3 : Article 5 de la « Loi sur la Société canadienne des postes »

CANADA

CONSOLIDATION

CODIFICATION

Canada Post Corporation Act

Loi sur la Société canadienne des postes

R.S.C., 1985, c. C-10

L.R.C. (1985), ch. C-10

Current to May 26, 2013

Last amended on January 1, 2012

À jour au 26 mai 2013

Dernière modification le 1 janvier 2012

Published by the Minister of Justice at the following address:
http://laws-lois.justice.gc.ca

Publié par le ministre de la Justice à l'adresse suivante :
http://lois-laws.justice.gc.ca

according to the usual manner of delivering mail to that addressee, is deemed to be delivery to the addressee.

sée par lui à en recevoir livraison, notamment un domestique ou un mandataire.

Idem

(3) For the purposes of this Act, a thing is deemed to be in the course of post from the time it is posted to the time it is delivered to the addressee or returned to the sender thereof.

(3) Pour l'application de la présente loi, une chose est en cours de transmission postale depuis son dépôt jusqu'à sa livraison au destinataire ou son retour à l'expéditeur.

Idem

R.S., 1985, c. C-10, s. 2; 2006, c. 9, s. 234(E).

L.R. (1985), ch. C-10, art. 2; 2006, ch. 9, art. 234(A).

HER MAJESTY

SA MAJESTÉ

Binding on Her Majesty

3. This Act is binding on Her Majesty in right of Canada or a province.

3. La présente loi lie Sa Majesté du chef du Canada ou d'une province.

Obligation de Sa Majesté

1980-81-82-83, c. 54, s. 3.

1980-81-82-83, ch. 54, art 3.

PART I

PARTIE I

CANADA POST CORPORATION

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

Incorporation

Constitution de la Société

Corporation established

4. There is hereby established a corporation to be called the Canada Post Corporation.

4. Est constituée une personne morale dénommée « Société canadienne des postes ».

Constitution de la Société

1980-81-82-83, c. 54, s. 4.

1980-81-82-83, ch. 54, art. 4.

Objects

Mission

Objects

5. (1) The objects of the Corporation are

5. (1) La Société a pour mission :

Mission

(*a*) to establish and operate a postal service for the collection, transmission and delivery of messages, information, funds and goods both within Canada and between Canada and places outside Canada;

a) de créer et d'exploiter un service postal comportant le relevage, la transmission et la distribution de messages, renseignements, fonds ou marchandises, dans le régime intérieur et dans le régime international;

(*b*) to manufacture and provide such products and to provide such services as are, in the opinion of the Corporation, necessary or incidental to the postal service provided by the Corporation; and

b) d'assurer les prestations, ainsi que la réalisation et la fourniture des produits, qu'elle estime utiles à son exploitation;

(*c*) to provide to or on behalf of departments and agencies of, and corporations owned, controlled or operated by, the Government of Canada or any provincial, regional or municipal government in Canada or to any person services that, in the opinion of the Corporation, are capable of being conveniently provided in the course of carrying out the other objects of the Corporation.

c) d'assurer, à l'intention ou pour le compte des administrations fédérales, provinciales, régionales ou municipales ou des établissements qui en relèvent, ou, d'une façon générale, à l'intention de quiconque, les prestations dont elle s'estime capable sans inconvénient pour la réalisation des autres objectifs de sa mission.

Idem

(2) While maintaining basic customary postal service, the Corporation, in carrying out its objects, shall have regard to

(2) Dans l'exercice de sa mission, la Société, tout en assurant l'essentiel du service postal habituel :

Idem

(*a*) the desirability of improving and extending its products and services in the light of

a) tient compte de l'opportunité d'adapter, qualitativement et quantitativement, ses pres-

developments in the field of communications;

(*b*) the need to conduct its operations on a self-sustaining financial basis while providing a standard of service that will meet the needs of the people of Canada and that is similar with respect to communities of the same size;

(*c*) the need to conduct its operations in such manner as will best provide for the security of mail;

(*d*) the desirability of utilizing the human resources of the Corporation in a manner that will both attain the objects of the Corporation and ensure the commitment and dedication of its employees to the attainment of those objects; and

(*e*) the need to maintain a corporate identity program approved by the Governor in Council that reflects the role of the Corporation as an institution of the Government of Canada.

1980-81-82-83, c. 54, s. 5.

tations et ses produits à l'évolution de la technologie des communications;

b) veille à l'autofinancement de son exploitation dans des conditions de normes de service adaptées aux besoins de la population du Canada et comparables pour des collectivités de même importance;

c) tend à assurer son exploitation dans les meilleures conditions de sécurité du courrier;

d) vise à assurer l'efficacité de son exploitation par un déploiement rationnel de ses moyens humains et par la stimulation de la conscience professionnelle et de l'esprit de service chez son personnel;

e) met en œuvre, pour ce qui la concerne et selon les modalités approuvées par le gouverneur en conseil, le programme de symbolisation fédérale.

1980-81-82-83, ch. 54, art. 5.

BOARD OF DIRECTORS

Board of Directors

6. (1) There shall be a Board of Directors of the Corporation consisting of the Chairperson, the President and nine other directors appointed as provided in this Act.

Appointment of directors

(2) Each director, other than the Chairperson and the President, shall be appointed by the Minister, with the approval of the Governor in Council, to hold office during pleasure for a term not exceeding four years that will ensure, as far as possible, the expiration in any one year of the terms of office of not more than one half of the directors.

Vacancy

(3) Where the office of a director becomes vacant during the term of the director appointed thereto, the Governor in Council may appoint a director for the remainder of the term.

Re-appointment

(4) A director may, on the expiration of his term of office, be re-appointed to the Board.

Fees

(5) A director, other than the Chairperson, the President and any director selected from among persons employed in the federal public administration, is entitled to receive for attendance at meetings of the Board and any com-

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conseil d'administration

6. (1) Est constitué le conseil d'administration de la Société, composé de onze administrateurs, dont le président du conseil et le président de la Société, nommés conformément à la présente loi.

Nomination des administrateurs

(2) Les administrateurs, à l'exception du président du conseil et du président de la Société, sont nommés à titre amovible par le ministre, avec l'approbation du gouverneur en conseil, pour des mandats respectifs de quatre ans au maximum, ces mandats étant, dans la mesure du possible, échelonnés de manière que leur expiration au cours d'une même année touche au plus la moitié des administrateurs.

Vacance

(3) Lorsque la charge d'un administrateur devient vacante au cours de son mandat, le gouverneur en conseil peut nommer un autre administrateur pour le reste de ce mandat.

Renouvellement de mandat

(4) Les administrateurs peuvent recevoir un nouveau mandat.

Jetons de présence

(5) Les administrateurs, à l'exception du président du conseil, du président de la Société et des administrateurs choisis au sein de l'administration publique fédérale, ont droit, pour leur participation aux réunions du conseil et des co-

Annexe 4 : Éléments pertinents de l'étude du Centre Canadien des Politiques Alternatives (CCPA) : « Pourquoi le Canada a besoin de services bancaires postaux »

Octobre 2013

SOMMAIRE

Pourquoi le Canada a besoin de services bancaires postaux

John Anderson

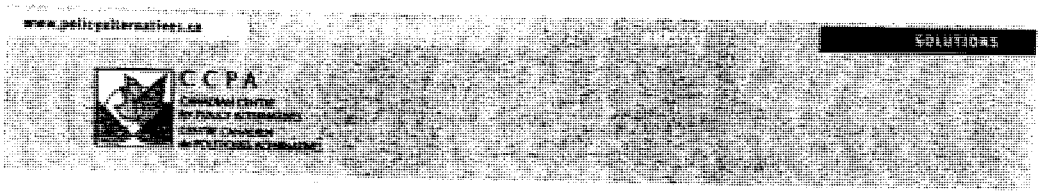

tutions financières parallèles accordent des prêts à court terme et fournissent des services d'encaissement de chèques, de virements de fonds et de vente de cartes de crédit prépayées.

Elles offrent des services qui viennent combler un réel besoin, mais exigent des taux d'intérêt qui, calculés sur une base annuelle, ne sont rien de moins que des taux usuraires. Une étude portant sur les institutions financières parallèles à Prince George, en Colombie-Britannique, estime que si le prêt moyen sur salaire au Canada est de 280 $ pour une période de dix jours, le prêteur sur salaire de la Colombie-Britannique peut, *en toute légalité*, exiger des frais de transaction de 64,40 $, ce qui représente un taux d'intérêt annuel de 839,5 %.

En général, ces entreprises sont hautement rentables. À preuve, en 2012, la société DFC, propriétaire de Money Mart-Insta Chèques, la plus grande institution financière parallèle au pays, a dégagé un bénéfice mondial avant impôt de 387 millions de dollars sur des revenus de 1,062 milliard de dollars. Pour le troisième trimestre de l'année financière 2013, 28,7 % des revenus de cette société provenaient du Canada.

Un nouveau groupe d'entreprises présentes uniquement sur Internet, comme Zippy Cash et Wonga, a entrepris depuis quelques années de conquérir le marché canadien. Dans la version canadienne du site Web de Wonga, on indique qu'il en coûte 40,10 $ pour emprunter un montant de 200 $ remboursable dans un délai de 30 jours, ce qui correspond à un taux d'intérêt annuel de plus de 240 %.

D'une manière qui rappelle la question de la poule et de l'œuf, l'essor de ce type d'établissements est lié à la hausse du nombre de personnes « non bancarisées » (c'est-à-dire sans compte bancaire) ou « sous-bancarisées ». Au Canada, on estime que de 3 % à 15 % de la population (842 000 adultes selon l'estimation la plus prudente de 3 %), ne possédaient pas de compte bancaire en 2005. En utilisant la même méthode de calcul, le nombre de personnes n'ayant pas de compte bancaires se chiffrerait aujourd'hui à 910 000.

Les collectivités autochtones demeurent largement délaissées par les banques et les coopératives d'épargne et de crédit. Au cours des dix dernières années, la population autochtone a connu une croissance spectaculaire, qui a atteint 20,1 % entre 2006 et 2011. Quelque 1,4 million de personnes s'identifient aujourd'hui comme étant Autochtones, soit 4,3 % de la population canadienne. Mais les banques et les coopératives d'épargne et de crédit accusent un retard en matière de prestation de services aux populations autochtones. Bien que les grandes banques offrent des services destinés aux Autochtones, le nombre de succursales bancaires dans les réserves est très bas. Aujourd'hui, on compte 615 collectivités des Premières nations au pays, et un grand nombre de collectivités Métis et de collectivités non inscrites. Un calcul rapide du nombre de succursales et de coopératives d'épargne et de crédit indique qu'il n'y en aurait que 54 dans les réserves.

Les tendances en matière de services financiers décrites ci-dessus ouvrent la

les employées et employés de Postes Canada et la population.

- Établir un partenariat directement avec une ou plusieurs institutions financières pour assurer la prestation des services. C'est l'option qui a été retenue au Royaume-Uni.

Quels types de services financiers devraient-être offerts? Qui devrait assurer la prestation de ces services?

Postes Canada travaille déjà en partenariat avec un certain nombre d'institutions. Elle pourrait solliciter leur aide pour assurer la prestation de services financiers. Une fois qu'on aura déterminé les types de services, on pourra se pencher sur la deuxième question en tenant compte de l'expérience d'autres pays.

Tout partenariat, si telle est l'option adoptée, devra être déterminé au moyen d'un appel d'offres portant sur la prestation d'un service pour une période de temps donnée. Parce qu'elle compte 6 400 comptoirs postaux et que ceux-ci desservent souvent des secteurs dépourvus de concurrence en matière de services financiers, et parfois dépourvus de tout service financier, Postes Canada sera sûrement courtisée par de nombreux établissements financiers soucieux d'offrir leurs services. La prestation des services ne doit pas nécessairement être assurée par le ou les mêmes partenaires partout au pays.

Peu importe la structure de propriété adoptée, certains services pourraient être entièrement détenus par Postes Canada et d'autres pourraient être offerts en partenariat avec des coopératives d'épargne et de crédit ou des banques existantes. Ces partenariats pourraient être à l'échelle nationale ou élaborés sur une base régionale. Une telle démarche permettrait aussi à Postes Canada d'établir, dans différentes provinces, des partenariats avec des coopératives d'épargne et de crédit et des caisses populaires présentes dans certaines régions du pays seulement.

Il est devenu beaucoup plus facile de répondre à la question de la prestation des services grâce aux avancées technologiques liées à Internet et à la téléphonie mobile. Par exemple, la prestation des services offerts par Post Office Ltd., au Royaume-Uni, est assurée par un groupe de 300 spécialistes financiers et par le personnel qualifié qui est affecté aux 11 500 points de service. Les habitants des régions éloignées peuvent communiquer avec les spécialistes financiers au moyen d'Internet ou par téléphone.

Conclusion

- Le secteur canadien des services bancaires et financiers ne fournit pas de services concurrentiels à la population canadienne ni de service adéquat à un grand nombre de personnes qui n'ont actuellement pas accès à des services bancaires ou dont l'accès à ces services est déficient.

- Le service postal canadien possède une longue feuille de route en matière de prestation de services financiers. De plus, il assure déjà la prestation de certains produits financiers et pourrait étendre ses activités dans ce secteur de manière à offrir une gamme complète de services bancaires.

- Les banques postales prennent de l'ampleur partout dans le monde. Elles jouent un rôle important dans la majorité des pays développés et elles ont fait la preuve qu'elles étaient en mesure de générer les revenus nécessaires au maintien des services postaux malgré la baisse des volumes de la poste-lettres.

- L'examen des services bancaires postaux des cinq pays développés que nous avons choisis démontre qu'il existe de nombreuses façons de créer un système qui fonctionne bien. Nous pouvons tirer parti de l'expérience de ces pays pour mettre sur pied notre propre modèle au Canada.

- Notre étude conclut qu'il serait judicieux que Postes Canada élargisse sa présence dans le secteur des services financiers. Non seulement d'autres études, mais aussi d'anciens présidents de Postes Canada et des experts du monde entier parviennent à cette même conclusion.

- Nous recommandons que le gouvernement fédéral et Postes Canada mettent immédiatement sur pied un groupe de travail pour décider tout d'abord des nouveaux services financiers qui seront offerts et de la façon d'en assurer la prestation.

Annexe 5 : Articles pertinents

5.1. Le Devoir, *Denis Coderre fulmine contre les compressions à Postes Canada*, par Jeanne Corriveau

5.2. The Globe and Mail, *From theft to litter : Canada Post's delivery phase-out presents hurdles*, par Tu Thanh Ha

5.3. Le Devoir, *Postes Canada – Un défi considérable à Montréal*, par Jeanne Corriveau

5.4. Radio-Canada, *Fin de la livraison du courrier à domicile au Canada : Les aînés pourront faire plus d'exercice*, par Stéphane Parent

5.5. Radio-Canada, *Services bancaires postaux : les employés de Postes Canada n'en démordent pas*, par Geneviève Garon

5.6. Canal Argent, *Un billet du médecin pour recevoir son courrier à domicile*, par Olivier Bourque

5.7. Canal Argent, *Le Collège des médecins irrité par Postes Canada*, par Olivier Bourque

5.8. Radio-Canada, *Boîtes postales : les aînés s'en prennent à Postes Canada*

5.9. CNW Telbec, *Déclaration du Dr Louis Hugo Francescutti, président de l'Association médicale canadienne, au sujet de la politique de Postes Canada sur la livraison à domicile*

5.10. Journal Le Courrier, *Un comportement de dictature, dénonce Jean-Brisebois*, par Claudine Mainville

5.11. Le Devoir, *Fin de la livraison à domicile, Rosemère dénonce les manières de Postes Canada*, par Hélène Buzzeti

5.12. La Presse, *Les boîtes postales décriées par les personnes handicapées*

5.13. Radio-Canada, *Postes Canada : une compagnie veut redistribuer le courrier à la porte*, par Thomas Gerbet

5.14. Radio-Canada, *Boîtes postales communautaires, premier bilan mitigé*, par Francis Labbé

5.15. TVA nouvelles, *Repentigny : Une boîte postale communautaire vandalisée*, par Jean-Marc Gilbert

5.16. La Presse, *Le STTP conteste devant la cour fédérale*, par Paul Gaboury

5.17. CBC News, *Bedford woman shocked her mail key opens neighbour's mailbox*

5.18. CBC News, *Super mailboxes in B.C. targeted thousands of times, records reveal*, par Alexandra Gibb, Jason Proctor, Rene Filippone, Jonatham De Rouchie et Mike Laanels

5.19. TVA nouvelles, *Passe Partout : Postes Canada envoie les huissiers*

5.20. Canal Argent, *Le privé veut livrer le courrier à domicile*, par Olivier Bourque

5.21. Le Journal Métro, *Des citoyens maintiennent la pression contre Postes Canada*, par Audrey Gauthier

5.22. Le Journal de Montréal – Section Argent Entreprises, *Opération charme de Postes Canada auprès des journalistes*, par Olivier Bourque

5.23. La presse, *Sauvé par la factrice*, par Laura Lévesque

5.24. Canal Argent, *Postes Canada : une nouvelle boîte « Made in USA »*, par Olivier Bourque

LE DEVOIR
LIBRE DE PENSER

Denis Coderre fulmine contre les compressions à Postes Canada

12 décembre 2013 16h59 | Jeanne Corriveau | Montréal

Photo: Jacques Nadeau - Archives Le Devoir
Denis Coderre a soutenu que la livraison du courrier à domicile en milieu urbain n'était pas un privilège, mais un droit. «Les gens à mobilité réduite et les personnes âgées ont besoin de ce service-là», a-t-il rappelé.

Le maire Denis Coderre a qualifié de *«franchement dégueulasse»* la décision de Postes Canada de mettre fin, d'ici cinq ans, à la distribution du courrier à domicile.

Lors d'une conférence de presse à l'hôtel de ville jeudi après-midi, le maire s'est déchaîné contre la société fédérale et contre Ottawa en leur reprochant de vouloir privatiser le service des postes sans oser l'admettre.

« *On est en train de scrapper le rôle que Postes Canada avait. Postes Canada est un service essentiel. [...] C'est un impact de 6000 à 8000 emplois. Dites-le donc que vous voulez privatiser Postes Canada !* », a-t-il lancé.

Denis Coderre a soutenu que la livraison du courrier à domicile en milieu urbain n'était pas un privilège, mais un droit. « *Les gens à mobilité réduite et les personnes âgées ont besoin de ce service-*

à », a-t-il rappelé.

Selon lui, Postes Canada devrait réévaluer sa décision. Le maire entend d'ailleurs communiquer avec les membres du gouvernement Harper à ce sujet, notamment Denis Lebel, lieutenant politique du premier ministre conservateur pour le Québec. « *Il me semble que le gouvernement canadien devrait faire preuve de beaucoup plus de sensibilité. En passant, de faire ça après la fin de la session, ce n'est pas fort comme timing. Ils devaient avoir peur de se faire poser des questions.* »

Il s'est aussi interrogé sur le déploiement de boîtes de casiers postaux dans les rues de Montréal. « *Les maudites boîtes, où c'est qu'ils vont les mettre ?* », s'est-il demandé. Il a ainsi suggéré qu'Ottawa envisage de réduire de la fréquence de la livraison du courrier. « *J'arrête là parce que je vais me mettre à sacrer. Mais honnêtement, ça n'a pas de maudit bon sens.* »

Advertise with Google
google.com/AdWords
Get $75 Worth of Advertising When You Spend $25 With AdWords

THE GLOBE AND MAIL

December 12, 2013

From theft to litter: Canada Post's delivery phase-out presents hurdles

By Tu Thanh Ha

Inconvenience is only one of the problems Canadians can expect with the introduction of super mailboxes: identity theft, space and litter may be problematic, too

People in new suburban developments or in rural areas are unlikely to feel sympathy for all the city dwellers who will have to trudge to a community mailbox to pick up their parcels and Christmas cards, now that Canada Post says it will phase out all door-to-door delivery within the next five years.

However, inconveniencing city slickers will not be the only headache when Canada Post switches all households to super mailboxes. The Crown corporation has released few details about how it will make the conversion, saying only that the specifics still have to be worked out. Here are three hurdles it can expect:

LOCATION

The most obvious challenge is that in the cities, there will be more households squeezed into less space. In the Trinity-Spadina downtown district in Toronto, for example, there is a population density of 10 thousand people per square kilometre.

A spokesman for Canada Post told The Globe and Mail that community mailboxes could be in an apartment-block foyer, or would be in an outdoors public property, such as a park or a sidewalk.

How that will be done is unclear.

Toronto City Councillor Janet Davis said her city's sidewalks are already cluttered with bus shelters, utility boxes, bicycle stands and newspaper boxes. "I don't how we're going to accommodate anything else."

In Montreal, large parts of the city are packed with row houses and duplex and triplex apartments, meaning a lot of people are shoehorned into each city block, with no apartment building lobby that could be used as a mailbox site. "Where are they going to put the damn boxes?," Mayor Denis Coderre said.

"With the population density we have in the old neighbourhoods in Montreal, it's going to take a lot of mailboxes that obviously will have to be in a public space," Montreal city councillor Richard Bergeron told reporters.

"What is public space? The sidewalks. We'll have to carve out parking space for the delivery trucks. What is our city going to look like after this?"

In addition, there are some safety standards that have to be met.

http://license.icopyright.net/user/viewFreeUse.act?fuid=MTg4MTU5OTA%3D

In new developments, Canada Post requires that community mailboxes "should be located a minimum of nine metres from intersection corners so as not to hamper driver visibility."

In Halifax, the municipal "Red Book," which outlines infrastructure specifications, goes even further. It requires[1] that community mailboxes not be within 30 metres of an intersection with traffic signals.

Furthermore, there are accessibility guidelines to follow. The city of Toronto, for example, requires that community mailboxes[2] have a ramp for people in wheelchairs

SAFETY

Canada Post says the switch to community mailboxes will make delivery safer because parcels will no longer be left unattended on a porch or at a doorstep.

However, there is evidence that rural and suburban communal boxes are becoming a one-stop target for identity thieves.

With the decline of traditional letter-writing, a large proportion of mail nowadays is made up of government cheques, identity documents and credit cards.

Less than two weeks ago, the Ridge Meadows RCMP detachment in the B.C. Lower Mainland, said it would step up patrols around community mailboxes after receiving a number of reports of mail theft[3].

In nearby Langley, mail theft was so rampant that the township council passed a resolution in October asking Canada Post to provide more secure community mailboxes.

"There have been many break-ins at community mailboxes in our Langley community and other communities throughout British Columbia .... many of these break-ins were not anticipated by Canada Post, and consequently the community mailboxes were not designed or constructed to prevent vandalism and any type of mail theft," the resolution said.

LITTERING

Households that are switched to community mailboxes will keep receiving the same mail – which includes flyers and direct-marketing pamphlets. Communal mailboxes end up littered with unwanted junk mail.

In Vaughan, north of Toronto, the city has struggled with the litter problem for nearly a decade. A fast-growing bedroom community, Vaughan has hundreds of super mailboxes and found that people either tossed away flyers or shoved unwanted mail in the gaps between each box.

The city complained to Canada Post in 2004 but the federal corporation refused to clean up or provide garbage bin. Nine years later, the problem remains. Last month, councillors were still debating complaints of littering and were considering a $26,000 pilot project to clean up the mess at some of the community mailboxes.

References

1. www.halifax.ca/designcon/design/documents/summaryofchanges.pdf
2. www1.toronto.ca/static_files/equity_diversity_and_human_rights_office/pdf/accessibility_design_guidelines.pdf
3. ridgemeadows.rcmp-grc.gc.ca/viewpage.action?sitenodeid=466&languageid=1&contentid=29384

The Globe and Mail, Inc.

The Globe and Mail Inc. All Rights Reserved.. Permission granted for up to 5 copies. All rights reserved.
You may forward this article or get additional permissions by typing http://license.icopyright.net/3.5425?icx_id=1591945 into any web browser. The Globe and Mail, Inc. and The Globe and Mail logos are registered trademarks of The Globe and Mail, Inc. The iCopyright logo is a registered trademark of iCopyright, Inc.

LE DEVOIR
LIBRE DE PENSER

Postes Canada - Un défi considérable à Montréal

L'installation de boîtes postales collectives sera problématique dans certains quartiers

13 décembre 2013 | Jeanne Corriveau, Hélène Buzzetti | Canada

Photo: La Presse canadienne (photo) Nathan Denette
Postes Canada mettra fin à la livraison du courrier à domicile en milieu urbain d'ici cinq ans.

Mais où mettra-t-on toutes ces boîtes postales collectives ? La question est sur toutes les lèvres après que Postes Canada a annoncé, mercredi, la fin de la livraison du courrier à domicile en milieu urbain d'ici cinq ans. Le maire de Montréal, Denis Coderre, a qualifié de *« franchement dégueulasse »* la décision de la société fédérale, tandis que les urbanistes se font sceptiques.

Le maire Coderre a reproché à Postes Canada et au gouvernement Harper de vouloir privatiser le service des postes sans oser l'admettre. Selon lui, la livraison du courrier à domicile en milieu urbain n'est pas un privilège, mais un droit. *« Les gens à mobilité réduite et les personnes âgées ont besoin de ce service-là »*, a-t-il rappelé.

Tout en s'interrogeant sur le déploiement de boîtes postales dans les rues de Montréal, Denis Coderre a suggéré que la société fédérale réduise la fréquence de livraison du courrier.

Postes Canada doit réévaluer sa décision, soutient le maire qui entend discuter de la question avec Denis Lebel, lieutenant de Stephen Harper pour le Québec. « *Honnêtement, ça n'a pas de maudit bon sens.* »

Espace public limité

Le chef de l'opposition à l'Hôtel de Ville, Richard Bergeron a lui aussi dénoncé ce changement. « *Où vont-elles être installées, ces boîtes ? Avec la densité d'habitations dans les quartiers anciens de Montréal, ça va prendre beaucoup de boîtes et, forcément, on va les mettre dans l'espace public. L'espace public, c'est ce qui nous reste des trottoirs. [...] De quoi va avoir l'air notre ville après ça ?* »

Les urbanistes se posent la même question. C'est le cas de Philippe Lupien, professeur en design de l'environnement à l'UQAM, architecte et animateur de l'émission *Visite libre* à Artv. « *Ce sera un sacré défi*, lance-t-il. *J'ai fait un calcul rapide et la densité maximale à Montréal peut être de 12 000 habitants par kilomètre carré. Considérant le nombre de personnes vivant seules, ça représente environ 100 boîtes aux 100 mètres ! Dans certains quartiers comme Rosemont–La Petite-Patrie, où l'espace urbain est très convoité, je vois mal comment on peut loger cela.* »

Les boîtes communes actuelles de Postes Canada comptent en moyenne 36 casiers. M. Lupien rappelle que cela pourra créer des problèmes de congestion, alors que les gens « *vont se stationner en double pour prendre leur courrier* ».

Le directeur des politiques à Héritage Montréal, Dinu Bumbaru, estime que la solution pourrait passer par l'installation de ces boîtes dans les locaux commerciaux vacants ou alors leur intégration dans des commerces déjà existants. Mais cela pourrait, dans le premier cas, augmenter la distance à parcourir par chaque citoyen, et dans le second, limiter les heures d'accessibilité des boîtes postales.

La porte-parole de Postes Canada, Anick Losier, admet que la société de la Couronne n'a pas encore de réponse à ces questions. « *À Montréal, sur le Plateau, ce sera un défi*, reconnaît-elle. *Il n'a pas été réglé, il n'y a pas de solution pour l'instant.* » Elle insiste sur le fait qu'aucune solution mur-à-mur ne sera adoptée. Postes Canada se donne cinq ans pour effectuer la transition justement parce qu'on procédera un quartier à la fois, après consultation avec les autorités municipales et locales. Ce ne sera pas le même équipement partout, dit-elle.

Michel Dallaire, le designer qui a conçu les Bixi, voit du bon oeil cette transition... si Postes Canada en exploite toutes les possibilités : jumeler les boîtes avec l'éclairage et les bancs pour en faire une aire de repos. « *C'est un beau défi* », pense-t-il. Il espère qu'un concours de design sera tenu pour le relever. Mme Losier avoue qu'un tel concours n'est pas dans les cartes. Postes Canada teste plutôt, sur une base continue, les installations existantes dans le monde pour en mesurer la sécurité et la durabilité dans le contexte hivernal canadien.

Protection des consommateurs

Le gouvernement conservateur a dû expliquer comment il pouvait endosser ce virage alors qu'il a promis dans son dernier discours du Trône de protéger les consommateurs. « *Les électeurs chez nous ne veulent pas qu'on paie avec leurs impôts les déficits opérationnels de sociétés qui n'ont pas pris les bonnes décisions* », a répondu Denis Lebel. Le leader en Chambre, Peter Van Loan, a rappelé que ses commettants à lui n'avaient déjà pas la livraison du courrier à la porte.

Postes Canada a annoncé que d'ici cinq ans, la livraison porte-à-porte du courrier serait chose du passé
À l'heure actuelle, il y a cinq lieux de livraison possibles : les boîtes communautaires placées au bout
de la rue (3,9 millions de domiciles), le hall d'entrée des immeubles à appartements et condos
3,8 millions), le bureau de poste (1,8 million), la boîte rurale située au bout de l'allée (739 000) et la
boîte individuelle (5 millions). Les changements concernent ces derniers.

Deepak Chopra, PDG de Postes Canada

Crédit photo : PC / Adrian Wyld

Fin de la livraison du courrier à domicile au Canada: les aînés pourront faire plus d'exercice

Par Stéphane Parent | francais@rcinet.ca

Jeudi 19 décembre, 2013, Aucun commentaire ↓

4

L'arrêt d'ici cinq ans des livraisons par Postes Canada à un bon côté selon son PDG Deepak Chopra

Deepak Chopra, a défendu pour la première fois personnellement sa décision annoncée la semaine dernière sur l'abolition de la livraison à domicile en soutenant la thèse que les personnes aînées au Canada manifestent de plus en plus le désir de faire de l'exercice et de respirer de l'air frais.

Précision que la livraison en région rurale sera maintenant, mais que ce sont 5 millions de foyers canadiens, principalement

dans les grandes villes du pays qui seront affectée par cette interruption du service à domicile.

Les Canadiens âgés veulent faire plus d'exercice

Témoignant dans la capitale canadienne devant un comité du Parlement , M. Chopra a du répondre à un tir nourri de questions mercredi lancé par les députés de l'opposition qui voulait mieux l'impact qu'aura la décision de Postes Canada sur les personnes âgées ou celles à mobilité réduite.

Deepak Chopra a affirmé que les Canadiens devront s'entraider pour obtenir leur courrier et que plusieurs clés pourraient par exemple être fournies à un seul et même citoyen pour permettre à d'autres personnes de récupérer leur courrier.

Aide-mémoire

- L'idée de Postes Canada de mettre fin à la livraison à domicile en milieu urbain circulait depuis un moment déjà.
- Elle avait entre autres été recommandée il y a plusieurs mois à Postes Canada par le Conference Board du Canada.
- Cet organisme de réflexion économique indépendant estimait que d'ici 2020 Postes Canada pourrait perdre près de 1 milliard de dollars par année en raison des courriels, de la facturation électronique et des achats sur Internet.

Écoutez notre reportage:

C'est la fin du courrier à domicile d'ici 2019 pour tous les Canadiens

Écoutez

Une factrice de Postes Canada à Moncton dans la province du Nouveau-Brunswick. © Marilyn Marceau/Radio-Canada

Le principal parti d'opposition au Canada, le NPD, veut maintenir la livraison à domicile

Le Nouveau parti démocratique affirme qu'il fera tout pour que Postes Canada revienne sur sa décision de cesser la livraison à domicile.

« C'est terrible comme impact que cela a sur la vie de tous les jours pour les personnes », a déclaré le député néo-démocrate Hoang Mai. Celui-ci aurait souhaité que d'autres options soient envisagées plutôt que celle choisie, qui augmente le coût des timbres tout en coupant dans les services.

Interrogé à savoir quand le gouvernement fédéral avait été mis au courant de son plan, M. Chopra a évité de répondre à au moins huit reprises, pour finalement dire que le ministère des Finances avait été avisé deux jours avant l'annonce publique.

Services bancaires postaux : les employés de Postes Canada n'en démordent pas

Mise à jour le samedi 26 avril 2014 à 18 h 28 HAE

Le reportage de Geneviève Garon

Le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP) organise depuis ce samedi un symposium de deux jours, qui se déroule au centre-ville d'Ottawa, sur la viabilité des services bancaires dans les bureaux de poste.

Des représentants du syndicat britannique des communications et des syndicats des postes de la Nouvelle-Zélande, de la France et de l'Italie ont été conviés pour l'occasion.

Ces invités feront des présentations afin d'expliquer dans quel contexte les services postaux de leurs pays se sont mis à offrir des services bancaires et comment cela est devenu rentable.

> « Les services bancaires postaux connaissent beaucoup de succès à l'échelle mondiale, et il importe que la population canadienne en entende parler. »
>
> *— Denis Lemelin, président national du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes*

Cet évènement a été organisé par le STTP afin de démontrer qu'il y avait des alternatives possibles à la fin de la distribution à domicile du courrier en milieu urbain partout au pays au cours de cinq prochaines années, afin de compenser la diminution du volume de courrier et améliorer la compétitivité de la société.

Postes Canada entend en outre éliminer entre 6000 et 8000 postes, principalement par attrition, afin de demeurer rentable.

Un service potentiellement compétitif

Selon le directeur national du SSTP pour la région de Montréal, Sylvain Lapointe, Postes Canada dispose d'une infrastructure à travers le pays sur laquelle elle pourrait s'appuyer pour offrir à la population un service bancaire compétitif.

D'autre part, ce syndicaliste rappelle que la société d'État propose déjà à ses clients des solutions en ligne pour payer leurs factures et qu'elle pourrait en faire de même avec des prestations financières.

> « On pourrait aller vers tous les services offerts par une banque : prêt hypothécaire, prêt personnel et carte de crédit à faible taux. »
>
> *— Sylvain Lapointe, le directeur national du SSTP pour la région de Montréal*

« Nous, ce qu'on veut, c'est une banque qui n'est pas juste une corporation, mais qui est là pour servir la population, tout en rapportant des profits. Cela permettrait de maintenir les services, et non pas d'aller dans la voie que Postes Canada a choisie et que le gouvernement Harper a soutenue », affirme M. Lapointe.

Un porte-parole de Postes Canada affirme que la question a déjà été examinée, mais que la société souhaite maximiser les services déjà offerts au lieu d'élargir son offre.

Le STTP exige que Postes Canada publie l'intégralité des conclusions d'une étude sur les services bancaires postaux que la société d'État a réalisée de 2009 à 2013.

Important Afin de favoriser des discussions riches, respectueuses et constructives, **chaque commentaire soumis sur les tribunes de** Radio-Canada ca **sera dorénavant signé des nom(s) et prénom(s) de son auteur** (à l'exception de la zone Jeunesse). Le nom d'utilisateur (pseudonyme) ne sera plus affiché.

En nous soumettant vos commentaires, vous reconnaissez que Radio-Canada a le droit de les reproduire et de les diffuser, en tout ou en partie et de quelque manière que ce soit. Veuillez noter que Radio-Canada ne cautionne pas les opinions exprimées. Vos commentaires seront modérés, et publiés s'ils respectent la netiquette. Bonne discussion !

Connexion | S'inscrire

23 Commentaires

Écrire un commentaire ici

Soumettre

Les plus récents

René Pell

Je me souvens des années 50 ou ont pouvais utiliser ce service qui a été scrappé et je ne sais pas pourquoi.

Cependant il tellement facile de servir des banques beaucoup plus fiable que Poste Canada.

Jérôme Faivre

Sévices à la population ?

En complément de certains, je dirais effectivement que le comportement arrogant et impoli de plusieurs facteurs, au cours des années, ne me pousse pas beaucoup non plus à sympathiser avec la cause.
Soit mon entrée leur déplaisait, genre une brindille d'un arbuste se rapprochant trop de la distance réglementaire de sécurité (auraient préféré une entrée genre sortie d'autoroute), soit le déglaçage n'était pas parfait (nos grands sportifs mal chaussés ne tiennent pas...
» plus

Bobby St Clair

les syndicalisation est devenu du gangsterisme pure et simple!! les syndicalistes avec les lois exploitent les travailleurs et parodient leurs discours avec du machiavellisme marxiste.... et s achetent des avions et des bateaux de luxes!!
le monde a changer et c est fini l etat providence.. la dette et tout le reste...

ARGENT

Nouvelles

Un billet du médecin pour recevoir son courrier à domicile

Le 12 août 2014 à 16h59 | Olivier Bourque / Argent

Mise à jour le 12 août 2014 à 18h21

Postes Canada veut obtenir des informations personnelles de ses clients avec des limitations physiques ou à mobilité réduite qui veulent conserver la livraison de leur courrier à domicile. Bien souvent, le client devra même donner des détails sur son handicap et obtenir un billet du médecin, a appris la chaîne Argent.

Des sources syndicales nous ont transféré des documents officiels provenant de Postes Canada. Il s'agit de deux formulaires qui seront envoyés à des clients qui affirment être dans l'incapacité de se rendre dans les boîtes postales communautaires que la société de la Couronne veut implanter partout au Québec et au Canada.

Dans ces documents, Postes Canada pose plusieurs questions à ses clients. On demande notamment de détailler leur handicap, de décrire comment leur maladie a une «incidence sur leur capacité de se rendre à la boîte communautaire».

Mais la société veut aussi avoir des preuves médicales. Dans l'autre formulaire, Postes Canada affirme qu'une «certification d'un professionnel de la santé qualifié pourrait être nécessaire».

En bref, si elle le juge opportun, Postes Canada demandera à son client de faire remplir le formulaire par son médecin ou un autre professionnel de la santé. Ce dernier devra donner des informations sur la santé du demandeur, ce qui s'apparente à billet de médecin.

On demande aussi au professionnel de la santé de donner ses propres informations personnelles, notamment son numéro de téléphone afin que Postes Canada puisse entrer en contact avec lui.

Le commissaire à la vie privée interpellé

Mis au courant de ces formulaires, le Commissariat à la vie privée du Canada s'est montré préoccupé et dit vouloir contacter Postes Canada.

«Ces formulaires semblent soulever des questions quant à la quantité et à la nature des renseignements personnels demandés. Le commissariat n'a pas été consulté par Postes Canada en ce qui concerne ces formulaires», a souligné une porte-parole.

De son côté, le syndicat des travailleurs et des travailleuses des postes (STTP) affirme que Postes Canada ajoute l'insulte à

l'injure.

«Depuis 2011, Stephen Harper et Postes canada font preuve de mépris envers les travailleurs des postes. Mais là, ce mépris est dirigé vers les personnes âgées et personnes à mobilité réduite», a déclaré Alain Duguay, président du STTP.

Selon lui, il s'agit d'un nouvel épisode d'un mauvais téléroman dans lequel la population n'est pas prise en compte.

«On se rappelle tous la déclaration du PDG de Postes Canada, Deepak Chopra qui disait que nos aînés allaient faire de l'exercice en allant chercher le courrier. Là, c'est encore pire : on veut faire de l'intrusion dans leur vie privée pour leur donner un service auquel il devrait tous avoir droit», affirme M. Duguay.

La FADOQ, le NPD dénonce

La Fédération de l'âge d'or du Québec (FADOQ) qui dénonce la fin du courrier à domicile torpille aussi la manœuvre de Postes Canada.

«Tout est fait à la va-comme-je-te-pousse, sans aucune analyse. C'est abominable ! Là, on entre dans des informations personnelles. On prend en considération que les gens sont des menteurs. Et il ne faut pas l'oublier, il y a des frais associés à cela. Les gens devront payer, ça n'a pas de bon sens», a souligné Danis Prud'homme, directeur général du réseau FADOQ.

Selon lui, Postes Canada n'a pas réfléchi en mettant en place cette restructuration qui fait mal au Québec. «Peut-être ailleurs, c'est 30 % des gens qui sont touchés, mais ici c'est bien souvent 60-70 % de la population qui recevait son courrier à domicile. C'est au Québec que ça fait mal davantage», constate-t-il.

Féroce critique depuis le début du projet, le Nouveau Parti démocratique (NPD) ne mâche pas ses mots pour dénoncer ces méthodes.

«Ils s'appellent Postes Canada et non Santé Canada. Le dossier de santé des gens, ce n'est pas de leur affaire. Ils veulent fouiner dans le dossier des gens, ce n'est pas acceptable. On se rend compte que ce projet, ça a un impact dans la vie des gens. C'est rendu qu'on considère les gens comme des fraudeurs potentiels. C'est quand même incroyable !», s'est emporté le député de Rosemont-La Petite-Patrie, Alexandre Boulerice.

Contacté à ce sujet, Postes Canada a défendu ses manières de faire.

«Les renseignements recueillis aideront notre équipe attitrée à mieux comprendre la situation personnelle de ces clients et à entreprendre avec eux un dialogue au sujet du type d'assistance qui serait le plus approprié pour chacun d'eux», a répondu par courriel, la porte-parole Anick Losier.

ARGENT

Nouvelles

Le Collège des médecins irrité par Postes Canada

Le 13 août 2014 à 17h42 | Olivier Bourque / Argent

Mise à jour le 13 août 2014 à 17h43

Dr Yves Robert

La décision de Postes Canada d'exiger un billet du médecin pour ses clients ayant des limitations physiques et qui veulent conserver la livraison du courrier à domicile a créé une vague de critiques notamment du Collège des médecins.

En entrevue à la chaîne Argent, le président Yves Robert s'est montré exaspéré et espère qu'on changera de décision chez Postes Canada.

«Est-ce qu'il y a une autre façon de faire que d'exiger un certificat médical ? Il y a un paquet de monde qui en demande et le résultat, c'est que bien souvent, les médecins passent jusqu'à 30% de leur temps à faire de la paperasse», a-t-il souligné, exaspéré.

M. Robert trouve «triste» d'utiliser des ressources médicales pour des tâches qui n'ont rien à voir avec la médecine.

«Pendant que le médecin fait cela, il ne fait pas autre chose. Ça implique des frais ! Et qui va payer ? C'est le citoyen. Je me rends compte qu'il y a toujours un fonctionnaire brillant qui prend la décision d'imposer des certificats médicaux. Pendant ce temps, ça bloque notre système», assure M. Robert.

Ce dernier constate que Postes Canada fait preuve de suspicion envers les citoyens qui ont le fardeau de la preuve.

«Si on n'est pas capable de se rendre compte que des gens qui sont en chaise roulante ou qui ont des limitations ne sont pas capables d'aller chercher leur courrier, on a un problème !», s'est-il indigné.

Selon M. Robert, un certificat médical qu'on appelle souvent un billet du médecin peut coûter jusqu'à 20$ pour le patient.

«Le médecin peut-il seulement faire sa job de médecin ?», s'est-il questionné en conclusion.

À lire également

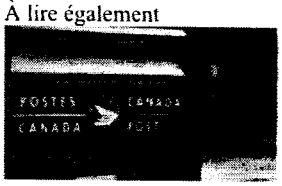

Canada
Postes Canada: Ottawa ne s'ingèrera pas
Le gouvernement Harper n'interviendra pas auprès de Postes Canada qui veut obtenir des informations personnelles de...
4

Nouvelles
Un billet du médecin pour recevoir son courrier à...

DÉNEIGEMENT EN COURS ?
PLACE AUX POIDS LOURDS !
Montréal

Boîtes postales : les aînés s'en prennent à Postes Canada

Mise à jour le mercredi 13 août 2014 à 15 h 04 HAE

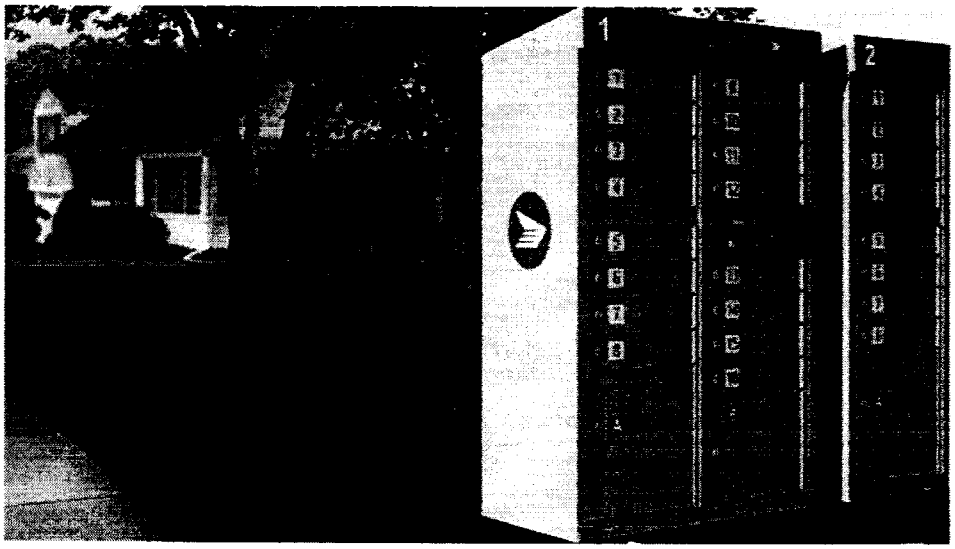

Les résidents de 11 communautés à travers le Canada recevront leur courrier dans des boîtes postales communautaires comme celles-ci dès l'automne 2014. Photo : Postes Canada

La Fédération de l'âge d'or du Québec (FADOQ) dénonce l'approche préconisée par Postes Canada pour déterminer si des personnes à mobilité réduite pourront bénéficier de mesures d'exemption dans le cadre de son projet d'installations de boîtes postales communautaires.

La société de la Couronne a récemment envoyé deux formulaires aux clients, qui lui ont fait part de certaines inquiétudes depuis que le projet, destiné à réduire ses frais d'exploitation, a été annoncé en décembre dernier. L'un d'eux indique qu'un certificat d'un médecin pourrait être requis.

« On a été un peu abasourdi de voir ça, parce que c'est des renseignements qui, selon nous, sont personnels et même confidentiels. On semble aller à tâtons », dénonce le directeur général du Réseau FADOQ, Danis Prud'homme.

« On demande quand même relativement beaucoup d'informations quant à l'état de santé, la situation, le handicap... Et non seulement ça, on tient à le faire confirmer par un professionnel de la santé, comme si on ne faisait pas confiance à la personne », poursuit-il.

> « L'argent qui est dépensé pour ce qu'on fait là, est-ce que ça n'aurait pas pu assurer le service à domicile? »
> *— Danis Prud'homme, DG du Réseau FADOQ*

Danis Prud'homme rappelle que de nombreux Québécois n'ont pas accès à un médecin de famille, et que faire remplir un tel formulaire entraînera vraisemblablement des coûts que devront assumer les clients touchés.

La FADOQ déplore en outre que la population n'a pas été consultée par Postes Canada au sujet de ce changement, qu'elle juge « inacceptable ». Elle souligne que dans le pire des cas, la société aurait dû prévoir une période de transition pour habituer les gens.

> « On sent qu'on veut faire un pas en arrière. Est-ce que c'est parce qu'on s'en va en élections l'année prochaine et qu'on sait que les aînés sont des gens qui votent énormément? »
>
> *— Danis Prud'homme, DG du Réseau FADOQ*

M. Prud'homme souligne que son organisation attend maintenant de connaître l'opinion du Commissaire à la vie privée du Canada. Ce dernier a déjà fait savoir qu'il n'avait pas été consulté par Postes Canada au sujet de ces formulaires qui, consent-il, soulèvent des questions en matière de protection des renseignements personnels.

À lire également :

- Postes Canada délaisse la livraison à domicile
- 100 000 ménages canadiens perdront leur facteur cet automne
- Un million de résidents bientôt sans courrier à domicile
- Déclin de la poste : ce que font d'autres pays

Des formulaires pour « adapter » les solutions, plaide Postes Canada

En entrevue à Radio-Canada, une porte-parole de Postes Canada, Annick Losier, admet du bout des lèvres que des gens devront bel et bien obtenir un billet du médecin dans « certains cas ». Elle soutient qu'il s'agit d'une démarche similaire à celle que doivent suivre les gens qui veulent obtenir une vignette de stationnement pour personne à mobilité réduite.

La société de la Couronne assure cependant que la démarche vise d'abord et avant tout à recueillir de l'information sur les problèmes physiques des gens qui l'ont contactée, afin de pouvoir « adapter » ses solutions. Les données obtenues seront « hyperconfidentielles » affirme-t-elle.

« Dans certains cas, les gens nous ont dit : "J'ai des inquiétudes". Mais on ne sait pas quelles sont ces inquiétudes », plaide Mme Losier, en indiquant que différentes solutions sont envisagées. « Le questionnaire va nous donner un peu plus de renseignements pour débuter ce dialogue », ajoute-t-elle, en précisant que Postes Canada a mis sur pied des « équipes attitrées » à cette fin.

« Ça peut être un cas d'arthrite, alors que la personne ne peut pas ouvrir le compartiment. On a des outils, des solutions pour ça. C'est peut-être une question que l'hiver, on ne peut pas se rendre à la boîte postale communautaire. Encore une fois, ça peut être une solution temporaire. Ça peut être une question que la personne aimerait mieux recevoir ça à un bureau de poste. C'est une autre possibilité », explique-t-elle.

> « C'est essayer d'explorer, d'équilibrer les besoins de la personne avec les solutions proposées. »
>
> *— Annick Losier, porte-parole de Postes Canada*

Postes Canada, dit-elle, a consulté une « douzaine d'organismes nationaux et régionaux afin de déterminer quel serait le meilleur processus » à suivre pour les personnes à mobilité réduite qui lui ont fait part de leurs inquiétudes. « Les gens sont experts et on a profité de leur expérience pour développer ce processus qui est vraiment basé sur les meilleures pratiques », argue-t-elle, sans dévoiler l'identité des organismes consultés.

Annick Losier refuse de dévoiler combien de personnes ont reçu les formulaires de Postes Canada. Elle se borne à dire que la démarche ne touche qu'un « très minime pourcentage » des quelque 100 000 ménages qui devront vivre ce changement à court terme, sans donner plus de précisions.

La porte-parole de Postes Canada admet aussi à demi-mot qu'obtenir un billet du médecin peut être compliqué pour certaines personnes. « Écoutez, c'est certain que le processus pose des questions », a-t-elle répondu lorsqu'interrogée sur le fait qu'un Québécois sur trois n'a pas de médecin de famille.

Colis et enveloppes livrés par Postes Canada (milliards de pièces)

Created with Datawrapper

Source: Postes Canada. Get the data

Important Afin de favoriser des discussions riches, respectueuses et constructives, **chaque commentaire soumis sur les tribunes de** Radio-Canada.ca **sera dorénavant signé des nom(s) et prénom(s) de son auteur** (à l'exception de la zone Jeunesse). Le nom d'utilisateur (pseudonyme) ne sera plus affiché.

En nous soumettant vos commentaires, vous reconnaissez que Radio-Canada a le droit de les reproduire et de les diffuser, en tout ou en partie et de quelque manière que ce soit. Veuillez noter que Radio-Canada ne cautionne pas les opinions exprimées. Vos commentaires seront modérés, et publiés s'ils respectent la nétiquette. Bonne discussion !

Connexion | S'inscrire

21 Commentaires

Écrire un commentaire ici

Soumettre

Les plus récents

Jacinthe Lavoie

Je crois que la solution la plus sensée serait de livrer le courrier à domicile mais deux ou trois fois semaine seulement. Plus secuntaire pour les gens et pour le courrier, beaucoup de ces boîtes de métal se font vandaliser...

Dany P. Pelletier

Je pense qu'une personne est en mesure d'aller recueillir son courrier dans un boîte postale communautaire lorsque cette même personne est également en mesure d'effectuer régulièrement des déplacements pour : son épicerie, le paiement de ses factures, les achats divers, les rendez-vous et le reste. Advenant qu'il en soit impossible, alors j'imagine que cette même personne reçoit de l'aide et que d'ajouter la tâche: à une personne aidante d'aller chercher le courrier 2 à 3 fois par semaine (15... » plus

Jacinthe Lavoie

@Dany P. Pelletier en tout respect monsieur Pelletier je dois vous dire que les aidants naturels ne sont pas des facteurs!

CNW Telbec
UNE SOCIÉTÉ PR NEWSWIRE

14 août 2014 16:43 - Affaires générales - Autorités et organismes exécutifs - Établissement de soins de santé - Pharmacologie

Déclaration du Dr Louis Hugo Francescutti, président de l'Association médicale canadienne, au sujet de la politique de Postes Canada sur la livraison à domicile

OTTAWA, le 14 août 2014 /CNW/ - L'Association médicale canadienne (AMC) a été étonnée d'apprendre par les médias qu'en vertu d'une nouvelle politique de Postes Canada, les médecins devront évaluer les Canadiens pour savoir s'ils sont admissibles à recevoir la livraison de leur courrier à domicile. Voilà la preuve d'une ignorance totale des défis auxquels sont confrontés les professionnels de la santé et les patients qui cherchent à avoir accès aux soins. Les médecins portent déjà un lourd fardeau administratif qui réduit le temps consacré à leurs rencontres avec les patients. En outre, il semble que l'on n'ait guère accordé d'attention aux enjeux de confidentialité et de la protection des renseignements personnels des patients. Nous demandons à Postes Canada d'interrompre immédiatement l'application de cette politique et d'étudier en profondeur toutes les dimensions de la question, en consultation avec toutes les parties prenantes.

Louis Hugo Francescutti
Président, Association médicale canadienne

SOURCE Association médicale canadienne

Renseignements : Lucie Boileau, Conseillère principale, Communication et Rayonnement public, lucie.boileau@cma.ca, Tél. : 800-663-7336 / 613-731-8610, poste 1266, Cell. : 613-447-0866

URL raccourcie http://cnw.ca/8G3G

Groupes d'intérêt : Santé

PROFIL DE L'ORGANISATION

Association médicale canadienne

La table ronde sur les aînés : une initiative positive selon l'Associ...

Les dirigeants politiques canadiens doivent unir leurs efforts pour l...

Le Sondage national des médecins révèle une forte croissance de l'ut...

Renseignements sur cette organisation

JOURNAL LE COURRIER .com 40

Laurentides Express - Journal le Courrier > Actualités

Un comportement de dictature, dénonce Jean Brisebois

Claudine Mainville
Publié le 02 septembre 2014

Postes Canada . Après avoir vu en quelques jours, s'élever un mur de 98 unités de boîtes postales en face de chez lui, Jean Brisebois de la rue Tylee à Rosemère, entend dénoncer «un comportement de dictature», de la part de Postes Canada.

© Photo TC Media

Jean Brisebois propose des alternatives aux aménagements réalisés en urgence la semaine dernière par Postes Canada.

Après avoir soutenu son opposition à l'aménagement de la série de boîtes postales, au nom de la dangerosité du site choisi, le citoyen de la rue Tylee a tout de même vu Postes Canada ériger le mur sans autres considérations. «Postes Canada prend la peine d'envoyer une lettre aux résidents, expliquant que des consultations ont eu lieu, et que les gens souhaitent la proximité des boîtes, un accès facile, éclairé et sécuritaire, ça vaut la peine pour faire exactement le contraire...On a concentré ici 98 boîtes dont une vingtaine appartiennent à des résidents de Grande-Côte, tout près de l'intersection, vis-à-vis un très long dos d'âne , en bordure du parc Gilmour, à quelques pieds du passage piétons des petits qui vont au parc, sans éclairage...Postes Canada n'a aucun respect pour les communautés et démontre un comportement de dictateur, est-ce qu'on doit laisser faire cela?», s'insurge Jean Brisebois.

De plus, une partie du quartier est située dans une zone inondable, dont le site des boîtes, « je ne peux même pas installer un cabanon, alors que Postes Canada décide de s'installer sans égard aux règles et aux lois».

Ce résident propose d'éviter une telle concentration de boîtes qui amènera la circulation et

l'arrêt de voitures dans la rue de 19 pieds de largeur, «c'est l'entrée du quartier, je ne veux même pas penser à ce que ça donnera cet hiver».

Il propose des aménagements répartis à l'autre extrémité du parc Gilmour et à deux autres endroits dans le quartier. «Mais encore, si ce n'était pas possible, il peut y avoir une concentration de boîtes au stationnement du Centre communautaire, ou le long de la rue Oliver où il n'y aucune résidence, des solutions existent mais il faut les écouter ».

Même si les boîtes sont déjà aménagées et que l'utilisation est prévue prochainement, ce citoyen de Rosemère n'entend pas abandonner et s'engage à poursuivre ses interventions auprès du gouvernement fédéral.

LE DEVOIR
LIBRE DE PENSER

FIN DE LA LIVRAISON À DOMICILE

Rosemère dénonce les manières de Postes Canada

Les municipalités ont droit à 50$ par site réquisitionné pour l'installation des boîtes

4 septembre 2014 | Hélène Buzzetti - *Correspondante parlementaire à Ottawa* | Canada

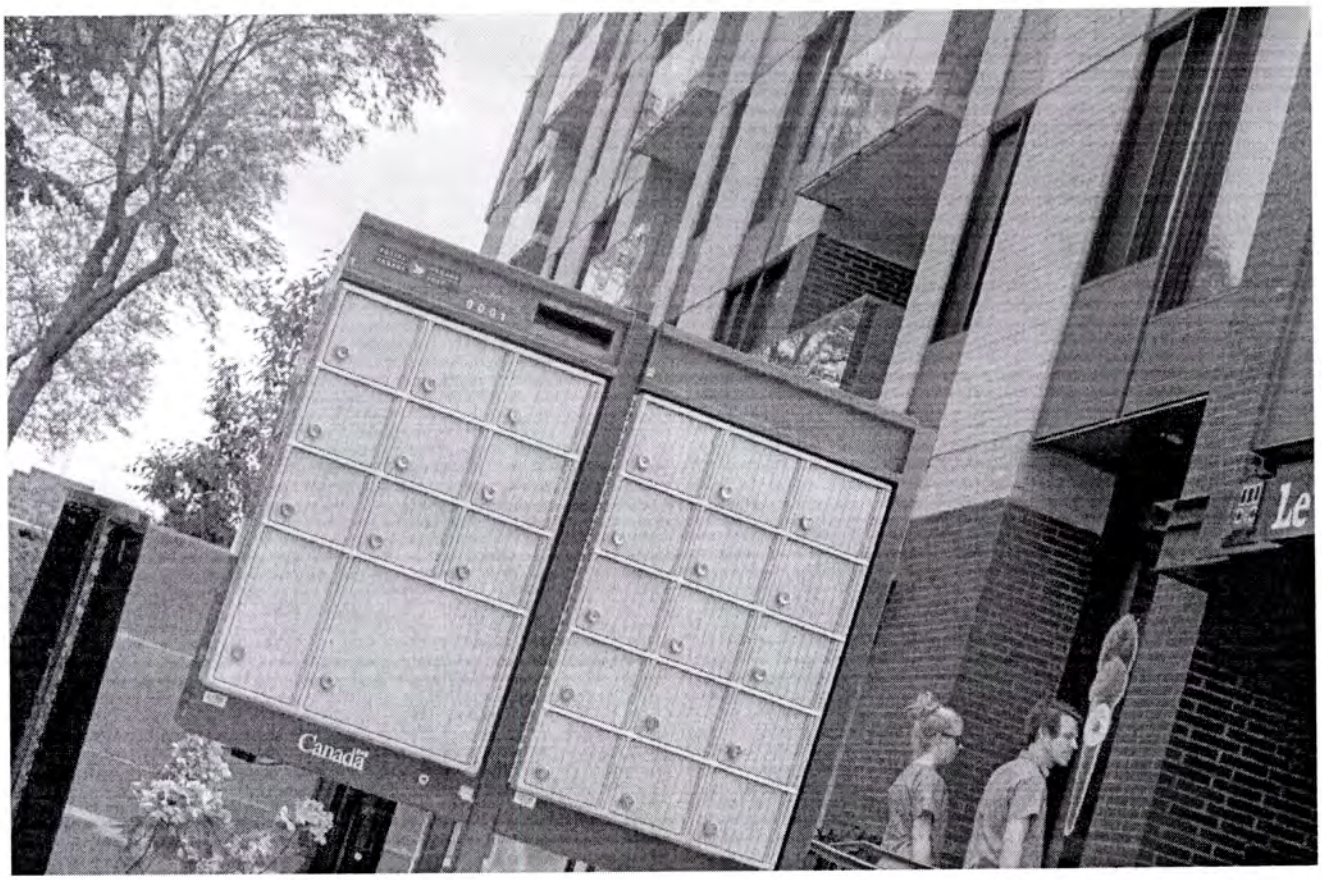

Photo: Michaël Monnier Le Devoir
La fin de la livraison à domicile exige l'installation de boîtes postales communes qui se retrouvent parfois aussi sur des terrains privés.

L'implantation des boîtes postales collectives par Postes Canada ne se passe pas sans anicroche. La Ville de Rosemère, une des cinq premières à vivre l'expérience au Québec, se plaint d'avoir été placée devant un fait accompli et de recevoir un dédommagement dérisoire de 50 $ pour chaque site réquisitionné par la société de la Couronne.

Dans une entrevue avec *Le Devoir*, la mairesse de Rosemère, Madeleine Leduc, relate l'expérience de sa petite municipalité du nord de Montréal. Postes Canada a déterminé qu'elle avait besoin de 66 sites pour localiser ses boîtes postales collectives. Sur certains sites, il n'y a qu'une boîte de 16 adresses civiques, mais sur d'autres, il y en a jusqu'à 12, desservant 192 adresses civiques. Les boîtes ont été

)lacées ici près de l'aréna, là près d'un parc, mais aussi beaucoup sur l'emprise municipale de lomiciles privés. Mme Leduc calcule qu'un total de 40 maisons se retrouvent avec des boîtes collective le Postes Canada.

« *Je leur ai demandé : " Vous allez prendre nos emprises publiques et on n'aura rien à dire ? " »*, raconte Madeleine Leduc. « *On m'a répondu : " Notre loi nous le permet. " C'est vrai, c'est ça qui est le pire. On nous donne un gros dédommagement de 50 $ par site. Avec un total de 66 sites, ça nous fait 3300 $. À vie* », raille-t-elle. « *Je leur ai dit : " Vous riez de nous autres, 50 $! " On nous a dit : " Ça va vous permettre de mettre des fleurs. " Je leur ai dit qu'ils ne devaient sûrement pas savoir ce que ça représente, 50 $ de fleurs.* »

Mme Leduc reconnaît que la multiplication des boîtes postales n'a pas nécessairement enlaidi le paysage du Vieux-Rosemère. Mais elle estime que Postes Canada agit de manière précipitée. « *Nous avons reçu un courriel le 8 août à 16 h 07 nous disant qu'ils commençaient à poser les boîtes le lendemain matin ! Avec la liste des endroits.* » Selon elle, la liste définitive des emplacements n'était même pas établie à ce moment, certains sites étant encore contestés. « *C'est pour cela que j'ai réagi violemment.* »

Des heures de travail

La mairesse déplore en outre que ce soit l'administration municipale qui paye politiquement le prix des décisions de Postes Canada. « *Les citoyens se sentent bousculés alors ils viennent vers la Ville. Je les comprends. Et moi je dois leur dire que je ne peux rien faire.* [...] *Je trouve qu'effectivement, on en paye le prix.* » C'est sans compter les coûts supplémentaires que cette initiative entraîne. « *Le nombre d'heures que le service d'urbanisme passe ici à répondre aux citoyens et à discuter avec Postes Canada c'est énorme comme travail ! Et ils ne nous ont pas payés pour ça !* »

Postes Canada a l'intention de mettre un terme à la livraison à domicile du courrier d'ici cinq ans. Des citoyens ayant des contraintes de mobilité pourront conserver le service sur présentation d'une attestation médicale. Des médecins se sont plaints de ce fardeau administratif supplémentaire.

Le NPD a exhorté mercredi Postes Canada à mettre son projet sur la glace au motif que la société de la Couronne a enregistré un bénéfice de 53 millions de dollars à son dernier trimestre. « *Il n'y a pas de justification fiscale ou économique qui tienne la route en ce moment* », a soutenu le député Alexandre Boulerice.

Publié le 21 septembre 2014 à 13h15 | Mis à jour le 21 septembre 2014 à 13h15

Les boîtes postales décriées par les personnes handicapées

PHOTO ÉTIENNE RANGER, ARCHIVES LE DROIT

La Presse Canadienne
MONTRÉAL
Le Regroupement des activistes pour l'inclusion au Québec (RAPLIQ) est à son tour monté aux barricades pour dénoncer l'idée d'installer des boîtes postales communautaires.

La présidente de cette organisation vouée à la défense des personnes handicapées, Linda Gauthier, s'insurge de ce changement qui avait été annoncé en décembre 2013.

À ce moment, Postes Canada avait indiqué que, dans un horizon de cinq ans, il y aurait un passage vers les boîtes communautaires pour le tiers des ménages recevant habituellement leur courrier à domicile.

Pour Mme Gauthier, cette modification, qui s'inscrit dans un plan plus large de rationalisation, est carrément inacceptable. Elle explique que pour ceux, qui peinent à se déplacer en raison de limitations physiques et/ou intellectuelles, ce changement ne manquera pas de représenter tout un casse-tête.

Cette femme atteinte de sclérose en plaques, qui circule en fauteuil roulant en permanence depuis 2001, entrevoit déjà les problèmes qui se poseront pour les gens se trouvant dans une situation comparable à la sienne.

Elle n'hésite pas à citer son exemple personnel lorsqu'elle traite des défis à venir pour ce segment de la population. Linda Gauthier soutient qu'elle va «peut-être apercevoir la boîte communautaire à partir de sa fenêtre, mais que s'il y a juste trois, quatre centimètres de neige sur le trottoir, elle ne sera pas en mesure de s'y rendre».

Elle ajoute que son bureau est situé dans son domicile et qu'elle a donc l'habitude de recevoir à la maison non seulement son courrier, mais aussi celui du RAPLIQ.

Elle s'inquiète du fait qu'elle sera éventuellement obligée d'attendre le retour de son conjoint au terme de chaque journée de travail pour avoir accès à ses lettres et colis personnels et professionnels. Mme Gauthier se soucie de «devoir éventuellement être toujours à la remorque de quelqu'un d'autre» qui se rendra à sa place à la boîte communautaire.

Elle affirme qu'elle a déjà «perdu beaucoup en devenant handicapée» et qu'elle n'a pas du tout envie d'être privée du service de livraison du courrier à domicile qui favorise son autonomie.

Linda Gauthier est persuadée que bien d'autres personnes handicapées partagent son opinion et sa frustration tout comme diverses autres catégories de clients de Postes Canada comme les aînés ou encore les nouvelles mamans hésitant à quitter leur demeure avec leur poupon.

Pour faire valoir son point de vue, la présidente du RAPLIQ a accepté de participer à un point de presse conjoint avec le président de la section locale de Montréal du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, Alain Duguay, tenu dans la métropole dimanche après-midi.

Postes Canada : une compagnie veut redistribuer le courrier à la porte

Mise à jour le lundi 6 octobre 2014 à 16 h 01 HAE

Se faire livrer son courrier comme si c'était Postes Canada

Exclusif - Une nouvelle entreprise privée se prépare à prendre le relais de Postes Canada. Elle propose aux clients qui vont perdre le courrier à domicile d'aller chercher leurs lettres et colis à la boîte postale communautaire et les leur livrer à la porte, comme avant.

Un reportage de **Thomas Gerbet**

« Continuez de recevoir votre courrier à domicile », promet la compagnie *You Have Mail*, sur son site web. « Concentrez-vous sur vos affaires en cours et non sur la collecte du courrier ». ajoute-t-elle. L'entreprise débutera son service dès le 20 octobre, au moment où les premières communautés urbaines perdront le courrier à domicile dans le cadre du plan de transition sur cinq ans de Postes Canada.

Le service est bien sûr payant : deux livraisons (lundi et mercredi) pour 20 $ par mois ou trois livraisons (lundi, mercredi, vendredi) pour 30 $. Un forfait destiné aux entreprises leur propose une livraison quotidienne pour 60 $ mensuels. Et pour 5 $ de plus par mois, les clients peuvent bénéficier du tri du courrier indésirable.

Le directeur général de *You Have Mail*, Dan Trudeau, affirme avoir déjà des demandes de personnes âgées, de petites entreprises et de travailleurs très occupés. « Beaucoup de gens en ont besoin, parce qu'ils ne sont tout simplement pas capables de se déplacer à une boîte postale communautaire ou n'ont pas le temps », explique-t-il. Selon lui, « on devrait avoir le droit de décider si l'on veut garder, ou pas, la livraison de son courrier à la porte ».

Postes Canada a refusé de commenter l'arrivée de ce nouveau service privé.

Au Québec en 2015

Dès le 20 octobre, la compagnie offrira son service dans les trois villes du Manitoba et de l'Alberta, où des quartiers passent aux boîtes communes (Winnipeg, Calgary et Fort McMurray) et elle compte le proposer dans le reste du pays dès l'année prochaine. « Nous visons le Québec pour 2015 » précise Dan Trudeau.

Près de 100 000 résidences et 10 000 commerces perdront le courrier à la porte dans les prochains jours. D'autres suivront dès le printemps prochain, notamment des villes de la banlieue

sud de Montréal et des arrondissements montréalais.

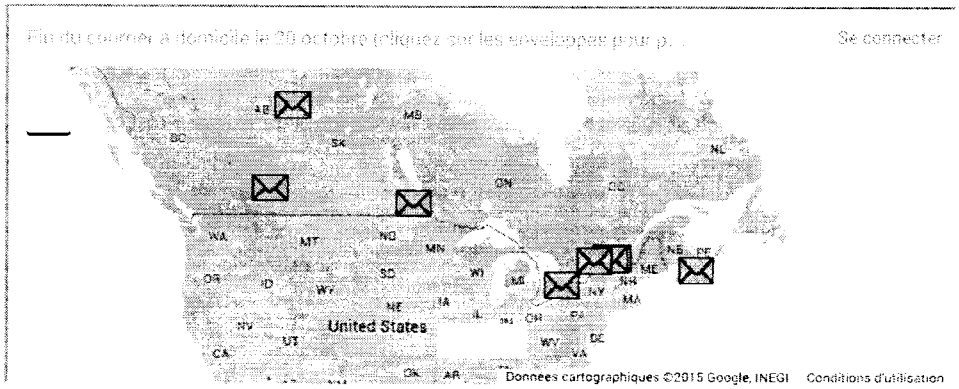

Une privatisation indirecte selon le syndicat

Le Syndicat des travailleurs des postes n'est pas surpris par ce nouveau service. « On prévoyait ce genre de situation », commente le président de la section locale de Montréal, Alain Duguay. « Tranquillement, on se dirige vers une privatisation, une libéralisation du marché », déplore-t-il.

Postes Canada a annoncé cet été que les résidents qui présentent un billet de médecin pourraient continuer de recevoir le courrier à domicile, mais le syndicat croit que de nombreux citoyens ne le feront pas, soit parce qu'ils pourraient trouver le processus dégradant ou bien parce que leur handicap n'est que temporaire : « quelqu'un à mobilité réduite pour une courte période ne perdra pas son temps à présenter un dossier à Postes Canada », croit Alain Duguay.

Comment une compagnie privée peut-elle penser faire des profits là où Postes Canada affirme perdre de l'argent ? « Peut-être que cette compagnie est capable de fonctionner avec des coûts plus faibles de production », estime l'économiste Germain Belzile, qui n'est pas non plus surpris par l'offre de l'entreprise *You Have Mail*.

> « C'est le miracle du capitalisme : les gens sont constamment à la recherche d'une occasion d'affaires et d'une occasion de combler un besoin. »
>
> *— Germain Belzile, professeur d'économie à HEC Montréal*

Calendrier de la conversion selon les villes : Postes Canada invoque le secret industriel

La société d'État refuse de dévoiler l'échéance du passage aux boîtes postales communautaires pour chaque ville du pays, d'ici 2019. Pourtant, un document existe. Nous l'avons reçu en vertu de la Loi d'accès à l'information, mais il était entièrement caviardé. Postes Canada invoque deux articles de la loi pour refuser la publication du document.

L'article 18.1 (1) mentionne que la Société canadienne des postes « peut refuser de communiquer des documents qui contiennent des secrets industriels ou des renseignements financiers, commerciaux, scientifiques ou techniques ». L'article 21 (1) mentionne qu'une institution fédérale peut refuser de communiquer de l'information concernant « des projets relatifs à la gestion du personnel ou [...] qui n'ont pas encore été mis en oeuvre ».

À lire aussi :

- Boîtes postales communautaires : premières compressions
- Des boîtes postales communautaires dans des commerces
- Des maires croient avoir une solution pour contrer les boîtes postales communautaires

Boîtes postales communautaires : premier bilan mitigé

Mise à jour le jeudi 9 octobre 2014 à 21 h 58 HAE

Boîtes postales à Repentigny

Postes Canada se dit satisfaite de la première phase de l'implantation des boîtes postales communautaires. Les élus des villes où elles ont été implantées ne partagent cependant pas cet avis.

Un texte de **Francis Labbé**

Pour Postes Canada, l'implantation de ces boîtes va bon train. « Nous avons complété environ 74 000 des 100 000 premières conversions », explique Jacques Côté, responsable du réseau de livraison physique.

Jacques Côté de Postes Canada

« 50 % des emplacements que nous avions d'abord choisis ont été modifiés à la suite de la consultation avec les collectivités », poursuit Jacques Côté. « Nous avons procédé de la bonne façon. »

Cafouillage

« Ça a été cafouillage par-dessus cafouillage », riposte le maire de Bois-des-Filion, Paul Larocque. L'homme est aussi préfet de la MRC Thérèse-de-Blainville, au sein de laquelle se trouvent trois des cinq municipalités québécoises touchées par la première phase de Postes Canada.

« À certains endroits où les boîtes devaient être installées, nous avons dû intervenir parce que, selon nous, ça n'avait pas de sens. Ils ont dit qu'ils allaient les mettre ailleurs, pour finalement se rendre compte, deux semaines plus tard, qu'ils les avaient laissées au même endroit! »

Le maire a montré un endroit où Postes Canada a commencé à installer des boîtes par erreur. Voyez l'extrait.

« Leur planification des opérations ne tenait pas compte de la réalité de la ville. Dans un quartier un peu plus vieux, il y a des pentes, des courbes. Plusieurs endroits qui ne sont pas appropriés pour des boîtes postales comme celles-là. Nous devrons revoir la règlementation, l'éclairage... »

Pertes d'emploi

Pour le Syndicat des travailleurs des postes de la Grande région de Montréal, l'arrivée des boîtes postales est synonyme d'abolition de postes.

« Au bureau de Repentigny, c'est 50 % du personnel qui a perdu son poste », explique Sylvain Lapointe, porte-parole du syndicat. « Et il y a aussi la sécurité des emplacements des boîtes qui nous inquiète. »

Sylvain Lapointe, syndicat de Postes Canada

« Par exemple, à Le Gardeur, le long de la Rue de la Paix près du boulevard Lacombe, on compte 8 boîtes postales, qui comprennent chacune 16 casiers. 128 propriétaires qui vont venir chercher leur courrier, tout près d'une intersection achalandée. »

« Nos travailleurs doivent livrer le courrier là, les citoyens vont se stationner et traverser la rue à pied. Je ne le souhaite pas, mais il arrivera sûrement un accident », poursuit Sylvain Lapointe.

Deuxième phase : 1 million de foyers

En 2015, Postes Canada a pour objectif de convertir 1 million de foyers canadiens à la distribution postale par l'entremise de boîtes communes. « Nous aurons quelques municipalités sur la Rive-Sud, à Pierrefonds et 75 000 adresses à Montréal », explique Jacques Côté.

Le maire de Bois-des-Filion, de son côté, dénonce cette perte de service postal. « Le gouvernement fédéral fait des surplus, mais il diminue les services. Si je maintenais le compte de taxes foncières de mes citoyens, mais que je ne leur offrais plus l'eau potable ou la police, j'en ferais aussi, des surplus » lance Paul Larocque.

EN COMPLÉMENT

MONTRÉAL
HYPERLIEN - À 99 ans, elle refuse les boîtes postales communautaires

MONTRÉAL
HYPERLIEN - Boîtes postales communautaires : premières compressions

TVA | NOUVELLES
Membre du Groupe TVA | QUEBECOR MEDIA

Repentigny

Une boîte postale communautaire vandalisée

Première publication 11 octobre 2014 à 17h55

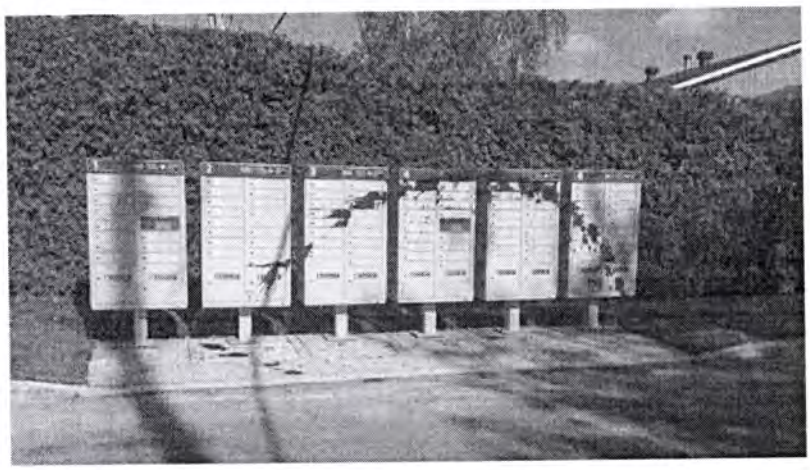

Crédit photo : Facebook

Recommander 107 Tweet 2

Par **Jean-Marc Gilbert** | Agence QMI

Les plus farouches **opposants à l'arrêt de la livraison du courrier à domicile** n'ont pas tardé à se manifester. Une **boîte postale communautaire** de **Repentigny**, installée depuis moins d'un mois, a été **vandalisée**, dans la nuit de vendredi à samedi.

De la **peinture noire** a été projetée sur une boîte située sur la rue Lavigne, près du parc de La Rochelle. Une citoyenne a pris une photo samedi matin, après l'acte de vandalisme commis.

De nombreuses portes de la boîte ont été **totalement couvertes d'une épaisse couche de peinture.** On en retrouve aussi sur le trottoir.

C'est l'Agence QMI qui a informé Postes Canada de la situation, samedi après-midi. «Une équipe se rendra immédiatement sur place pour faire le nettoyage, a dit Anick Losier, porte-parole de Postes Canada. C'est la procédure habituelle de notre côté.»

Elle assure que les boîtes postales communautaires sont conçues pour se nettoyer facilement lorsque des actes de vandalisme comme celui-ci sont commis.

«C'est malheureux, mais les actes de vandalisme comme ceux-ci, ça arrive», dit-elle, précisant ne pas constater une hausse des actes de vandalisme depuis que Postes Canada a annoncé qu'elle cessera graduellement la livraison du courrier à domicile.

Copyright © 1998-2014 - Tous droits réservés. Une réalisation de TVA Interactif inc.

Publié le 16 octobre 2014 à 11h32 | Mis à jour le 16 octobre 2014 à 14h11

Abolition de la livraison du courrier à domicile

Le STTP conteste devant la Cour fédérale

Le Soleil, Patrice Laroche

Paul Gaboury
Le Droit

Le Syndicat des travailleurs et travailleuses des Postes (STTP) et divers groupes de personnes âgées et d'organismes de défense de personnes ayant des limitations fonctionnelles ont confirmé jeudi qu'ils contesteront devant la Cour fédérale la décision de Postes Canada de mettre fin au service de livraison à domicile.

Une contestation judiciaire sera déposée au cours des prochains jours devant la Cour fédérale en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés, a confirmé le président du STTP, Denis Lemelin, lors d'une conférence de presse tenue dans les bureaux du syndicat.

«Au Canada, on devrait faire passer les gens avant les profits», a fait valoir le président Lemelin.

La décision d'abolir le service de livraison à domicile en cinq ans avait été annoncée le 11 décembre 2013 par Postes Canada, une mesure contenue dans son plan de restructuration.

C'est l'avocat constitutionnaliste Paul Cavalluzzo qui plaidera la cause au nom du STTP et des autres groupes de personnes âgées et des personnes ayant des limitations fonctionnelles.

L'avocat Cavalluzzo a expliqué que la démarche juridique vise à demander à la cour de suspendre la décision de Postes Canada, en soutenant qu'elle outrepasse les pouvoirs de la société d'État et qu'elle relève plutôt du Parlement puisque c'est ce dernier qui a créé Postes Canada et en a déterminé le mandat.

La contestation, qui sera déposée au cours des prochains jours, est appuyée par six ou sept groupes dont deux étaient représentés hier lors de l'annonce.

L'avocat Cavalluzzo discutera de la possibilité de demander une injonction afin que stopper immédiatement la mise en oeuvre du plan, qui prévoit l'installation de boîtes communautaires dans diverses villes du pays. Déjà, certains quartiers de Kanata font partie de la liste des endroits où le service a été aboli cet automne.

Le STTP et divers groupes ont reproché à la société d'État de ne pas avoir tenu de consultation avant d'aller de l'avant avec son projet qui mènera à l'abolition de 6000 à 8000 emplois.

Le STTP soutient avoir obtenu l'appui de plus de 110 municipalités qui ont adopté des résolutions dénonçant la décision de la société. De plus, de nombreuses manifestations ont été organisées pour appuyer la campagne menée par le syndicat, a expliqué M. Lemelin.

«Les mesures annoncées pour l'accès aux services aux personnes ayant des limitations fonctionnelles sont totalement inadéquates et ne répondent pas à la loi» a expliqué l'avocat Cavalluzzo, qui a ajouté que le Canada sera le seul pays du G-8 à ne plus offrir un tel service, ce qui contreviendrait à ses engagements internationaux pris à l'égard des services aux personnes handicapées.

70

Réaction de Postes Canada

En réaction à cette contestation judiciaire, Postes Canada a indiqué être persuadée que son plan visant à protéger l'avenir du service postal pour tous les Canadiens, y compris ceux qui vivent avec un handicap ou un problème de mobilité, «satisfait à toutes les exigences juridiques».

«Postes Canada demeure déterminée à mettre en oeuvre la meilleure approche et à faire en sorte que personne ne soit exclu. Tous les Canadiens doivent avoir accès au service postal. La Société a aussi mis en place un solide programme de mesures d'adaptation fondé sur les meilleures pratiques élaborées et utilisées par les municipalités, les provinces et les institutions fédérales», a indiqué Postes Canada dans un courriel.

De plus, la société d'État souligne «avoir consacré des mois à discuter avec des experts en droits de la personne et avec des organisations régionales et nationales ayant une vaste expertise dans le domaine des mesures d'adaptation, dans le but de faire en sorte que la Société adopte la meilleure approche possible».

© La Presse, ltée. Tous droits réservés.

Bedford woman shocked her mail key opens neighbour's mailbox

Elizabeth Kwiecien, neighbours concerned over mail security breach

CBC News Posted: Oct 26, 2014 8:53 AM AT Last Updated: Oct 26, 2014 10:01 AM AT

A Bedford, N.S., woman has questions for Canada Post after she discovered the keys for her new community mailbox open not only her own mailbox, but at least one of her neighbour's as well.

Earlier this week, Elizabeth Kwiecien sent her son out to pick up the mail. It was the family's first time fetching the mail from their new community mailbox, which replaces home delivery this week.

But Kwiecien's son accidentally opened up the wrong box and brought home a neighbour's mail instead.

"That's when I realized that our key opened up her mailbox as well as ours, so we put the lady's mail back in her box and I tweeted CBC and Canada Post," Kwiecien said.

She has three keys to her new mailbox, and all three open both her mailbox and her neighbour's.

Kwiecien said she already let her neighbour know what happened.

"I told her and she was also very shocked and concerned and didn't like what was going on," Kwiecien said.

Pete Loucks, who lives in the same Bedford neighbourhood, is not happy about the key problem.

"It's a little outrageous, I think. I'd be concerned about it — I don't want not knowing who can get into my mail," he said.

But Canada Post spokesman John Hamilton downplayed the issue.

"One key out of 74,000. We will replace the lock if she calls customer service. We'll be right on that and take care of it so she can enjoy her community mailbox," Hamilton said.

Some Quebec residents have also reported similar problems with their new community mailboxes.

Super mailboxes in B.C. targeted thousands of times, records reveal

More than 4,800 incidents reported in 130 communities between 2008 and 2013

By Alexandra Gibb Jason Proctor Rene Filippone Jonathan DeRouchie and Mike Laanela, CBC News Posted: Jul 30, 2013 6:13 PM PT Last Updated: Aug 09, 2013 6:14 AM PT

Community mailboxes, also known as super-boxes, have been the subject of 4,880 incidents of vandalism, arson, break-ins and other damage recorded by Canada Post. (CBC)

Super mailboxes targeted in B.C. 2:38

'Canada Post won't notify me and I'm vulnerable' 9:57

159 shares

Facebook

Pressure is growing on Canada Post amid revelations there are far more incidents of community mailbox vandalism, break-ins and tampering in British Columbia than previously revealed.

Documents obtained by CBC News through a freedom of information request show that Canada Post has recorded more than 4,800 incidents involving community mailboxes, ranging from vandalism and arson to mail theft.

The incidents were recorded in more than 130 communities across the province between 2008 and 2013.

The community mailboxes, also known as super-boxes, have replaced home delivery in many Canadian communities as part of a **cost-cutting program by Canada Post**.

There are currently more than 20,000 community mailboxes throughout

Twitter
Reddit
Google
Share
Email

B.C. and Canada Post continues to install more in new subdivisions.

The mailboxes have recently become the subject of numerous complaints of break-ins and vandalism, **raising concerns about lost or stolen mail and identity theft.**

Read more about mailbox break-ins in Surrey, B.C.

Mail super-boxes 'way to cut costs,' union suspects

Surrey resident Craig Findlay, 60, said his community mailbox has been plagued by "non-stop break-ins" over the past decade, often in broad daylight.

"The doors are left wide open — the two big panel doors — and obviously mail missing. Looks like mail fraud-type people looking for phony IDs."

'The best thing we can recommend to our customers is never to leave mail overnight, because that's where generally most of these incidents occur.'

—Canada Post spokeswoman Anick Losier

A few months ago, after receiving several complaints, Canada Post installed a new super mailbox with an anti-pry device to replace the old community mailbox in Findlay's neighbourhood, but it hasn't stopped the break-ins.

"The super-box they put in is so cheap and flimsy I could pull it over just with my bare hands," said Findlay.

"I think it was the next day it was ripped open — the next day after they replaced the old one with the super-box."

Findlay says Canada Post has never notified him of break-ins. Instead, he and his neighbours have had to call and complain.

Belcarra plagued by tampering

The mayor of Belcarra, Ralph Drew, said thieves in his community are targeting new super-boxes too.

"What the thieves have taken to doing now is using a pry device — a screwdriver or crowbar — and prying on the individual mailboxes," said Drew. "The vulnerable part now is the lock itself."

There have been at least 375 reported incidents of mailbox tampering in Belcarra and surrounding municipalities in the past five years.

Even so, residents are rarely informed when their mail has been compromised, putting more than their personal information at risk, said Drew.

"There's always been a reliance on the government mail as a secure means of moving communications between people.

"When there is a vulnerability that isn't being addressed by Canada Post, then that's a very fundamental trust that has been weakened."

Number of incidents 'incredibly low'

Canada Post spokeswoman Anick Losier said community mailboxes are "very secure" and that the number of incidents is "still incredibly low."

"We do have different strategies that we adopt, whether it's new equipment that we're trying — anti-pry kits, new locks — these are all things that we are trying to do in order to deter the efforts," said Losier.

"Whenever we try these new strategies, some of the criminal activities will move to another neighbourhood.

"What we have to do is constantly work with local authorities, constantly work at our processes in terms of ensuring the moment that these

incidents are reported.

"We do have a team that is dispatched right away to look at these boxes, retrieve any leftover mail, look at if the box has been pried open.

"The best thing we can recommend to our customers is never to leave mail overnight, because that's where generally most of these incidents occur."

TVA NOUVELLES
Membre du Groupe TVA | QUEBECOR MEDIA

Passe-partout

Postes Canada envoie les huissiers

Première publication 6 août 2010 à 18h53

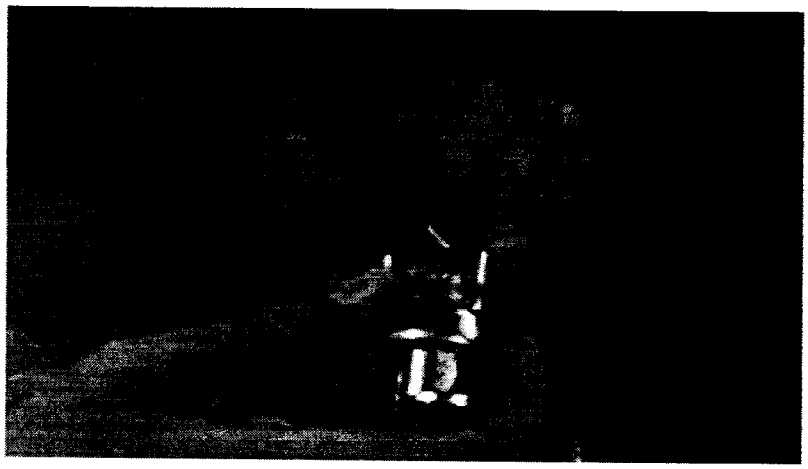

Recommander 0 Tweet 0

Postes Canada est finalement passée à l'action dans le dossier d'un entrepreneur de la Montérégie détenant des centaines de passe-partout donnant accès à des boîtes postales.

Le 29 juillet, deux jours après que TVA Nouvelles eut révélé l'existence d'un possible trou dans le filet de sécurité, la société d'État a envoyé quatre huissiers sur le terrain d'Yves Cloutier pour récupérer des clés maîtresses.

Les documents laissés par les huissiers indiquent qu'ils ont récupéré 400 serrures avec ou sans clés et des serrures complètes.

Or, tout n'a pas été saisi. Quinze mois après la fin de son contrat avec un sous-traitant de la Société canadienne des postes, Profac, M. Cloutier est toujours en possession de passe-partout appartenant à la société d'État.

«Il n'y a pas d'inventaire de ce qui a été saisi, puis il n'y a toujours pas d'inventaire (...) de ce que Postes Canada ou Profac auraient donné au cours des contrats à la compagnie de M. Cloutier», fait remarquer son avocat, Louis Linteau.

Yves Cloutier a intenté une poursuite de 104 000$ contre Profac, une filiale de SNC-Lavalin assurant la gestion des boîtes postales à l'échelle du pays, pour qui il agissait à titre de sous-traitant. Il a mis fin au contrat en mars 2009 et prétend aujourd'hui qu'il n'a pas été payé pour du travail qu'il aurait exécuté.

La diffusion de notre reportage avait soulevé de nombreuses questions sur la protection des renseignements personnels. Le poursuivant est-il le seul sous-traitant au pays possédant des passe-partout, sans que Postes Canada en ait gardé une trace? Impossible de le savoir pour le moment.

Dans un courriel, Postes Canada justifie l'envoi d'huissiers en écrivant que sa «priorité est la sécurité du courrier» et que «les clés seront sous meilleure garde en [sa] possession».

Pour sa part, M. Cloutier a décidé de placer dans un lieu sûr les clés restantes, question d'éviter qu'elles soient volées et tombent entre les mains d'individus mal intentionnés.

(TVA Nouvelles)

Copyright © 1998-2014 - Tous droits réservés. Une réalisation de TVA Interactif inc.

ARGENT

Nouvelles

Le privé veut livrer le courrier à domicile

Le 11 novembre 2014 à 22h00 | Olivier Bourque / Argent

Mise à jour le 12 novembre 2014 à 10h41

La privatisation chez Postes Canada est bel et bien commencée. Des entrepreneurs québécois tournent autour de la livraison à domicile et aimeraient bien prendre la place laissée gracieusement par la société de la Couronne, a appris la Chaîne Argent.

La première, une société du nom de Courrier à domicile a été créée en juillet dernier. Sur le site Internet de l'entreprise, truffé d'erreurs bêtes, on explique les raisons pour lesquelles on a fondé cette entreprise.

«La compagnie a été fondée en 2014. L'idée lui est venue suite a (sic) l'arrêt de distribution du courrier par Postes Canada. La société propose aujourd'hui un relais de lettres entre les boites a lettre rurale (sic) et les domiciles, aussi dans les grands édifices a logement et condominiums», est-il écrit.

En bref, l'entreprise propose à ses clients d'aller chercher leur courrier et d'aller le porter directement à leur porte. Mais les clients devront payer le prix. Pour un an de service, il faut débourser 210 $ pour une livraison une fois par semaine, 265 $ pour deux fois semaine. Le coût diminue lorsqu'on prend un abonnement sur une plus longue durée.

Il a été impossible de parler avec le président de la PME en devenir, Jacques Daniel Ouazana. Sous le couvert de l'anonymat, nous nous sommes brièvement entretenus avec un autre dirigeant qui cherche des représentants en vente pour l'entreprise. «Nos services seront disponibles en 2015. On va chercher des représentants, bien sûr», nous a-t-il dit.

Selon une source consultée, Courrier à domicile cible surtout les premières victimes de l'abandon du courrier à domicile, les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées.

«Postes Canada est sûrement la seule entreprise qui voit le client comme un problème au lieu de le voir comme une opportunité. Le privé le comprend très bien. Et cela se fait, au détriment de la sécurité du courrier et sur le dos des plus vulnérables», dénonce Alain Duguay, président du syndicat des travailleurs des postes de Montréal.

Un contrat abusif

Nous avons fait vérifier le contrat de Courrier à domicile par un avocat d'Option Consommateurs. Après une analyse, ce dernier affirme qu'il y a plusieurs problèmes.

«C'est un contrat qui contient à mon sens plusieurs clauses qui sont abusives. Premièrement, l'entreprise peut imposer des pénalités aux consommateurs qui se retrouvent en défaut de paiement. C'est très difficile aussi pour lui de mettre fin à son

contrat», affirme Alexandre Plourde.

Selon lui, une clause est encore plus contestable. En vertu du contrat, l'entreprise pourrait retenir le courrier d'un client qui n'aurait pas acquitté sa facture. «Elle se réserve un droit de rétention sur le courrier. Pourtant, c'est très personnel le courrier, très confidentiel comme information», dit M. Plourde.

Option Consommateurs croit aussi qu'une multitude d'entreprises pourraient voir le jour dans les prochains mois. «On doit donc s'assurer de bien comprendre leurs engagements, de faire affaire avec des compagnies respectables et ne pas hésiter à s'informer sur leurs droits et à porter plainte s'il le faut», conclut M. Plourde.

Une autre entreprise

Au moins une autre entreprise, celle-là avec pignon sur rue, veut aussi s'accaparer de ce lucratif marché, Duclos Ringuette, une société d'une vingtaine d'employés située à Varennes qui fait déjà de la messagerie et de la préparation postale.

«C'est un marché porteur, mais c'est lent actuellement. Faudra voir la réponse, mais on a commencé à voir s'il y a un intérêt dans la couronne Nord où Postes Canada a arrêté sa livraison», a indiqué le propriétaire Normand Duclos.

Villeray | Parc Extension
Progrès
Saint-Michel

11/12/2014 **Mise à jour :** 11 décembre 2014 | 12:40

Des citoyens maintiennent la pression contre Postes Canada

Par Audrey Gauthier
TC Media

Une trentaine de citoyens, d'élus et d'employés de Postes Canada ont manifesté devant une succursale postale de Villeray, ce matin.

Audrey Gauthier/TC Media

80

Un an après l'annonce de Postes Canada de mettre fin à la livraison du courrier à domicile, la mobilisation se poursuit alors qu'une trentaine d'employés de la société d'État ont manifesté, jeudi matin, leur mécontentement devant la succursale postale Youville, situé au 300, boulevard Crémazie Est.

«Postes Canada a entrepris la mission de détruire le service postal public au Canada. Nous devons maintenir la pression», scande Serge Cadieux, secrétaire général de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ).

Élus municipaux, membres de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) ainsi que des citoyens ont joint leur voix afin de maintenir le service de proximité.

À ce sujet:

- Des élus de Rosemont maintiennent la pression contre Postes Canada
- Les travailleurs des postes souligneront l'anniversaire de la fin de la livraison à domicile
- Consultation sur la fin de la livraison du courrier

«En cette journée de tempête, vous avez un aperçu de ce que les personnes à mobilité réduite vont subir avec la disparition de la livraison à domicile. Notre autonomie est menacée», affirme par courriel Linda Gauthier, du Regroupement des activistes pour l'inclusion au Québec (RAPLIQ). La présidente n'a pu sortir de son domicile en raison d'une chute de 37 centimètres de neige à Montréal, les trottoirs n'étant pas praticables.

«Avec la météo et les coins de rues enneigés, on a la preuve qu'on a besoin de ce service postal de proximité. Qui est le génie qui a pensé aux boîtes communautaires?», soupire Éric Demers, attaché politique d'Alexandre Boulerice, député de Rosemont-La Petite-Patrie et critique de l'Opposition officielle dans le dossier de Postes Canada.

Rappelons que le 11 décembre 2013, Postes Canada avait annoncé la fin de la livraison du courrier à domicile. Le service serait remplacé par l'installation de boîtes postales communautaires sur le domaine public, au cours des cinq prochaines années.

Insatisfaction

Au cours de la manifestation, des syndiqués ont souligné l'incohérence du gouvernement fédéral dans ses décisions au sujet de la société d'État.

«En 2011, les conservateurs ont voté une loi spéciale pour mettre fin au lock-out parce qu'à l'époque, ils considéraient que la livraison postale était un service essentiel à la population. Aujourd'hui, ils l'arrêtent», s'indigne M. Cadieux.

Les agissements de Postes Canada ont aussi été dénoncés par Christian Martel, directeur national de la région du Québec et vice-président du syndicat des travailleurs et travailleuses de la poste (STTP) au bureau de la direction de la FTQ, qui considère que la société est mal gérée.

«Ce n'est pas normal qu'il y ait 22 vice-présidents et qu'on se demande constamment ce qu'ils font», laisse-t-il savoir.

«Si Postes Canada a des problèmes financiers, pourquoi les patrons se votent des bonus au rendement chaque année», questionne Alain Duguay, président de la section locale de Montréal au STTP.

Commission publique

La Commission sur le développement social et la diversité montréalaise a entamé une consultation publique à propos de l'arrêt de la livraison du courrier à domicile par Postes Canada.

«Les impacts de la fin de la livraison à domicile se feront sentir pour tout le monde, mais en particulier pour les Montréalais plus vulnérables, comme les aînés ou les personnes qui vivent avec un handicap. Par ailleurs, nous craignons que les boîtes communautaires créent des problèmes dans les quartiers densément peuplés, comme l'accroissement des délits ou l'engorgement du domaine public», fait valoir Benoit Dorais, chef de Coalition Montréal et président de la commission.

Les séances publiques reprendront à partir du 19 janvier 2015, avec l'audition des mémoires. La date limite pour s'inscrire afin de déposer un mémoire est le 12 janvier 2015.

ARGENT ENTREPRISES

Opération charme de Postes Canada auprès des journalistes

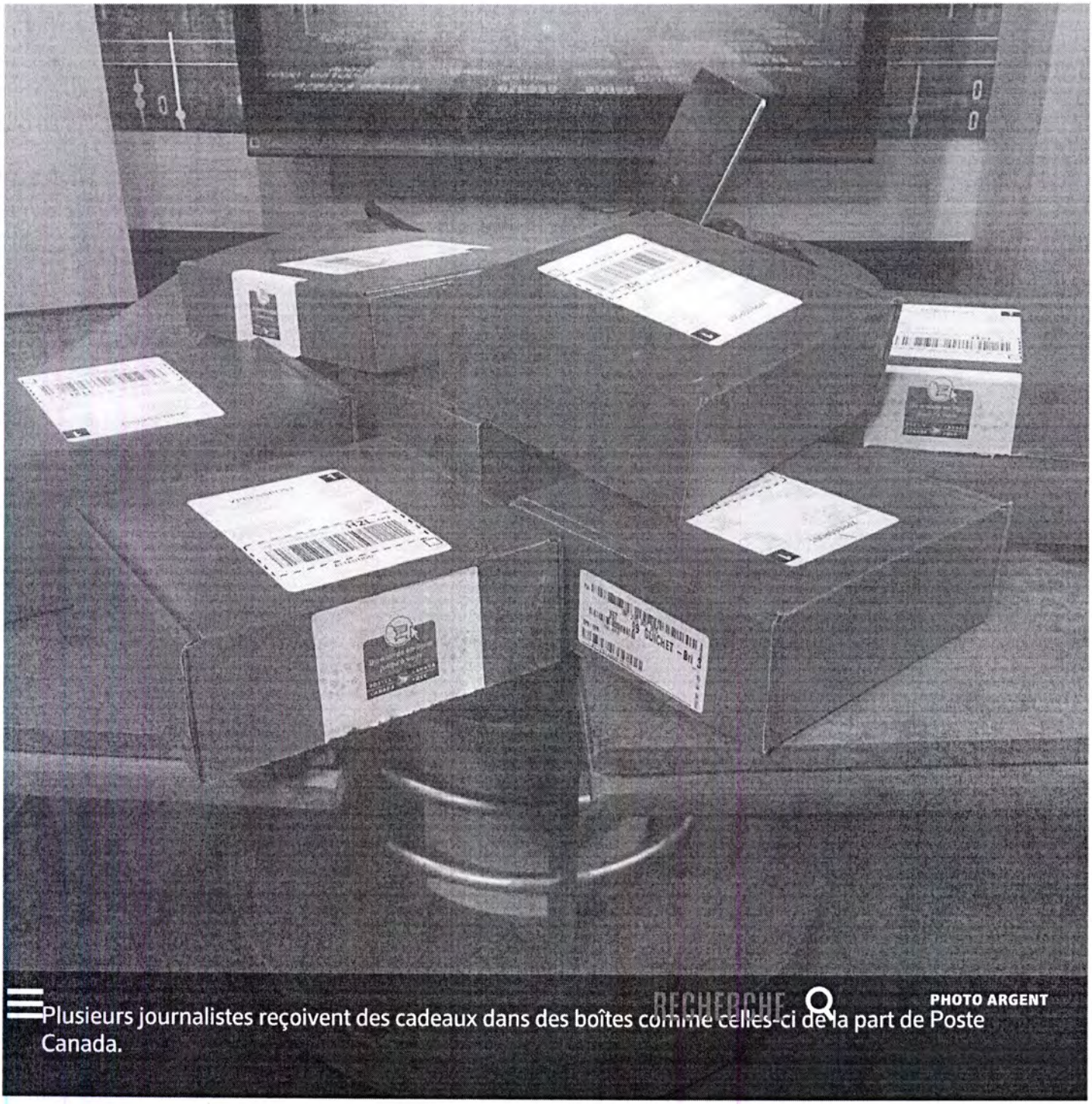

Plusieurs journalistes reçoivent des cadeaux dans des boîtes comme celles-ci de la part de Poste Canada.

PHOTO ARGENT

OLIVIER BOURQUE
Jeudi, 11 décembre 2014 21:54
MISE à JOUR Jeudi, 11 décembre 2014 22:02

MONTRÉAL – Un an après l'abandon de la livraison du courrier à domicile et de milliers de postes de facteurs, Postes Canada s'est défendue jeudi d'avoir mis en place une opération charme auprès des journalistes économiques.

Seulement à la chaîne Argent, propriété du Groupe TVA, une trentaine de cadeaux ont été envoyés lors des dernières semaines. Les cadeaux étaient bien différents : du thé, du café, un bulbe de fleur, des timbres, des bas rigolos ou la voiture de livraison de Postes Canada, en miniature.

Questionnée sur ce procédé, Postes Canada a affirmé avoir ciblé quelques journalistes qui «sont intéressés aux

opérations» de la société de la Couronne, «le tout dans un format différent».

Selon la société, le procédé se voulait une manière de démontrer que Postes Canada peut compétitionner avec les autres grandes entreprises de messageries pour l'envoi de colis.

«Pour ce faire, nous avons collaboré avec des petits commerçants qui opèrent en ligne pour les aider à se faire connaître, en utilisant notre propre service de livraison», nous a-t-on répondu.

Postes Canada n'a pas voulu nous dire combien de journalistes ou de salles de nouvelles étaient ciblés. Toutefois, selon nos sources, d'autres médias québécois ont reçu ce type de cadeaux lors des dernières semaines.

En mode compression, Postes Canada a toutefois indiqué que l'opération n'a pas été dispendieuse alors que les coûts ont été séparés avec les entreprises dont on faisait la promotion.

La FPJQ dénonce

Mais le procédé est loin de faire l'unanimité. La Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ) a dénoncé les méthodes de la société de la Couronne.

«J'ai un simple message à donner à Postes Canada. Mes collègues de TVA ne sont pas à vendre, mes collègues de TVA ne sont pas achetables. Pas plus que moi ou les journalistes des autres salles de nouvelles», a estimé Pierre Craig, président de la FPJQ, lorsque mis au courant du procédé.

Le président du Syndicat des travailleurs des postes de Montréal s'est montré outré.

«Faut croire qu'ils ont de l'argent. Aussi, il faut se demander, est-ce qu'on essaie d'acheter l'opinion médiatique ? Ils ne sont pas capables de convaincre la population donc ils vont essayer de convaincre les médias», a affirmé Alain Duguay.

Ce dernier a toutefois rappelé que Postes Canada a connu une bonne année financière, ce qui démontre que la société aurait pu conserver la livraison à domicile.

Pour les trois premiers trimestres de l'exercice 2014, Postes Canada affiche un bénéfice net de 39 millions $ comparativement à une perte de 165 millions $ pour la même période en 2013.

Publié le 04 janvier 2015 à 14h37 | Mis à jour le 04 janvier 2015 à 14h37

Malaise cardiaque pour un homme de 76 ans

Sauvé par la factrice

Pour remercier Isabelle Côté, le septuagénaire lui a offert des fleurs et du champagne.
(Photo Rocket Lavoie)

Laura Lévesque
Le Quotidien

(Chicoutimi) «Vous m'avez sauvé la vie.» C'est dans ces mots qu'un homme de 76 ans a remercié la factrice Isabelle Côté. Le 23 décembre dernier, alors qu'elle entamait sa tournée matinale au centre-ville de Chicoutimi, un de ses clients s'est effondré sur le sol. L'intervention rapide de la factrice et de sa collègue de Postes Canada pourrait avoir sauvé la vie au septuagénaire.

«Je commençais ma journée lorsque ma collègue (en camion) me crie qu'un de mes clients s'est évanoui. Elle paniquait et ne trouvait pas son cellulaire. Et mon client est tombé près de la porte, ce qui nous empêchait de rentrer. J'ai immédiatement contacté le 911 avec mon cellulaire. J'ai réussi à passer ma main dans la porte et pousser les jambes de l'homme, me permettant de rentrer», raconte Mme Côté.

L'homme reprend finalement ses esprits et demande à la factrice d'annuler l'ambulance, croyant que son malaise n'était que bénin. Isabelle Côté a insisté et il a été transporté à l'hôpital.

«Il me disait qu'il se sentait mal depuis ce matin. Je lui ai donc dit qu'on allait prendre soin de lui à l'hôpital. Avant de quitter, alors que les ambulanciers le prenaient en charge, je lui ai donné un bec sur la joue et je lui ai dit "vous êtes entre de bonnes mains maintenant, ne vous inquiétez plus". Il m'a regardé et m'a dit "une chance que vous étiez là"», décrit la factrice.

La femme de l'homme était absente pour plusieurs heures encore et il n'avait pas de cellulaire. Isabelle Côté a donc pris la peine d'écrire un message pour la rassurer et lui laisser son numéro de téléphone pour en savoir plus.

Quelques jours plus tard, après avoir eu son congé de l'hôpital, l'homme a tenu à remercier la dame avec deux douzaines de roses et une bouteille de champagne. C'est à ce moment que la factrice a réalisé l'importance de son intervention.

«Son malaise, c'était une crise cardiaque. Et lorsqu'il m'a dit que je lui avais sauvé la vie, c'est là que j'ai compris que mon geste n'avait pas été banal. Je n'ai pas dormi ce soir-là tellement j'avais de l'émotion», confie Mme Côté.

Cette dernière n'en est pas à sa première intervention chez des clients de Postes Canada. Cet été, elle a entendu le détecteur de fumée dans une résidence, dont les propriétaires étaient absents. Une bûche était tombée du foyer. «Je voyais la fumée. J'ai appelé les pompiers et ils ont défoncé la porte et limité les dégâts», mentionne la factrice.

Une autre fois, chez une dame âgée, elle a aperçu de la fumée à travers une fenêtre. La résidente s'était endormie pendant qu'elle faisait chauffer de l'huile sur le four. La factrice a réussi à réveiller la dame et les pompiers ont été appelés sur les lieux.

Des événements qui rendent Mme Côté encore plus fière d'être factrice à domicile. Un métier appelé à disparaître avec 86

l'imminente fin du service postal par le porte-à-porte.

«On fait plus que distribuer du courrier. Je connais mes clients, dont plusieurs sont âgées. Et lorsque je suis inquiète de ne pas les voir, je m'assure qu'ils sont bien là. Certains sont d'ailleurs craintifs de voir le service disparaître», constate Isabelle Côté, plaidant en faveur du maintien du service postal à domicile.

© La Presse, ltée. Tous droits réservés.

ARGENT

Canada

Postes Canada : une nouvelle boîte «Made in USA»

Le 21 octobre 2014 à 17h00 | Olivier Bourque / Argent

Mise à jour le 21 octobre 2014 à 17h00

Lors des dernières années, une entreprise québécoise, Rousseau Métal, produisait la fameuse boîte postale brune que plusieurs citoyens utilisent toujours. Mais avec la fin du courrier à domicile, Postes Canada a préféré confier le très lucratif contrat de sa nouvelle boîte à une entreprise américaine qui en fera la production... au Kansas !

La société de la Couronne a confirmé la nouvelle. Postes Canada a choisi le modèle «Cluster box», qui est utilisée par la Poste américaine (USPS). Or, seules les entreprises manufacturières aux États-Unis peuvent la fabriquer en vertu d'une certification de l'USPS.

Postes Canada a donc envoyé une demande de proposition à trois fabricants certifiés. Et c'est finalement Florence Manufacturing, entreprise du Kansas, qui a été choisie «à court terme» pour les 100 000 premières boîtes, confirme la porte-parole Anick Losier.

La société de la Couronne affirme elle-même avoir dû procéder en vitesse. «La décision d'adopter un nouveau modèle de boîte communautaire a été motivée par le déclin rapide du courrier (...). À cause de ces changements, nous devions déployer notre plan de la bonne façon, mais rapidement», a-t-elle spécifiée.

Même si le contrat excluait les entreprises canadiennes et québécoises, Postes Canada affirme qu'il ne s'agit pas d'un contrat de gré-à-gré.

Collaboration de long terme avec Rousseau Métal

Rousseau Métal, qui est partenaire de Postes Canada depuis plus de 25 ans, a donc été écarté. Contacté à ce sujet, l'entreprise qui emploie 320 personnes n'a pas voulu commenter le dossier. Rousseau est encore sous contrat avec la société d'État jusqu'à la fin de 2014.

A partir de 2015, le fabricant de Saint-Jean-Port-Joli pourrait devoir faire quelques mises à pied liées à la perte du contrat, comme l'a rapporté un média local, cmatv.ca. Surtout, une telle fabrication de masse aurait pu permettre à l'entreprise québécoise d'effectuer de l'embauche.

D'autres petits fournisseurs montréalais ont toutefois voulu commenter, partageant leur désapprobation. «S'ils avaient choisi un autre modèle, ce n'est pas impossible, nous aurions pu faire le contrat avec autres compagnies. Sincèrement, je trouve cela scandaleux. Je ne sais pas ce qui se passe chez Postes Canada actuellement», a indiqué Oscar Harris, président du fabricant Riopel à Montréal.

Autre appel d'offres

Reste toutefois une lueur d'espoir pour les fabricants. Car Postes Canada a lancé un nouvel appel d'offres. Selon nos informations, la société de la couronne changerait à nouveau le modèle de sa boîte postale pour la phase suivante, ce qui pourrait faire en sorte d'inclure les entreprises canadiennes ou québécoises.

Selon une source interne, Florence Manufacturing part toutefois avec une longueur d'avance car l'entreprise a déjà fabriqué

la première phase. D'autres fabricants comme Salsbury, situé en Californie, sont aussi sur les rangs pour obtenir le reste du contrat.

Décision dénoncée

Tout le processus actuel est dénoncé par la présidente de la Fédération des chambres de commerce du Québec Françoise Bertrand.

«C'est très dommage. L'entreprise québécoise aurait dû être mise dans le coup dès le départ. On ne peut que déplorer que Postes Canada, qui a un grand soutien du gouvernement canadien, ne s'approvisionne pas ici», constate-t-elle.

Le président du syndicat des travailleurs des postes de Montréal, Alain Duguay, qui est contre la fin de la livraison à domicile affirme qu'il s'agit d'une nouvelle preuve du fiasco mis en place par la société de la Couronne.

«De plus en plus tout le monde réalise que cela se fait tout croche, à la va-vite. On fait face à un gouvernement conservateur qui laisse Postes Canada couper 8000 emplois de facteurs, pour les remplacer par les boîtes postales qui sont faites aux États-Unis... Vraiment bravo», a ironisé M. Duguay.

Postes Canada n'a pas voulu donner les détails financiers du contrat.

À lire également

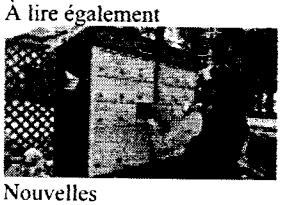

Nouvelles
Contrats publics : difficile d'acheter local
Les gouvernements du pays et les sociétés d'État ou de la Couronne, comme Postes Canada, peuvent difficilement...

Annexe 6 : Informations personnelles et médicales à compléter par les citoyennes et les citoyens demandant la livraison à domicile une fois par semaine

Protégé B une fois rempli

Formulaire de certification du professionnel de la santé

POSTES CANADA POST

Mesures d'adaptation pour la livraison aux boîtes postales communautaires

Réservé à l'usage de la Société canadienne des postes

Les mesures d'adaptation pour la livraison aux boîtes postales communautaires sont destinées aux personnes ayant un handicap qui limite considérablement leur capacité d'accéder au courrier à partir de leur boîte postale communautaire. Les personnes qui n'ont pas d'autres solutions raisonnables seront prises en considération pour des mesures d'adaptation.

La certification d'un professionnel de la santé qualifié pourrait être nécessaire pour appuyer une demande de mesures d'adaptation pour la livraison.

Après avoir reçu une demande de mesures d'adaptation, Postes Canada communiquera avec le demandeur pour discuter des détails de la demande. À ce moment-là, Postes Canada pourrait déterminer qu'une certification d'un professionnel de la santé est nécessaire.

Veuillez conserver ce formulaire jusqu'à ce que Postes Canada détermine qu'un formulaire rempli et signé est nécessaire.

CERTIFICATION DU PROFESSIONNEL DE LA SANTÉ

La certification professionnelle doit être remplie par un professionnel de la santé qualifié. Qui peut certifier?

- Adjoint au médecin
- Ergothérapeute
- Médecin
- Ophtalmologiste ou optométriste
- Psychologue certifié
- Physiothérapeute
- Thérapeute en réadaptation professionnelle

SECTION A : À REMPLIR PAR LE DEMANDEUR

☐ M. ☐ Mme ☐ Mlle

Nom de famille : _____

Prénom : _____ Second prénom: _____

Adresse du domicile

Adresse (nº, rue, nº d'app.) : _____

Ville : _____ Province : _____ Code postal : _____

Nº de téléphone à domicile : _____ Autre nº de téléphone : _____

J'autorise, par la présente, la divulgation des renseignements par le professionnel de la santé nommé dans la section B auprès de Postes Canada dans le but d'évaluer ma demande de mesures d'adaptation pour la livraison.

Signature du demandeur : _____ **Date :** _____

Si une personne autre que le demandeur remplit la section A, veuillez fournir les renseignements suivants :

Nom du préparateur : _____ Nº de téléphone de jour : _____

Adresse : _____

Lien avec le demandeur : _____

Si le demandeur n'est pas en mesure de signer le formulaire, veuillez communiquer avec Postes Canada en composant le 1 844 454-3009.

SECTION B : À REMPLIR PAR UN PROFESSIONNEL DE LA SANTÉ

Le demandeur vous demande de fournir des renseignements sur sa capacité d'accéder à sa boîte postale communautaire.

Les renseignements que vous fournissez permettront à Postes Canada d'évaluer la demande de mesures d'adaptation du demandeur et d'offrir les mesures d'adaptation adéquates. Merci de votre collaboration.

Profession (cochez une seule case) :

☐ Adjoint au médecin
☐ Ergothérapeute
☐ Médecin
☐ Ophtalmologiste ou optométriste
☐ Psychologue certifié
☐ Physiothérapeute
☐ Thérapeute en réadaptation professionnelle

Veuillez décrire en détail comment le handicap ou le problème de santé du demandeur a une incidence sur sa capacité d'accéder à sa boîte postale communautaire.

_____

_____

_____

_____

_____

Si le demandeur est admissible aux mesures d'adaptation, selon mon avis professionnel, il aura besoin des mesures d'adaptation :

☐ pendant 3 à 6 mois ☐ pendant 6 à 12 mois ☐ pendant 1 à 2 ans ☐ de façon permanente

Signature du professionnel de la santé : _____ Date : _____

Nom en lettres moulées : _____

Adresse (n°, rue, n° d'app.) : _____

Ville : _____ Province : _____ Code postal : _____

N° de téléphone : _____

Nous vous remercions de votre aide.

Veuillez retourner cette certification à la personne qui demande des mesures d'adaptation auprès de Postes Canada ou par courrier :

Mesures d'adaptation pour la livraison de Postes Canada
2701, prom. Riverside, bureau 940
Ottawa (Ontario) K1V 0E5

Protégé B une fois rempli

Demande de mesures d'adaptation pour la livraison aux boîtes postales communautaires

Les mesures d'adaptation pour la livraison aux boîtes postales communautaires sont destinées aux personnes ayant un handicap qui limite considérablement leur capacité d'accéder au courrier à partir de la boîte postale communautaire qui leur est attribuée. Les personnes qui n'ont pas d'autres solutions raisonnables seront prises en considération pour des mesures d'adaptation.

Réservé à l'usage de la Société canadienne des postes

RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR

(renseignements sur la personne qui demande une mesure d'adaptation pour la livraison)

☐ M. ☐ Mme ☐ Mlle

Nom de famille : _____

Prénom : _____ Second prénom: _____

Adresse du domicile

Adresse (nº, rue, nº d'app.) : _____

Ville : _____ Province : _____ Code postal : _____

Nº de téléphone à domicile : _____ Autre nº de téléphone : _____

Adresse courriel (facultatif) : _____

Adresse postale (si elle diffère de l'adresse du domicile)

Adresse (nº, rue, nº d'app.) : _____

Ville : _____ Province : _____ Code postal : _____

Nº de téléphone à domicile : _____ Autre nº de téléphone : _____

Représentant du demandeur

Si une personne autre que le demandeur remplit ce formulaire, veuillez fournir les renseignements suivants :

Nom du préparateur : _____ Nº de téléphone de jour : _____

Adresse : _____

Adresse courriel (facultatif) : _____

Lien avec le demandeur : _____

RENSEIGNEMENTS SUR LE MÉNAGE DU DEMANDEUR

Type de logement

☐ Maison (isolée, jumelée, en rangée)

☐ Appartement

☐ Résidence collective (p. ex. résidence pour personnes âgées, résidence universitaire)

☐ Autre (précisez) _____

Comment recevez-vous votre courrier aujourd'hui?

☐ À votre porte ou résidence ☐ Boîte aux lettres dans le hall d'entrée d'un immeuble

☐ Boîte postale communautaire ☐ Autre (précisez) _____

Vivez-vous seul à cette adresse?

☐ Oui ☐ Non

Si vous avez répondu « non », y a-t-il un autre résidant dans votre ménage qui est capable de se déplacer entre votre résidence et la boîte postale communautaire et d'accéder à la boîte postale communautaire?

☐ Oui ☐ Non

Si vous avez répondu « oui », pouvez-vous compter sur les autres résidants de votre ménage pour ramasser votre courrier de la boîte postale communautaire?

☐ Oui ☐ Non

Si vous avez répondu « non », veuillez fournir une brève explication de la raison pour laquelle vous ne pouvez pas raisonnablement compter sur les autres membres de votre ménage pour ramasser le courrier de la boîte postale communautaire de votre ménage.

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

Les limitations et les obstacles auxquels vous faites face lorsque vous accédez à votre boîte postale communautaire sont-ils permanents ou temporaires?

☐ Permanents (p. ex. handicap permanent affectant la mobilité ou la vision)

☐ Temporaires (p. ex. le problème de santé à l'origine de la limitation peut s'améliorer au fil du temps)

Si le problème de santé est temporaire, quand devrait-il être résolu?

☐ Dans les six mois ☐ Dans plus de six mois

Veuillez indiquer lesquels des problèmes suivants décrivent le mieux la raison pour laquelle vous ne pouvez pas accéder au courrier à votre boîte postale communautaire. (Cochez toutes les réponses pertinentes.)

SE RENDRE À LA BOÎTE POSTALE COMMUNAUTAIRE ET EN REVENIR

Je ne peux pas me déplacer entre ma résidence et la boîte postale communautaire pour les raisons suivantes :

☐ Un handicap de mobilité (par ex. difficulté à marcher ou me déplacer avec ou sans aide à la mobilité)

☐ Un handicap visuel (par ex. aveugle au sens de la loi)

☐ Autres limitations fonctionnelles ou problèmes de santé

☐ Aucune de ces réponses

Veuillez décrire plus en détail comment votre handicap a une incidence sur votre capacité de vous rendre à votre boîte postale communautaire, d'en revenir ou de l'utiliser.

_____

_____

_____

_____

ACCÈS AU COMPARTIMENT À COURRIER

En raison de ma portée limitée ou de ma capacité d'étirement (p. ex. étirement dans toutes les directions), je ne peux pas retirer le courrier d'un compartiment dans les cas suivants :

☐ Compartiment dans le bas de la boîte postale communautaire

☐ Compartiment dans le haut de la boîte postale communautaire

☐ N'importe quel compartiment de boîte postale communautaire

☐ Sans objet

En raison de ma dextérité limitée (p. ex. difficulté à saisir de petits objets, force de préhension), je ne peux pas utiliser une clé pour accéder à un compartiment de la boîte postale communautaire.

☐ Oui ☐ Sans objet

En raison de ma vision limitée (p. ex. aveugle au sens de la loi, limitations du contraste), je ne peux pas repérer :

☐ Un compartiment de boîte postale communautaire ☐ Sans objet

En raison d'autres limitations fonctionnelles ou problèmes de santé, je ne peux pas accéder à un compartiment de la boîte postale communautaire.

☐ Oui ☐ Sans objet

Postes Canada peut être en mesure de vous offrir les outils suivants pour vous aider à accéder à votre courrier à partir du compartiment de la boîte postale communautaire :

Un outil clé pour faciliter le déverrouillage du compartiment. Cette mesure d'adaptation vous aiderait-elle?

☐ Oui ☐ Non ☐ Incertain

Un plateau coulissant dans le compartiment à courrier qui réduit l'étirement requis pour accéder au courrier dans le compartiment. Cette mesure d'adaptation vous aiderait-elle?

☐ Oui ☐ Non ☐ Incertain

L'option de choisir l'emplacement de votre compartiment à courrier dans la boîte postale communautaire. Cette mesure d'adaptation vous aiderait-elle?

☐ Oui ☐ Non ☐ Incertain

Postes Canada peut être en mesure de vous offrir un service de réexpédition du courrier grâce auquel votre courrier sera livré à une personne de votre choix ou à un comptoir postal de votre choix. Cette mesure d'adaptation vous aiderait-elle?

☐ Oui ☐ Non ☐ Incertain

Veuillez noter qu'un représentant du groupe de mesures d'adaptation pour la livraison de Postes Canada communiquera avec vous pour discuter de vos besoins particuliers.

DÉCLARATION DU DEMANDEUR

J'atteste que les renseignements fournis dans cette demande sont vrais et exacts. Je comprends que des renseignements erronés ou une fausse représentation des faits pourraient donner lieu au refus de ma demande de mesures d'adaptation. Je comprends également que Postes Canada pourrait avoir besoin de renseignements supplémentaires sur mon handicap ou mon problème de santé, y compris une certification d'un professionnel de la santé, pour déterminer les mesures d'adaptation.

En soumettant cette demande, j'autorise Postes Canada à recueillir mes renseignements personnels dans le but d'évaluer mon admissibilité aux mesures d'adaptation pour la livraison du courrier et de gérer de telles mesures d'adaptation si je suis jugé admissible.

Signature du demandeur _____ Date _____

Si le demandeur n'est pas en mesure de signer le formulaire, veuillez communiquer avec Postes Canada en composant le 1 844 454-3009.

Annexe 7 : Profits, dividendes et impôts de 1996 à 2013 provenant des rapports annuels et plans d'entreprise de Postes Canada

PROFITS, DIVIDENDES ET IMPÔTS (en millions $)			
Année	**Profits nets**	**Dividendes**	**Impôts**
1996	28		4
1997	112[1]	10	6
1998	36[2]	10	9
1999	50[3]	212	16
2000	75[4]	12	5
2001	84[5]	19	81
Avril 2001 – Décembre 2001	67[6]	21	65
Janvier 2002 – Décembre 2002	71[7]	16	56
2003	253[8]	18	(69)
2004	147	63	93
2005	199	59	80
2006	119	80	44
2007	54	47	102
2008	90	22	67
2009	281	0	95
2010	439	0[9]	(136)[10]
2011	(188)[11]	0	(65)
2012	94[12] (83)[14]	0	33 (27)[13]
2013	(29)	0	(29)

Source : Rapports annuels et plans d'entreprise de Postes Canada

1. 95 millions $ dans le secteur Postes Canada, 17 million $ dans le secteur Purolator
2. 24 millions $ dans le secteur Postes Canada, 12 million $ dans le secteur Purolator
3. 43 millions $ dans le secteur Postes Canada, 7 million $ dans le secteur Purolator
4. 84 millions $ dans le secteur Postes Canada, perte de 9 million $ dans le secteur Purolator
5. 106 millions $ dans le secteur Postes Canada, perte de 22 million $ dans le secteur Purolator
6. 57 millions $ dans le secteur Postes Canada, 10 million $ dans le secteur Purolator
7. Postes Canada cesse de fournir des données sur ses profits nets pour ses diverses activités.
8. Comprend un paiement unique de 118 millions $, provenant d'un règlement international conclu avec une administration postale étrangère en relation avec les frais terminaux.
9. Le rapport annuel de 2010 de Postes Canada indique que : « Aucun dividende n'a été versé à l'actionnaire en reconnaissance de la nécessité d'un réinvestissement de capitaux considérable pour la modernisation du système postal. »
10. Postes Canada a enregistré une économie d'impôts hors caisse, « en grande partie imputable à l'inscription d'une provision pour moins-value de 768 millions de dollars, et donc de la constatation de l'actif d'impôts futurs qui n'avait pas été constaté auparavant. » Source : Rapport annuel de 2010 de Postes Canada, page 35.
11. Le secteur Postes Canada a subi une perte de 233 millions $, mais d'autres parties du Groupe d'entreprises de Postes Canada ont réalisé des profits. Remarque : Postes Canada a pris la mesure inhabituelle de rendre publique la perte avant impôt, donc plus élevée, de 327 millions $ (pour le secteur Postes Canada à lui seul). Postes Canada n'aurait pas subi de perte si ce n'avait été du paiement ponctuel de 63 millions $ qu'elle a dû faire au fonds de retraite au deuxième trimestre et du paiement ponctuel d'équité salariale au cours du troisième trimestre (estimé à entre 150 et 250 millions $).
12. Tout comme en 2011, Postes Canada a pris la mesure inhabituelle de rendre public le résultat avant impôt du Groupe d'entreprises (profit avant impôt de 127 millions $) et du secteur Postes Canada (profit avant impôt de 98 millions $). Elle a affirmé que le profit avant impôt du secteur Postes Canada de 98 millions $ « a été obtenu grâce aux ajustements hors trésorerie non récurrents d'une valeur d'environ 152 millions de dollars » et que si ce n'avait été des ajustements hors trésorerie, « le secteur Postes Canada aurait affiché une perte avant impôt de 54 millions de dollars en 2012. »
13. Montant retraité comme produit d'impôt de 27 millions $ en 2013. Le rapport de 2012 indiquait que Postes Canada avait versé 33 millions de dollars en impôts.
14. Par suite de l'adoption de normes comptables nouvelles ou modifiées, Postes Canada a perdu 83 millions $ en 2012, au lieu de réaliser des profits de 94 millions $ comme l'indiquait le rapport annuel de 2012.

Graphique 5
Perte d'exploitation nette prévue jusqu'en 2020
(en millions de dollars)

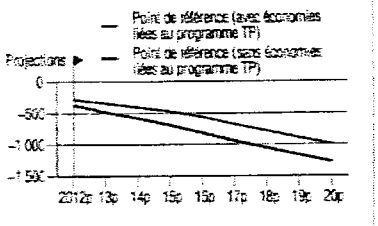

p = projections
Source : Le Conference Board du Canada.

Le Programme de transformation postale aura une incidence importante sur l'amélioration du rendement financier. Par contre, le Conference Board prévoit tout de même que les pertes d'exploitation annuelles atteindront près de un milliard de dollars d'ici 2020.

Malgré les investissements importants en technologie effectués par Postes Canada dans le but de réduire ses coûts et d'améliorer son efficacité, la perte d'exploitation de Postes Canada est censée tout de même atteindre un milliard de dollars par année d'ici 2020.

Il est possible que Postes Canada puisse compenser certaines de ses pertes dans ses secteurs d'activité de base actuels en augmentant ses profits dans d'autres activités, notamment la croissance de son service de messagerie Purolator existant, la mise en place de produits postaux électroniques ou l'expansion vers de nouveaux secteurs d'activité qui miseraient sur son expertise et ses biens physiques.

Cependant, les Canadiens devraient faire attention de ne pas dépendre des activités concurrentielles axées sur les profits au sein du Groupe Postes Canada pour assurer l'autonomie des services postaux sur le plan financier. Premièrement, il est impossible de garantir une rentabilité durable dans des marchés en évolution rapide. Deuxièmement, toutes les entreprises appartenant à Postes Canada qui participent à des marchés ouverts doivent générer des rendements financiers concurrentiels. Si ces opérations doivent répartir le capital en subventions pour les services postaux, elles sont plus susceptibles de sous-investir, ce qui créera un retard financier. Troisièmement, il n'y a aucun motif d'intérêt public pour une entreprise détenue par le gouvernement de participer à un secteur concurrentiel uniquement dans le but de générer des profits pour financer les services publics. Que les subventions soient offertes par le gouvernement sous forme d'une renonciation au versement de dividendes sur son investissement ou de la remise d'une somme d'argent provenant des recettes fiscales générales, l'effet net sur le trésor public est le même.

Jusqu'en 2011, Postes Canada a été en mesure de respecter ses obligations en matière de service aux clients canadiens résidentiels et commerciaux, tout en respectant son mandat prescrit par la loi visant à exécuter ses activités de façon rentable. Ce rendement financier a nécessité des hausses constantes des prix de timbres et des efforts incessants visant à améliorer l'efficacité. Les projections élaborées par le Conference Board portent à croire que des améliorations progressives ne suffiront plus à gérer le réseau postal existant et les niveaux de service face aux pressions concurrentielles croissantes exercées par les technologies électroniques.

Afin de s'attaquer au déficit imminent, il faut plutôt effectuer un examen plus approfondi des services postaux dont les Canadiens ont toujours besoin, puis déterminer les changements qui doivent être apportés au modèle d'activités postales pour que ces services puissent s'autofinancer avec le temps.

Annexe 8 : Éléments pertinents à propos des services bancaires dans l'étude du *Conference Board* : « L'avenir du service postal au Canada »

Le Conference Board du Canada
Pour y voir clair

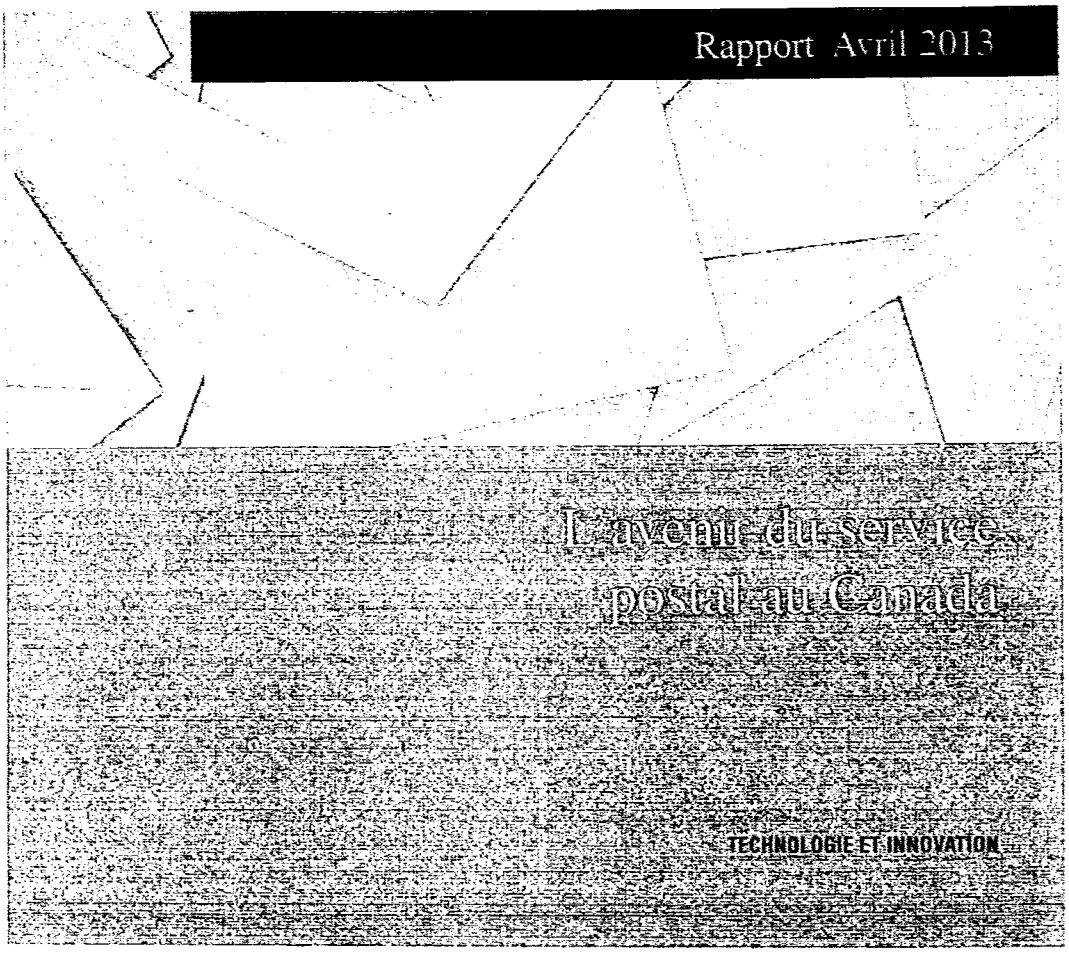

© Le Conference Board du Canada. Tous droits reservés. Veuillez communiquer avec choc.ca/fr si vous avez des questions au sujet de l'utilisation de ce document.

difficiles d'accès. En 2000, Deutsche Post était entièrement privatisée. Grâce à l'attrition, la taille de l'effectif a baissé de 38 p. 100 et, en 2010, la productivité avait augmenté de 20 p. 100[6].

On peut également citer en exemple les Pays-Bas, qui ont privatisé PTT Post (désormais TNT Post) et sont parvenus, après 10 ans, à faire passer leurs coûts de main-d'œuvre de 55 p. 100 à 41 p. 100 des coûts totaux. La productivité a augmenté de 16 p. 100[7].

Österreichische Post, l'administration postale autrichienne, a entamé le processus de libéralisation en 1998. En 2006, l'Autriche a vendu une participation minoritaire dans l'administration postale à des investisseurs privés. En 2011, l'administration postale était entièrement privatisée. Depuis le début du processus de libéralisation, Österreichische Post a réduit son effectif de 25 p. 100, a investi dans du nouvel équipement, a diminué ses coûts de main-d'œuvre de 14 p. 100 et a presque doublé sa productivité[8].

En tant que société d'État, Postes Canada a à la fois un mandat de service public et une obligation d'agir comme une entreprise du secteur privé, au moins en ce qui a trait à son autosuffisance.

En Nouvelle-Zélande, la réforme postale a été dictée par une vaste politique économique de commercialisation du secteur des entreprises d'État[9]. Le gouvernement néo-zélandais détient NZ Post, mais l'organisation est tenue d'agir comme une entreprise du secteur privé : elle doit générer des profits, rembourser des emprunts, s'autofinancer grâce à ses bénéfices et payer des impôts et des dividendes[10]. NZ Post, qui générait auparavant des pertes, a pu créer un profit en réduisant ses coûts de 30 p. 100, en accélérant la livraison du courrier, en augmentant de 15 p. 100 les livraisons effectuées à temps et en doublant presque sa productivité globale[11,12].

Ni la privatisation ni la libéralisation des marchés ne constituent, à elles seules, des stratégies de maintien des services postaux dans un environnement en déclin. La libéralisation et la privatisation sont des politiques visant à susciter des réactions plus rapides par rapport à cet environnement en donnant aux services postaux la motivation et les moyens nécessaires pour prendre des décisions qui pourraient être plus difficiles ou politiquement impossibles en tant que branche du gouvernement.

En 1981, le Canada a transformé son service postal en société d'État. En tant que telle, Postes Canada a à la fois un mandat de service public et une obligation d'agir comme une entreprise du secteur privé, au moins en ce qui a trait à son autosuffisance. Jusqu'à l'exercice 2011, Postes Canada a toujours dégagé des bénéfices. Elle engrangeait également des bénéfices alors que son monopole pour la livraison des lettres perdait de la valeur à cause d'un nombre croissant de solutions de remplacement rentables. Autrement dit, le marché postal a en fait été largement libéralisé par l'augmentation rapide du nombre de solutions de recharge numériques.

Les décisions clés quant à l'avenir du service postal au Canada portent sur la politique publique, c'est-à-dire sur la façon dont les services postaux pourraient changer afin de suivre l'évolution des besoins des Canadiens à l'ère du numérique. La privatisation a permis de le faire dans d'autres pays, mais le présent rapport se concentre sur les résultats souhaités plutôt que sur les mécanismes permettant d'obtenir ces résultats.

EXPANSION VERS DES SERVICES FINANCIERS

Les services financiers constituent le nouveau secteur d'activité principal pour les exploitants postaux internationaux. Dans certains pays, notamment le Japon et la Grande-Bretagne, les services financiers sont considérés

6 Geloso et Chassin, *Postes Canada : une ouverture à la concurrence est de mise*, p. 3.

7 *Ibid.*

8 *Ibid.*, p. 4.

9 Iacobucci, Trebilcock, et Epps, *Rerouting the Mail*, p. 11.

10 *Ibid.*

11 Geloso et Chassin, *Postes Canada*, p. 3.

12 Lammam et Karabegovic, « L'argument pour la privatisation de Postes Canada ».

Pour l'usage exclusif de Michel Duguay, michel.duguay@stcpmtl.com, Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes Section locale de Montréal.

comme un élément clé du bureau de poste depuis de nombreuses années alors que, dans d'autres pays, ces services ont été intégrés progressivement aux services postaux au fil du temps.

L'ajout de services financiers aux comptoirs postaux offre de nombreux avantages potentiels. Par exemple, il peut faciliter l'intégration financière dans les zones rurales tout en atténuant la baisse des revenus postaux[13]. Les banques postales desservent de grands marchés, mais les coûts supplémentaires sont faibles puisqu'elles partagent l'utilisation du réseau postal de vente au détail. Selon un document de travail du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, les revenus bancaires de nombreux pays sont en fait essentiels pour générer des profits au sein de leurs réseaux postaux[14].

Les services postaux sont habituellement considérés comme étant fiables et dignes de confiance. Ainsi, le public accorde une « valeur refuge » aux services financiers postaux[15]. L'Union postale universelle (UPU) estime que plus d'un milliard de personnes partout dans le monde effectuent leurs transactions bancaires par l'entremise de services postaux et que, en 2010, les comptes de dépôt et d'épargne de 51 exploitants postaux atteignaient 1,6 milliard de dollars à l'échelle mondiale[16].

Les services financiers se sont également avérés lucratifs pour les exploitants postaux. Par exemple, les économies totales de Deutsche Postbank, une banque allemande, ont augmenté de 21 p. 100 au cours du premier semestre de 2009 seulement, et sa part du marché s'est accrue de 16,3 p. 100[17].

Dans le cas de PostFinance, un établissement financier de La Poste Suisse, le principal facteur de croissance, soit les services financiers, a occasionné une hausse du profit net de 11,5 p. 100 en 2009. Au cours des trois premiers trimestres de 2009, PostFinance a connu une augmentation du nombre de nouveaux clients (4 p. 100) et de nouveaux comptes (5 p. 100), ainsi qu'une année exceptionnelle étant donné que les résultats de ces trimestres dépassaient ceux de 2008, soit de 75 p. 100[18]. C'était aussi le cas pour Poste Italiane, qui a enregistré une baisse de 5,5 p. 100 des revenus provenant des services postaux. Cependant, en raison de la croissance des services financiers et des services d'assurance, Poste Italiane a affiché une augmentation globale des revenus de 13 p. 100[19].

Les autres pays qui cherchent à tirer profit de leur vaste présence sur le marché de la vente au détail et de la confiance des clients ont également procédé à la transition vers des services financiers. En Nouvelle-Zélande, le service postal public a créé la filiale Kiwibank en 2002, en vue de faire concurrence aux grandes banques australiennes qui contrôlaient 80 p. 100 du secteur bancaire de détail en Nouvelle-Zélande[20]. Au cours des cinq premières années suivant sa création, 500 000 clients (ou environ 13 p. 100 de la population du pays) ont transféré leurs dépôts à Kiwibank. Son rendement de l'avoir se chiffrait à 11,7 p. 100 lors du deuxième semestre de 2011[21].

Au Canada, le secteur de services financiers hautement spécialisés s'étend des grandes banques aux petites caisses populaires. Bien qu'il existe manifestement une occasion pour Postes Canada d'explorer les produits numériques touchant les transactions financières, telles que les factures et les paiements, les conditions permettant aux autres installations postales de connaître du succès dans le secteur des services bancaires ne

13 Berthaud et Davico, *Global Panorama on Postal Financial Inclusion*, p. 3.

14 Scher, *Postal Savings and the Provision of Financial Services*, p. 15.

15 Berthaud et Davico, *Global Panorama on Postal Financial Inclusion*, p. 3.

16 Ibid.

17 Union postale universelle, *The Global Economic and Financial Crisis*, p. 17.

18 Ibid.

19 Morea et coll., *Achieving High Performance in the Postal Industry*, p. 6.

20 Brown, « Saving the Post Office and Postal Banking ».

21 Ibid.

Pour obtenir ce rapport et d'autres du Conference Board, consultez www.e-library.ca.

© Le Conference Board du Canada. Tous droits réservés. Veuillez communiquer avec choc café si vous avez des questions au sujet de l'utilisation de ce document.

s'appliquent pas au Canada. Par conséquent, ce rapport n'examine pas la possibilité d'offrir des services financiers au Canada.

CRÉATION DE PRODUITS NUMÉRIQUES

Étant donné l'érosion des volumes du service Poste-lettres, les exploitants postaux ont décidé de diversifier leurs produits et services pour créer des sources de revenus supplémentaires. Grâce à l'intégration des services postaux physiques et numériques, les exploitants postaux internationaux ont été en mesure de tirer profit de leurs actifs existants et de maintenir leur avantage concurrentiel sur le marché.

Le Canada dispose d'un secteur de services financiers hautement spécialisés. Ce rapport n'explore donc pas l'expansion vers ces services comme option pour Postes Canada.

Étant donné que la baisse du volume de courrier traitable du service Poste-lettres se poursuit, il semble y avoir une possibilité de créer des produits électroniques. Le succès de ces produits repose en grande partie sur le niveau de confiance des clients à l'égard de leur service postal.

En 2012, Deutsche Post a publié un rapport présentant cinq scénarios pour le développement potentiel de l'industrie de la logistique d'ici 2050. La mesure dans laquelle la logistique avancée pourrait englober le transfert sécuritaire de renseignements et la livraison fiable des marchandises constituait l'un des principaux enjeux énoncés dans ce rapport. Jürgen Gerdes, membre du comité de gestion de DHL, division de Deutsche Post, responsable du courrier, précise dans le rapport que la confiance des clients a toujours été au cœur du modèle administratif de l'entreprise. [traduction] « La garantie de la protection de l'identité de l'expéditeur et du destinataire ainsi que l'inviolabilité du contenu du message expliquent le raisonnement derrière le produit postal électronique sécurisé E-Postbrief. Cette initiative et les autres efforts déployés par l'entreprise pour rendre les services en ligne sécuritaires lui permettront probablement de se transformer d'ici 2050[22]. »

Au sein du marché mondial des communications en évolution rapide, les exploitants postaux partout dans le monde doivent s'adapter rapidement aux demandes changeantes des clients et des entreprises. Par conséquent, les plans d'affaires doivent être modifiés pour augmenter le volume de colis découlant du cybercommerce et de la transition vers les services numériques. Les communications numériques ne sont habituellement pas considérées comme une initiative distincte pour les services postaux, elles permettent plutôt de transformer les modèles administratifs pour y intégrer le cybercommerce et la substitution électronique.

La Finlande, par exemple, expérimente le concept des boîtes aux lettres numériques. Ce système, appelé Netposti, est une solution de rechange à la boîte aux lettres physique. Le courrier traitable est ouvert, balayé et envoyé en format PDF à une boîte aux lettres numérique sécurisée. Les comptes fournis aux citoyens sont associés à leur numéro de sécurité sociale et à leur adresse électronique[23]. Les consommateurs reçoivent un courriel ou un message textuel lorsqu'il est possible de consulter leur courrier. Les enveloppes sont analysées et les articles, comme les cartes de crédit, sont éliminés aux fins de livraison physique. Les articles de courrier balayés sont également livrés aux adresses physiques, mais les services postaux résidentiels ont été réduits à deux fois par semaine[24].

Les Finlandais sont de grands utilisateurs de services électroniques. Une fois que le cybercommerce a pris son essor, leurs préoccupations à l'égard de la sécurité des cartes de crédit se sont également manifestées. En signant un accord de coopération avec le principal fournisseur finlandais de solutions de paiements en ligne, Netposti permet aux consommateurs de cliquer

22 Deutsche Post AG, *Delivering Tomorrow*.

23 United States Postal Service, bureau de l'inspecteur général, *The Postal Service Role in the Digital Age*, p. 28.

24 Ibid.

Pour obtenir ce rapport et d'autres du Conference Board, consultez www.e-library.ca

Pour l'usage exclusif de Michel Duguay, michel.duguay@stcpmtl.com, Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes Section locale de Montréal.

Graphique 5
Perte d'exploitation nette prévue jusqu'en 2020
(en millions de dollars)

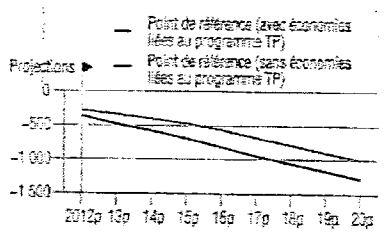

p = projections
Source : Le Conference Board du Canada.

Le Programme de transformation postale aura une incidence importante sur l'amélioration du rendement financier. Par contre, le Conference Board prévoit tout de même que les pertes d'exploitation annuelles atteindront près de un milliard de dollars d'ici 2020.

Malgré les investissements importants en technologie effectués par Postes Canada dans le but de réduire ses coûts et d'améliorer son efficacité, la perte d'exploitation de Postes Canada est censée tout de même atteindre un milliard de dollars par année d'ici 2020.

Il est possible que Postes Canada puisse compenser certaines de ses pertes dans ses secteurs d'activité de base actuels en augmentant ses profits dans d'autres activités, notamment la croissance de son service de messagerie Purolator existant, la mise en place de produits postaux électroniques ou l'expansion vers de nouveaux secteurs d'activité qui miseraient sur son expertise et ses biens physiques.

Cependant, les Canadiens devraient faire attention de ne pas dépendre des activités concurrentielles axées sur les profits au sein du Groupe Postes Canada pour assurer l'autonomie des services postaux sur le plan financier. Premièrement, il est impossible de garantir une rentabilité durable dans des marchés en évolution rapide. Deuxièmement, toutes les entreprises appartenant à Postes Canada qui participent à des marchés ouverts doivent générer des rendements financiers concurrentiels. Si ces opérations doivent répartir le capital en subventions pour les services postaux, elles sont plus susceptibles de sous-investir, ce qui créera un retard financier. Troisièmement, il n'y a aucun motif d'intérêt public pour une entreprise détenue par le gouvernement de participer à un secteur concurrentiel uniquement dans le but de générer des profits pour financer les services publics. Que les subventions soient offertes par le gouvernement sous forme d'une renonciation au versement de dividendes sur son investissement ou de la remise d'une somme d'argent provenant des recettes fiscales générales, l'effet net sur le trésor public est le même.

Jusqu'en 2011, Postes Canada a été en mesure de respecter ses obligations en matière de service aux clients canadiens résidentiels et commerciaux, tout en respectant son mandat prescrit par la loi visant à exécuter ses activités de façon rentable. Ce rendement financier a nécessité des hausses constantes des prix de timbres et des efforts incessants visant à améliorer l'efficacité. Les projections élaborées par le Conference Board portent à croire que des améliorations progressives ne suffiront plus à gérer le réseau postal existant et les niveaux de service face aux pressions concurrentielles croissantes exercées par les technologies électroniques.

Afin de s'attaquer au déficit imminent, il faut plutôt effectuer un examen plus approfondi des services postaux dont les Canadiens ont toujours besoin, puis déterminer les changements qui doivent être apportés au modèle d'activités postales pour que ces services puissent s'autofinancer avec le temps.

Pour obtenir ce rapport et d'autres du Conference Board, consultez www.e-library.ca.

Annexe 9 : « Alerte de sécurité », document de Postes Canada

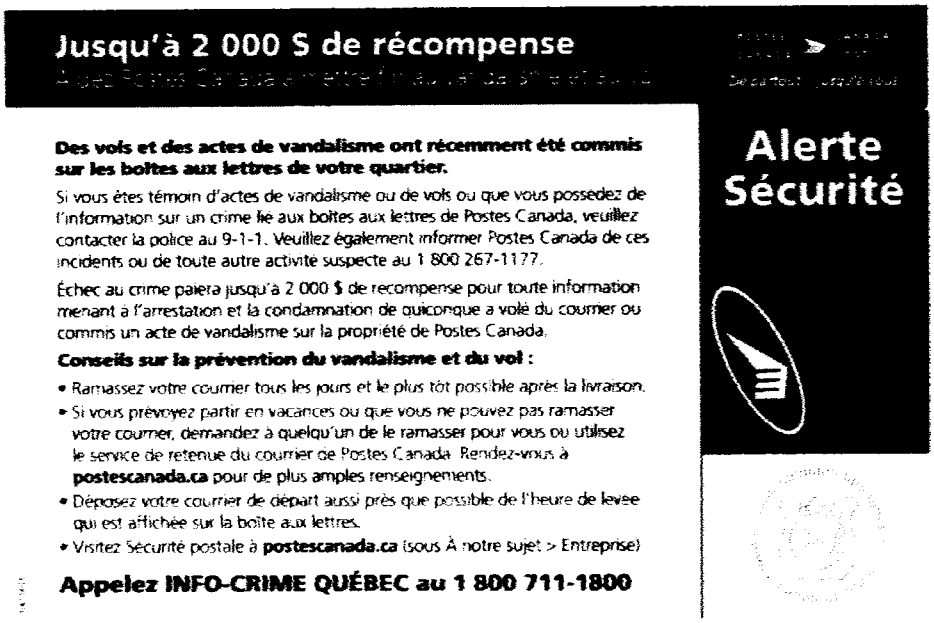

Jusqu'à 2 000 $ de récompense

Des vols et des actes de vandalisme ont récemment été commis sur les boîtes aux lettres de votre quartier.

Si vous êtes témoin d'actes de vandalisme ou de vols ou que vous possédez de l'information sur un crime lié aux boîtes aux lettres de Postes Canada, veuillez contacter la police au 9-1-1. Veuillez également informer Postes Canada de ces incidents ou de toute autre activité suspecte au 1 800 267-1177.

Échec au crime paiera jusqu'à 2 000 $ de récompense pour toute information menant à l'arrestation et la condamnation de quiconque a volé du courrier ou commis un acte de vandalisme sur la propriété de Postes Canada.

Conseils sur la prévention du vandalisme et du vol :

- Ramassez votre courrier tous les jours et le plus tôt possible après la livraison.
- Si vous prévoyez partir en vacances ou que vous ne pouvez pas ramasser votre courrier, demandez à quelqu'un de le ramasser pour vous ou utilisez le service de retenue du courrier de Postes Canada. Rendez-vous à **postescanada.ca** pour de plus amples renseignements.
- Déposez votre courrier de départ aussi près que possible de l'heure de levée qui est affichée sur la boîte aux lettres.
- Visitez Sécurité postale à **postescanada.ca** (sous À notre sujet > Entreprise)

Appelez INFO-CRIME QUÉBEC au 1 800 711-1800

Alerte Sécurité

Votre courrier. Notre service de livraison.
La sécurité de tous.

Les boîtes postales communautaires permettent à des milliers de Canadiens de recevoir leur courrier et leurs colis en toute sécurité.

La protection de votre identité est importante pour nous. Pour votre sécurité, nous vous recommandons :

- de ramasser votre courrier tous les jours;
- de demander à quelqu'un de ramasser quotidiennement votre courrier et vos colis si vous prévoyez vous absenter pendant une courte période;
- de profiter du service de retenue du courrier de Postes Canada. Pour une modique somme, Postes Canada retiendra votre courrier pendant votre absence et vous les livrera à votre retour;
- de prendre le service d'acheminement de Postes Canada en considération si vous comptez demeurer à une autre adresse pendant une période prolongée.

Votre boîte postale communautaire est un élément important de votre quartier : si vous voyez quelqu'un ou quelque chose de suspect, appelez la police au 9-1-1.

Pour en apprendre davantage sur la sécurité postale, visitez nous à **www.postescanada.ca/securitepostale** ou composez le **1 800 267 1177.**

Annexe 10 : « La réduction des services postaux et ses répercussions sur les petites entreprises »

Sauvons P♥stes Canada

La réduction des services postaux et ses répercussions sur les petites entreprises

Les petites et moyennes entreprises (PME) se disent préoccupées par les compressions que vient d'annoncer Postes Canada. Elles sont nombreuses à utiliser le service postal comme moyen peu coûteux de pénétrer de nouveaux marchés.[1] La tendance est encore plus forte dans le secteur du commerce en ligne et en région rurale.

Hausse des tarifs

Les petites entreprises sont nombreuses à avoir exprimé publiquement leur opposition à la hausse des tarifs. Ruth Porter, propriétaire d'une petite boîte d'édition en Colombie-Britannique, confie environ 85 % de ses envois à Postes Canada. Elle craint que la hausse des tarifs fasse fuir sa clientèle.[2]

Mme Porter n'est pas la seule propriétaire de petite entreprise à s'inquiéter. Selon un récent sondage de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI), 61 % des propriétaires de petite entreprise affirment que, dans le cadre de leurs activités, l'utilisation de la poste pour l'envoi et la réception du courrier est très importante, et 30 % affirment qu'elle est plutôt importante.[3] « Pour de nombreuses petites entreprises qui utilisent la poste pour communiquer avec leurs clients, envoyer des factures et payer leurs fournisseurs, la hausse des tarifs aura des conséquences majeures », a déclaré Dan Kelly, président de la FCEI.

Malgré le peu de consultation qu'elle a menée auprès des gens d'affaires, Postes Canada a annoncé des hausses faramineuses. En 2008, dans le cadre de l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes, les propriétaires de PME ont déclaré que Postes Canada a fait bien peu de cas de leurs besoins comparativement à l'attention qu'elle a accordé aux grands utilisateurs de la poste.[4] Et contrairement à ces derniers, les particuliers et les petites entreprises seront touchés de manière disproportionnée par la hausse des tarifs illustrée ci-dessous.

Hausse des tarifs indiquée dans le *Plan d'action en cinq points* de Postes Canada

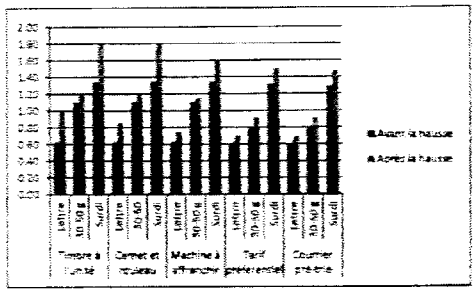

*Surdi = Courrier surdimensionné

Suppression de la livraison du courrier à domicile

L'élimination de la livraison du courrier à domicile inquiète aussi de nombreux propriétaires d'entreprise. À Vancouver, le conseiller municipal George Affleck a souligné le grand nombre d'entreprises à domicile qui comptent sur les services de Postes Canada. « Compte tenu du nombre élevé d'entreprises à domicile de Vancouver, quelles seront les conséquences de l'arrêt de la livraison du courrier à domicile sur la prospérité de la ville et sur les entreprises qui y sont installées? »[5] La réponse à cette question n'est toujours pas connue, car Postes Canada a omis de tenir des consultations auprès des PME.

---

[1] *Examen stratégique de la Société canadienne des postes*, p. 19.
[2] Lettre Ruth de Porter, propriétaire de Pelestar Calendars Ltd., envoyée à Eric Rath, le 9 janvier 2014.
[3] FCEI « Les PME inquiètes de la hausse des tarifs de Postes Canada », **www.cfib-fcei.ca/francais-article/5746-les-pme-inquietes-de-la-hausse-des-tarifs-de-postes-canada.html**
[4] *Examen stratégique de la Société canadienne des postes*, p. 19.

Fiabilité, sécurité et confidentialité

Grâce à l'image de marque de la société d'État, qui se traduit par la fiabilité, la sécurité et la confidentialité, les Canadiens sont nombreux à faire confiance à Postes Canada pour livrer le courrier et les colis. Et cette confiance repose sur le système actuel de livraison à domicile. En revanche, les boîtes postales communautaires (BPCOM) sont peu surveillées et peuvent être situées dans des endroits peu éclairés où les gens ne vont pas chercher leur courrier tous les jours. Par conséquent, les BPCOM risquent davantage d'être la cible de vandalisme perpétré pour y voler le courrier et usurper l'identité des gens.

À Surrey, en Colombie-Britannique, le vol de courrier est tellement grave que la Gendarmerie royale du Canada (GRC) a sonné l'alerte en demandant aux résidents de prendre les précautions nécessaires pour protéger leur courrier en tout temps, surtout durant la période des Fêtes. [3] La GRC a déclaré qu'au cours des semaines précédentes, les BPCOM des localités du Lower Mainland, en Colombie-Britannique, avaient fait l'objet de vol de courrier. Dans la province, entre 2008 et 2013, la presse a rapporté près de 4 880 vols de courrier dans des BPCOM.[4]

Le passage aux BPCOM aurait aussi sans doute pour effet d'accroître le risque d'usurpation d'identité. Les entreprises qui envoient ou qui reçoivent des factures ou des documents présentant des renseignements financiers confidentiels devraient s'inquiéter. De plus, les risques pour la sécurité et la confidentialité du courrier sont particulièrement inquiétants pour les entreprises qui envoient et qui reçoivent par la poste des colis et des documents financiers de nature confidentielle.

Ce que vous pouvez faire

En tant que propriétaire d'entreprise, si les récentes compressions de Postes Canada vous inquiètent, voici ce que vous pouvez faire : écrivez à Lisa Raitt, ministre responsable de Postes Canada (voir la lettre modèle ci-jointe) et apposez une affiche « Sauvons Postes Canada » dans la fenêtre de votre entreprise.

---

[2] Crawford, Emma. *Business Vancouver*. « City to Canada Post: Don't slash home delivery », 22 janvier 2014. **www.biv.com/article/20140122/BIV0109/140129969/city-to-canada-post-don-8217-t-slash-home-delivery**

[3] GRC. Prévention du vol de courrier, 23 décembre 2013 **http://surrey.rcmp-grc.gc.ca/ViewPage.action?siteNodeId=79&languageId=1&contentId=32872**

[4] CBC News. « Are Canada Post's community mailboxes really safe? », **www.cbc.ca/news/canada/british-columbia/are-canada-post-s-community-mailboxes-really-safe-1.2460515**

ill seph225

Annexe 11 : Appui des municipalités, organisations ou individus

Résolutions en date du 11 décembre 2014

Protocole du service postal canadien

À ce jour, 398 groupes et municipalités ont adopté une résolution ou envoyé une lettre demandant au gouvernement d'améliorer le *Protocole du service postal canadien* ou de mener un examen public de ce dernier.

Voir annexe « A »

Services bancaires postaux

597 municipalités ont adopté une résolution ou envoyé une lettre demandant au gouvernement d'envisager l'ajout de services rentables à la gamme de produits offerts par Postes Canada, tels que la prestation de services bancaires.

(Remarque : Certaines résolutions appuient l'ajout de services bancaires tout en s'opposant aux compressions. Ces résolutions ont été comptées à la fois comme résolutions en faveur des services bancaires postaux et comme résolutions contre les compressions à Postes Canada.)

Voir annexe « B »

Compressions à Postes Canada

- 423 municipalités ont adopté une résolution ou envoyé une lettre* au sujet des compressions massives annoncées le 11 décembre 2013

-11 organismes municipaux ont aussi adopté une résolution.

Voir l'annexe « C » pour obtenir la liste à jour des municipalités qui ont adopté une résolution ou envoyé une lettre* appuyant le maintien du service de livraison à domicile, exigeant l'arrêt des changements au service de livraison tant que des consultations en bonne et due forme n'auront pas eu lieu ou s'opposant aux plans de Postes Canada et des conservateurs visant le service postal public.

Résolutions

Voir l'annexe « D » pour obtenir une copie des résolutions envoyées aux municipalités. (Remarque : bon nombre des municipalités ont adopté leur propre résolution ou une version modifiée des résolutions du STTP.)

Annexe « A »

Municipalités ayant adopté une résolution portant sur le *Protocole du service postal canadien*

1. Canton d'Alfred et Plantagenet
2. Town of Ste. Anne
3. Town of Lac du Bonnet
4. Village of Stenen
5. City of Port Alberni
6. City of Trail
7. Township of North Frontenac
8. The Municipality of Powassan
9. The Corporation of the District of Central Saanich
10. The Corporation of the Village of Ashcroft
11. City of Nanaimo
12. City of Elliot Lake
13. Alberni-Clayoquot Regional District
14. Ville de Tracadie-Sheila
15. Town of Whitewood
16. Corporation of the municipality of Clarington
17. Township D'Opasatika
18. The Corporation of the Township of Otonabee-South Monaghan
19. Corporation of the Township of Hudson
20. Town of Trenton
21. Municipality of Whitestone
22. Township of Ashphodel
23. Municipality of Central Huron
24. The Corporation of the Village of Montrose
25. Rural Municipality of Loreburn No 254
26. Corporation of the Township of Brethour
27. The Corporation of the Town of Kingsville
28. Township of Hornepayne
29. The Corporation of the Township of Spallumcheen
30. Town of Snow Lake
31. City of New Westminster
32. Town of Cabri
33. Mallorytown
34. R.M. of Mount Pleasant No. 2
35. Township of Wainfleet
36. Harrison Hot Springs
37. Village of Binscarth
38. The Corporation of the Municipality of Huron Shores

39. R.M. of McCreary
40. Champlain Township
41. Corporation of the Township of Harley
42. The City of Windsor
43. Rural Municipality of Miry Creek
44. Village of Lipton
45. Town of Kensington
46. Village of Belledune
47. Village of Zenon Park
48. The Village of Canal Flats
49. Rural Municipalitity of Chesterfield No. 261
50. Village of Tahsis
51. Rural Municipality of Winslow No 319
52. Central Coast Regional District
53. The County Prince Edward County
54. Bathurst
55. Township of Mapleton
56. Town of Old Perlican
57. Village of Elkhorn
58. Village of Riverton
59. Rural Municipality of Oakland
60. Town of Rainy River
61. Rural Municipality of Bengough No.40
62. The Corporation of the Township of Emo
63. The Corporation of the Village of Silverton
64. Town of Gladstone
65. The Corporation of the Town of Marathon
66. Municipality of the District of Guysborough
67. Rural Municipality of St. Andrews
68. Village of McCreary
69. Township of Ashfield-Coldborne-Wawanosh
70. Township of Brethour
71. Town of Aberdeen
72. New Tecumseth
73. Village de Sainte-Marie-Saint-Raphaël
74. Town of Grand Falls Windsor
75. Village of Abernethy
76. City of Stratford
77. Town of Gavelbourg
78. The Corporation of the Town of Midland
79. Resort Village of West End
80. Village of Telkwa
81. Town of Bengough

82. Town of Port Saunders
83. Town of Parrsboro
84. The Town of Mount Moriah
85. Greater Grand Sudbury
86. Rural Municipality of Brenda
87. Village of Waskada
88. Town of Traytown
89. Town of Trinity
90. Town of Port aux Choix
91. Town of Lushes Bight
92. Brazeau County
93. Village of Dunnottar
94. Town of Bonavista
95. The Town Council of Ramea
96. The Corporation of the Township of Baldwin
97. Municipality of the County of Inverness
98. Resort Village of Manitou Beach
99. Town of Ingersoll
100. Village of Alvena
101. Lark Harbour Town Council
102. Town of Baie Verte
103. Town of Gambo
104. Town of Pincher Creek
105. Town of Conception Harbour
106. Municipalité de Padoue
107. Municipalité de Marsoui
108. Municipalité de Saint-Alexandre-des-Lacs
109. Muncipalité de Saint-Godefroi
110. Beaver County Council
111. Municipalité de Berthier-sur-Mer
112. la Corporation municipale du canton Launay
113. Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Viger
114. Municipalité de Newport
115. Municipalité de Taschereau
116. Town of McIvers
117. Town of Grand Bank
118. Municipalité de Saint-Guy
119. Municipalité de Napierville
120. Municipalité de St-Eugène-de-Guigues
121. Municipalité de Chambord
122. Municipalité de Sainte-Marguerite
123. Ville de Saint-Pie
124. Municipalité de Saint-Nérée-de-Bellechasse

125. Town of Englee
126. Municipalité de Sainte-Rita
127. Municipalité de Saint-François-d'Assise
128. Municipalité de Port-Daniel-Gascons
129. Municipalité de Grosses Roches
130. Municipalité de Saint-Elzéar
131. Municipalité d'Arundel
132. Municipalité de Mandeville
133. Municipalité de Scott
134. Municipalité de Lotbinière
135. Municipalité de Saint-Robert
136. Municipalité Saint-François-du-Lac
137. Town of Marystown
138. Municipalité de Wickham
139. Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge
140. Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil
141. Municipalité de Lambton
142. Municipalité de Saint-Rosaire
143. Municipalité de Saint-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown
144. Municipalité de Saint-Adelphe
145. Municipalité de Mancebourg
146. Municipalité de Sayabec
147. Municipalité de Baie-des-Sables
148. Municipalité de Packington
149. Municipalité canton de Saint-Camille
150. Municipalité de Saint-Pamphile
151. Muncipalité de Low
152. Municipalité Saint-Robert-Bellarmin
153. Municipalité de Namur
154. Municipalité de Saint-Germain-de Grantham
155. Municipalité de Saint-Louis-du-Ha!Ha!
156. Municipalité de Scott
157. Municipalité de Ste-Hedwidge
158. Municipalité d'Antoine-Labelle
159. Town of Stewiacke
160. Municipalité de Lyster
161. Municipalité de Saint-Léon-de-Standon
162. Municipalité de Sainte-Florence
163. Municipalité de Saint-Éloi
164. Municipalité de Sainte-Flavie
165. Municipalité de Saint-Charles-Garnier
166. Municipalité des Hauteurs
167. Municipalité de la Paroisse de Saint-Maurice

168. Municipalité de Chute-Saint-Philippe
169. Municipalité de Val-Morin
170. Municipalité de Sainte-Croix
171. Municipalité de Thorne
172. Municipalité de Beaumont
173. Municipalité la Visitation-de-Yamaska
174. Municipalité de Marston-Canton
175. Municipalité de Kazabazua
176. Municipalité de Portneuf-sur-Mer
177. Municipalité de la Rivière-du-Nord
178. Municipalité de L'Ascension-de-Patapédia
179. Municipalité de Saint-Athanase
180. Municipalité de La Prairie
181. Municipalité de Lac-Drolet
182. Ville de Témiscouata-sur-le-Lac
183. Ville de Rivière-Rouge
184. Municipalité les Bergeronnes
185. Municipalité d'Amherst
186. Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup
187. Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata
188. Municipalité de Petite Vallée
189. Municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc
190. Municipalité de Laurierville
191. Ville de Gracefield
192. Municipalité régionale de Comté
193. Municipalité de Ferland-et-Boileau
194. Municipalité de Sainte-Marguerite-Marie
195. Municipalité de Saint-Léandre
196. Municipalité des Éboulements
197. Municipalité de Moffet
198. Municipalité de Grand-Métis
199. Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges
200. Municipalité de Sainte-Marie-de-Blanford
201. Ville de Pohénégamook
202. Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle
203. Municipalité de Saint-Cléophas
204. Municipalité de Sainte-Julienne
205. Municipalité de Saint-André-Avelin
206. Municipalité de Sainte-Françoise
207. Ville de Dolbeau-Mistassini
208. Municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski
209. Municipalité du Canton de Cleveland
210. Municipalité de Sainte-Perpétue

211. Municipalité de L'Anse-Saint-Jean
212. Municipalité de Sainte-Anne-du-Lac
213. Municipalité de Papineauville
214. Paroisse de Saint-Hilarion
215. Municipalité de Massueville
216. Municipalité de Saint-Bonaventure
217. Municipalité de Rivière-Éternité
218. Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan
219. Town of Burlingont
220. Municipalité de Bristol
221. Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle
222. Municipalité régionale de comté de Manicouagan
223. Municipalité Lac-Bouchette
224. Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes
225. Ste-Cécile-de-Whitton
226. Municipalité de Lorrainville
227. Municipalité La Haute-Côte-Nord
228. Municipalité Cap-Saint-Ignace
229. Municipalité Saint-Eugène
230. Municipalité de Saint-Benoît-Labre
231. Municipalité de Saint-Cuthbert
232. Municipalité de Saint-François-de-Sales
233. Ville de Sorel-Tracy
234. Municipalité de Saint-Eusèbe
235. Municipalité de Ste-Edwidge
236. Village de Pointe-aux-Outardes
237. Municipalité de St-Félix-de-Dalquier
238. Municipalité d'Esprit-Saint
239. Municipalité de Saint-Mathieu-de-Rioux
240. Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
241. Municipalité de Sainte Louise
242. Municipalité de Montcalm
243. Municipalité de Saint-Donat
244. Municipalité de Cayamant
245. Community of Murray Harbour
246. Ville de Normandin
247. Municipalité de la Vallée-du-Richelieu
248. Municipalité d'Aguanish
249. Municipalité de Les Méchins
250. Municipalité de l'île-d'Anticosti
251. Municipalité Deschambault-Grondines
252. Ville de Cap-Santé
253. Municipalité de Saint-Marcel

254. Ville de Grande-Rivière
255. Municipalité de Saint-Siméon
256. Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel
257. Municipalité de Saint-Alfred
258. Municipalité de Sainte-Monique-de-Honfleur
259. Town of Sunnyside
260. Municipalité de Lac-Du-Cerf
261. Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord
262. Municipalité régionale de comté d'Abitibi
263. Municipalité de Nominingue
264. Hébertville
265. Municipalité de Saint-David
266. Municipalité de Chénéville
267. Municipalité de Béarn
268. Municipalité de Shannon
269. Ville de Port-Cartier
270. Municipalité de Saint-Fulgence
271. Municipalité de Godbout
272. Municipalité de Mont-Saint-Michel
273. Municipalité de Roquemaure
274. Municipalité de Saint-Ludger
275. Municipalité de Saint-Romain
276. Ville de Thetford Mines
277. Municipalité de l'Ascension-de-Notre-Seigneur
278. Municipalité de Notre-Dame-du-Nord
279. Ville de Magog
280. Municipalité de Mille-Isles
281. Municipalité de Lac-Simon
282. Municipalité de la Paroisse du Sacré-Cœur-de-Jésus
283. Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
284. Ville de Trois-Pistoles
285. Municipalité de Béthanie
286. Municipalité de Preissac
287. Municipalité de Saint-Germain
288. Paroisse de la Durantaye
289. Municipality of Cascapedia-St-Jules
290. Rural Municipality of Old Post No. 43
291. Municipalité Métabetchouan Lac-à-la-Croix
292. Municipalité Saint-Patrice-de-Beaurivage
293. Municipalité d'Auclair
294. Municipalité de Sainte-Elisabeth
295. Municipalité de Saint-Alban
296. Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix

297. Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults
298. Municipalité de Yamaska
299. Municipalité de Lamarche
300. Municipalité de Saint-Michel-des-Saints
301. Municipalité de Saint-Denis-de Brompton
302. Municipalité de Biencourt
303. Municipalité de Saint-Antonin
304. Municipalité de Saint-Venant-de-Paquette
305. Municipalité de Sainte-Aurélie
306. Municipalité de Tingwick
307. Municipalité Saint-Adrien
308. Municipalité d'East Angus
309. Ville de Chibougamau
310. Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine
311. Ville de Notre-Dames-des-Prairies
312. Municipality of Tarbutt and Tarbutt Additional
313. Municipalité de Godbout
314. Municipality of the County of Colchester
315. Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton
316. MRC de la Matanie
317. St-Marc-du-lac-Long
318. Municipalité de Saint-Julien
319. Ville de Roberval
320. Municipalité de Saint Fortunat
321. Municipalité de Val-Brillant
322. Municipalité du Canton Clermont
323. Municipalité Saint-Évariste-de-Forsyth
324. Municipalité de paroisse de Sainte-Séraphine
325. Municipalité de Sainte-Agathe-de-Lotbinière
326. Municipalité de Dupuy
327. Ville de Saint-Joseph-de-Sorel
328. MRC de Roussillon
329. Municipalité de la Paroisse de Parisville
330. Ville de l'Assomption
331. Municipalité de Lac-des-Aigles
332. Ville de Salaberry-de-Valleyfield
333. M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu
334. Ville de Baie-Saint-Paul
335. Municipalité de Lacolle
336. Postville Inuti Community Government
337. Municipalité d'Austin
338. Ville de Val-D'Or
339. Town of Torbay

340. Municipalité du Canton de Potton
341. Town of the Pas
342. Municipalité de Saint-Placide
343. Town of Channel - Port aux Basques
344. Ville de Farnham

Municipalités ayant adopté une résolution semblable à celle du STTP portant sur le *Protocole du service postal canadien*

1. District of Logan Lake
2. Corporation of the city of St. Thomas
3. Corporation of the Township of the Terrace Bay
4. Village of Gold River
5. District of Parry Sound
6. Rural Municipality of Fisher
7. District of Port Edward
8. Council of the Village of Welwyn
9. Town of Creighton
10. Skeena-Queen Charlotte Regional District
11. Rural Municipality of Gimli
12. Municipalité de Saint-Charles-de Bellechasse
13. Municipalité de Kiamika
14. Municipalité de Pontiac
15. Municipalité régionale de comté de Charlevoix
16. Municipalité régionale de comté de Rouville
17. Municipalité de Déléage
18. Municipalité régionale de Joliette
19. Municipalité de Lac-Supérieur
20. Municipalité d'East Farnham
21. Ville de Stanstead
22. Municipalité de Saint-Mathieu
23. Municipalité de Calixa-Lavallée
24. Municipalité régionale d'Antoine-Labelle
25. Municipalité de Saint-Modeste
26. Municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski
27. Municipalité de Lotbinière
28. Municipalité d'Auclair
29. Municipalité de Godbout
30. Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
31. Municipalité de Massueville
32. Municipalité de Saint-Maurice
33. Municipalité de Saint-Louis du Ha! Ha!

34. Municipalité de Thorne
35. Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse
36. Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Viger
37. Municipalité de Notre-Dame-du-Laus
38. Municipalité de la Paroisse de Très-Saint-Sacrement
39. Municipalité de Montcalm
40. Municipalité de Lacolle
41. Municipalité régionale de comté du Granit
42. Ville de Saint-Ours
43. Municipality of Clarendon
44. Town of Clark's Harbour
45. Municipalité de Durham-Sud
46. Municipalité de Baie-des-Sables
47. Municipalité de Saint-Jude
48. Municipalité de Sainte-Anne-du-Lac
49. Les Méchins
50. Saint-André d'Argenteuil
51. Municipalité de La Matanie
52. Municipalité de Saint-Simon
53. Municipalité de Saint-Barnabé-Sud
54. Municipalité de la Présentation

Annexe « B »

Municipalités ayant adopté une résolution demandant que Postes Canada privilégie les services qui génèrent des revenus (dont des services bancaires) au lieu de compressions

1. Comté d'Alfred et de Plantagenet
2. Town of Ste. Anne
3. Town of Lac du Bonnet
4. Village of Stenen
5. Town of Lanigan
6. City of Port Alberni
7. District of Stewart
8. City of Trail
9. Township of North Frontenac
10. Rural Municipality of Grandview
11. Township of the North Shore
12. Village of Marcelin
13. The Corporation of the District of Central Saanich
14. City of Nanaimo

15. Township of Nairn and Hyman
16. Alberni-Clayoquot Regional District
17. Village of Parkside
18. Northern Hamlet of Weyakwin
19. Ville de Tracadie-Sheila
20. Town of Whitewood
21. City of Dauphin
22. Corporation of the municipality of Clarington
23. Township D'Opasatika
24. The Corporation of the Township of Otonabee-South Monaghan
25. Corporation of the Township of Hudson
26. Town of Trenton
27. Township of Admaston/Bromley
28. Municipality of Whitestone
29. Municipality of Hastings Highlands
30. Township of Nipigon
31. Township of Ashphodel
32. Municipality of Central Huron
33. The Corporation of the Village of Montrose
34. Rural Municipality of Loreburn No 254
35. The Township of Malahide
36. Township of Hornepayne
37. The Corporation of the Township of Spallumcheen
38. Town of Powerview-Pine Falls
39. District of Mission on the Fraser
40. Town of Ste. Rose du Lac
41. Village of Meacham
42. Town of Emerson
43. City of New Westminster
44. Town of Cabri
45. Mallorytown
46. Village of Maryfield
47. R.M. of Mount Pleasant No. 2
48. Township of Wainfleet
49. Harrison Hot Springs
50. Village of Binscarth
51. The Corporation of the Municipality of Huron Shores
52. R.M. of McCreary
53. Champlain Township
54. Corporation of the Township of Harley
55. The City of Windsor
56. Rural Municipality of Miry Creek
57. Village of Lipton

58. Town of Kensington
59. Village of Belledune
60. Village of Zenon Park
61. The Village of Canal Flats
62. The corporation of the township of Madawaska Valley
63. Municipality of Shoal Lake
64. Town of Oak Lake
65. Rural Municipality of Shell River
66. Rural Municipality of Fillmore
67. Village of Consul
68. Town of Blind River
69. Resort Municipality
70. Rural Municipality of Coldwell
71. Village of Tahsis
72. Central Coast Regional District
73. The County Prince Edward County
74. Bathurst
75. Township of Mapleton
76. Town of Old Perlican
77. Village of Elkhorn
78. Village of Riverton
79. Rural Municipality of Oakland
80. Town of Rainy River
81. Rural Municipality of Bengough No.40
82. The Corporation of the Township of Emo
83. The Corporation of the Village of Silverton
84. Town of Gladstone
85. The Corporation of the Town of Marathon
86. Municipality of the District of Guysborough
87. City of Powell River
88. R.M. of Eriksdale
89. Ville de Saint-Quentin
90. Rural Municipality of Saskatchewan
91. Town of Grand Falls Windsor
92. Village of Abernethy
93. City of Stratford
94. The Corporation of the Town of Midland
95. Resort Village of West End
96. Village of Burk's Falls
97. Village of Telkwa
98. Village of Vanguard
99. Town of Bengough
100. The Corporation of the City of Sarnia

101. Town of Parrsboro
102. The Town of Mount Moriah
103. Rural Municipality of Sutton No. 103
104. The Rural Municipality of Alonsa
105. Village of Waskada
106. Town of Traytown
107. Town of Port aux Choix
108. Town of Lushes Bight
109. Brazeau County
110. Village of Dunnottar
111. Rural Municipality of Hart Butte No. 11
112. Town of Bonavista
113. The Town Council of Ramea
114. Town of Bancroft
115. Rural Municipality of Pittville No 169
116. Town of Shelburne
117. Municipality of the County of Inverness
118. Resort Village of Manitou Beach
119. Town of Ingersoll
120. Town of Conception Harbour
121. Town of Embree
122. Municipalité de Padoue
123. Municipalité de Marsoui
124. Municipalité de Saint-Alexandre-des-Lacs
125. Municipalité de Saint-Godefroi
126. Beaver County Council
127. Municipalité de Berthier-sur-Mer
128. Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Viger
129. Municipalité de Newport
130. Municipalité de Saint-Guy
131. Municipalité de Napierville
132. Municipalité de St-Eugène-de-Guigues
133. Municipalité de Chambord
134. Municipalité de Sainte-Marguerite
135. Ville de Saint-Pie
136. Town of Englee
137. La Corporation municipale de Hérouxville
138. Municipalité de Sainte-Rita
139. Municipalité de Saint-François-d'Assise
140. Municipalité de Port-Daniel-Gascons
141. Municipalité de Saint-Elzéar
142. Municipalité d'Arundel
143. Municipalité de Saint-Robert

144. Town of Marystown
145. Municipalité de Wickham
146. Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge
147. Municipalité de Lambton
148. Municipalité de Saint-Rosaire
149. Municipalité de Saint-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown
150. Municipalité de Saint-Adelphe
151. Municipalité de Nédélec
152. Municipalité de Mancebourg
153. Municipalité de Sayabec
154. Municipalité de Baie-des-Sables
155. Municipalité de Saint-Thomas
156. Municipalité Saint-Robert-Bellarmin
157. Municipalité de Namur
158. Municipalité de Saint-Germain-de Grantham
159. Municipalité de Saint-Louis-du-Ha!Ha!
160. Municipalité d'Antoine-Labelle
161. Town of Stewiacke
162. Municipalité de Sainte-Florence
163. Municipalité de Saint-Éloi
164. Municipalité des Hauteurs
165. Municipalité de la Paroisse de Saint-Maurice
166. Municipalité de Chute-Saint-Philippe
167. Municipalité de Val-Morin
168. Municipalité de Sainte-Croix
169. Municipalité de Thorne
170. Municipalité de Beaumont
171. Municipalité la Visitation-de-Yamaska
172. Municipalité de Pierreville
173. Municipalité de Marston-Canton
174. Municipalité de Portneuf-sur-Mer
175. Municipalité de la Rivière-du-Nord
176. Municipalité de L'Ascension-de-Patapédia
177. Municipalité de Saint-Athanase
178. Municipalité de Lac-Drolet
179. Ville de Témiscouata sur-le-Lac
180. Ville de Rivière-Rouge
181. Municipalité les Bergeronnes
182. Municipalité d'Amherst
183. Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup
184. Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata
185. Municipalité de Petite Vallée
186. Municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc

187. Ville de Gracefield
188. Municipalité régionale de Comté
189. Municipalité de Ferland-et-Boileau
190. Municipalité de Sainte-Marguerite-Marie
191. Municipalité de Saint-Léandre
192. Municipalité de Moffet
193. Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges
194. Municipalité de Sainte-Marie-de-Blanford
195. Ville de Pohénégamook
196. Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle
197. Municipalité de Saint-Cléophas
198. Municipalité de Sainte-Julienne
199. Municipalité de Saint-André-Avelin
200. Ville de Dolbeau-Mistassini
201. Municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski
202. Municipalité du Canton de Cleveland
203. Municipalité de Ste-Perpétue
204. Municipalité de L'Anse-Saint-Jean
205. Municipalité de Sainte-Anne-du-Lac
206. Municipalité Saint-Faustin-Lac-Carré
207. Municipalité de Papineauville
208. Paroisse de Saint-Hilarion
209. Municipalité de Massueville
210. Municipalité de Saint-Bonaventure
211. Municipalité de Lac-des-Plages
212. Municipalité de Rivière-Éternité
213. Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan
214. Town of Burlingont
215. Municipality of Bristol
216. Municipalité régionale de comté de Manicouagan
217. Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes
218. Ste-Cécile-de-Whitton
219. Municipalité de Lorrainville
220. Municipalité La Haute-Côte-Nord
221. Municipalité Cap-Saint-Ignace
222. Municipalité Saint-Eugène
223. Municipalité de Saint-Benoît-Labre
224. Municipalité de Saint-Cuthbert
225. Ville de Sorel-Tracy
226. Municipalité de Saint-Eusèbe
227. Village de Pointe-aux-Outardes
228. Municipalité de St-Félix-de-Dalquier
229. Municipalité d'Esprit-Saint

230. Municipalité de Saint-Mathieu-de-Rioux
231. Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
232. Ville de Windsor
233. Municipalité de Montcalm
234. Municipalité de Saint-Donat
235. Municipalité de Cayamant
236. Community of Murray Harbour
237. Ville de Normandin
238. La Corporation de la ville de Hearst
239. Municipalité d'Aguanish
240. Municipalité de les Méchins
241. Municipalité de l'Île-d'Anticosti
242. Municipalité Deschambault-Grondines
243. Municipalité de Saint-Marcel
244. Ville de Grande-Rivière
245. Municipalité de Saint-Siméon
246. Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel
247. Municipalité de Saint-Alfred
248. Municipalité de Sainte-Monique-de-Honfleur
249. Town of Sunnyside
250. Municipalité de Lac-Du-Cerf
251. Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord
252. Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François
253. Municipalité du Rocher-Percé
254. Municipalité de Ragueneau
255. Municipalité régionale de comté d'Abitibi
256. Municipalité de Nominingue
257. Hébertville
258. Municipalité de Saint-David
259. Municipalité de Chénéville
260. Municipalité de Shannon
261. Municipalité de Caplan
262. Ville de Port-Cartier
263. Municipalité de Saint-Fulgence
264. Municipalité de Mont-Saint-Michel
265. Municipalité de Roquemaure
266. Municipalité de Saint-Romain
267. Municipalité de l'Ascension de Notre-Seigneur
268. Municipalité de Notre-Dame-du-Nord
269. Ville de Magog
270. Municipalité de Lac-Simon
271. Municipalité de Sainte-Sophie
272. Ville de Trois-Pistoles

273. Municipalité de Béthanie
274. Municipalité de Saint-Germain
275. Paroisse de la Durantaye
276. Municipality of Cascapedia-St-Jules
277. Municipalité Métabetchouan Lac-à-la-Croix
278. Municipalité Saint-Patrice-de-Beaurivage
279. Municipalité de Sainte-Elisabeth
280. Municipalité de Saint-Alban
281. Municipalité de Ham-Sud
282. Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults
283. Municipalité de Yamaska
284. Municipalité de Lamarche
285. Municipalité de Saint-Michel-des-Saints
286. Municipalité de Saint-Antonin
287. Municipalité de Saint-Venant-de-Paquette
288. Municipalité de Sainte-Aurélie
289. Municipalité de Tingwick
290. Municipalité Saint-Adrien
291. Municipalité de Lac-des-Seize-Îles
292. Ville de Chibougamau
293. Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine
294. Municipality of the County of Colchester
295. MRC de la Matanie
296. St-Marc-du-Lac-Long
297. Municipalité de Saint-Julien
298. Municipalité de Saint-Fortunat
299. Municipalité de Stoke
300. Municipalité du Canton Clermont
301. Municipalité de Sainte-Agathe-de-Lotbinière
302. Municipalité de Dupuy
303. Ville de Saint-Joseph-de-Sorel
304. Municipalité de la Paroisse de Parisville
305. Ville de l'Assomption
306. Ville de Windsor
307. Municipalité régionale de comté de Témiscouata
308. Ville de Baie-Saint-Paul
309. Municipalité de Lacolle
310. Postville Inuti Community Government
311. Municipalité Notre-Dame-de-la-Merci
312. Municipalité d'Austin
313. Ville de Mont-Laurier
314. Municipalité du canton de Potton
315. Conseil d'administration AQDR section Trois-Rivières

316. Municipalité de Saint-Placide
317. Town of Channel - Port aux Basques
318. Ville de Farnham

Municipalités ayant adopté la résolution intitulée « Non aux compressions » (comprend la prestation de services bancaires postaux)

1. Municipalité d'Inverness
2. Municipalité de Nantes
3. Municipalité de Saint-Ferdinand
4. Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine
5. Municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc
6. Conseil municipal d'Ogden
7. Ville de Windsor
8. Municipalité de Saint-Aimé

9. The Town of Norris Arm
10. Municipalité de Sainte-Irène
11. Municipalité de Saint-Louis-du-Ha!Ha!
12. Municipalité de Sayabee
13. Municipalité de la paroisse de Sainte-Sabine
14. MRC Memphrémagog
15. Municipalité de Saint-Paul-de l'Île-aux-Noix
16. Municipalité de Newport
17. Municipalité de Ristigouche Partie Sud-Est
18. Municipalité de St-Joseph-de-Lepage
19. Municipalité Sainte-Marguerite-Marie
20. Municipalité des Hauteurs
21. Municipalité de Saint-Ambroise
22. Municipalité de Saint-René-de-Matane
23. Municipalité de l'Avenir
24. Municipalité de Saint-Adelphe
25. Municipalité de Chénéville
26. Municipalité de Vallée-Jonction
27. Municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg
28. Municipalité de Moffet
29. Municipalité de Saint-Valérien
30. Ville d'Acton Vale
31. Ville de Gaspé

32. Municipalité de Pike River
33. Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
34. Municipalité de Beaumont
35. Village de Rogersville
36. Municipalité du canton de Cleveland
37. Municipalité de Saint-Godefroi
38. Municipalité d'Ormstown
39. Ville de Maniwaki
40. Municipalité de Saint-Léon-de-Standon
41. Municipalité de Saint-Zacharie
42. Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande
43. Municipalité Sainte-Praxède
44. Municipalité de Disraeli
45. Municipalité de St-Jacques-de-Leeds
46. Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton
47. Municipalité d'East Angus
48. Municipalité de Saint-Pamphile
49. Municipalité de Saint-Eugène
50. Municipalité de Saint-François-du-Lac
51. Ville de Sorel-Tracy
52. Municipalité de Chartierville
53. Ville de Dolbeau-Mistassini
54. Municipalité de Saint-Clément
55. Municipalité de Weedon
56. Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis
57. Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
58. Municipalité de Saint-Alfred
59. Municipalité de Beaulac-Garthby
60. Municipalité de Saint-Benoit-Labre
61. Municipalité de Mandeville
62. Municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière
63. Paroisse de Saint-Sulpice
64. Municipalité d'Issoudun
65. Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana
66. Municipalité de Chichester
67. Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage
68. Ville de Sainte-Anne-des-Monts
69. Town of Come by Chance
70. The Town of Channel - Port Aux Basques
71. Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci
72. Municipalité de Saint-Robert

73. Municipalité de Napierville
74. Town of Springdale
75. Municipalité de Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland
76. Municipalité de Grosses-Roches
77. Municipalité de La-Visitation-de-Yamaska
78. Town of Grand Banks
79. Municipal District of Big Lakes
80. Town of Old Perlican
81. Town of Bonavista
82. Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu
83. Village of Dewberry
84. Town of Conception Harbour
85. Municipalité de Crabtree
86. City of Lethbridge
87. Village de Saint-Léolin Inc.
88. Municipalité de Lac-des-Seize-Îles
89. Portugal Cove St-Phillip's
90. Municipalité de Saint-Médard
91. Municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues
92. Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey
93. Municipalité de Saint-Magloire
94. Municipalité de St-Dominique-du-Rosaire
95. Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle
96. Municipalité de Ste-Émélie-de-l'Énergie
97. Municipalité de Saint-Éloi
98. Municipalité du canton de Trécesson
99. Municipalité de Palmarolle
100. Municipalité de Rivière-au-Tonnerre
101. Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables
102. Municipalité de Saint-Alexandre-des-Lacs
103. Municipalité de Sainte-Florence
104. Municipalité de Berry
105. Corporation municipale d'Ascot Corner
106. Ville de Walterville
107. Municipalité de Sainte-Louise
108. Municipalité de Ste-Perpétue
109. Municipalité de Saint-Robert-Bellarmin
110. Municipalité de Saint-Claude
111. Municipalité St-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown
112. Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban

113. Municipalité de la Paroisse du Sacré-Cœur-de-Jésus
114. Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu
115. Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle
116. Municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford
117. Municipalité de Saint-Fortunat
118. Municipalité de Saint-Wenceslas
119. Municipalité de Saint-Valère
120. Municipalité du Canton de Roxton
121. Municipalité de Laurierville
122. Municipalité de Saint-Bernard
123. Town of Petty Harbour- Maddox Cove
124. Municipalité de Saint-Guy
125. Municipalité de Saint-Germain
126. Municipalité de Rivière-Héva
127. Municipalité de Sainte-Élisabeth
128. Municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski
129. Municipalité de Saint-André-de-Restigouche
130. Municipalité du Village de Fort-Coulonge
131. Municipalité de Notre-Dame-de-Lorette
132. Municipalité de la Paroisse Ste-Marie-Madeleine
133. Municipalité de Saint-Hugues
134. Municipalité de Saint-Janvier-de-Joly
135. Town of New-Wes-Valley
136. Municipalité de Saint-Flavien
137. Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix
138. Municipalité de Saint-Guillaume
139. Municipalité de Saint-Placide
140. Municipalité de Maskinongé
141. Municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola
142. Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton
143. Municipalité de Ripon
144. Municipalité de Sainte-Anne-du-Lac
145. Municipality of Digby
146. Municipality of Saint-Thomas
147. Municipalité de Batiscan
148. Municipality of Pictou County
149. Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague
150. Ville de Huntingdon
151. Municipalité de Sainte-Paule

152. Municipalité de Bouchette
153. Municipalité de Lac-Etchemin
154. Municipalité de Sainte-Félicité
155. Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor
156. Municipalité de Saint-Liguori
157. Municipalité d'Authier-Nord
158. Municipalité de Bois-Franc
159. Municipalité de la Bostonnais
160. Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
161. Municipalité de Trois-Pistoles
162. Municipalité de Nicolet
163. Municipalité de Saint-Simon-les-Mines
164. Municipalité de Saint-Eugène-d'Argentenay
165. Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick
166. Municipalité d'Amherst
167. Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska
168. Municipalité de Saint-Césaire
169. Municipalité de Chute-Saint-Philippe
170. Municipalité de Lac-du-Cerf
171. Municipalité de Saint-Ubalde
172. Municipalité de Gracefield
173. Municipalité de Senneterre
174. Municipalité d'Authier
175. Municipalité de Témiscaming
176. Municipalité de Saint-Valentin
177. Municipalité de canton de Hope
178. Municipalité de Clerval
179. Municipalité de Saint-Adrien
180. Municipalité de Saint-Gédéon
181. Municipalité de Sainte-Monique-de-Honfleur
182. Paroisse de Saint-Côme
183. Saint-Nazaire-d'Acton
184. Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet
185. Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby
186. Municipalité de Cascapédia-St-Jules
187. Municipalité de l'Ascencion de Notre-Seigneur
188. Ville de Saint-Lin-Laurentides
189. Town of St-Lawrence
190. Town of Two Hills
191. Town of Pouch Cove
192. Town of Torbay

193. Town of Mount Moriah
194. Town of Carbonear
195. Lac-Mégantic
196. Municipalité de Saint-Henri-de-Taillon
197. Municipalité de Sainte-Gertrude-Manneville
198. Municipalité de Saint-Mathieu-de-Rioux
199. Municipalité de Béarn
200. Municipalité de L'Ascension-de-Patapédia
201. Municipalité de Chertsey
202. Municipalité de New Richmond
203. Municipalité de Wickham
204. Municipality of Shigawake
205. Municipalité de la Reine
206. Ville de Cap-Chat
207. Municipalité de Godbout
208. Ville de Saint-Pascal
209. Municipalité de Portneuf-sur-Mer
210. Ville de Saint-Joseph-de-Sorel
211. Town of Stewiacke
212. Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil
213. Ville de Pointe-aux-Outardes
214. Municipalité de Saint-Aubert
215. Municipalité de Litchfield
216. Municipalité de New Carlisle
217. Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan
218. Village of Belledune
219. Municipalité de Notre-Dame-du-Nord
220. Municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues
221. Municipalité de Saint-Pacôme
222. Municipalité de Lemieux
223. Municipalité de Saint-François-d'Assise
224. Town of Hermitage-Sandyville
225. Town of Port Saunders
226. Municipalité de Rapide-Danseur
227. Municipalité de la Motte
228. Municipalité du canton de Clermont
229. Municipalité de L'Islet
230. Municipalité de Bellechasse
231. Municipalité de Notre-Dame-des-Bois
232. Village of Foremost
233. The Municipality of the County of Richmond

234. Town of Daniel's Harbour
235. Ville de Chibougamau
236. Town Council of Cow Head
237. The Town of Witless Bay
238. Municipalité de l'Île-du-Grand-Calumet
239. Ville de Tracadie-Sheila
240. Municipalité de Mille-Isles
241. Canton de Wentworth
242. Village of Waskatenau
243. Town of Kippens
244. Municipalité de Sainte-Séraphine
245. Municipalité de Saint-David
246. Municipalité de Stanbridge-Station
247. Town of Flowers Cove
248. Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague
249. Municipalité de Saint-Elzéar
250. Town of Ramea
251. Village de Saint-Louis-de-Kent
252. Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville
253. Municipalité de Stornoway
254. Municipalité d'Escuminac
255. Municipalité de Messines
256. Ville de Louiseville
257. Municipalité de Lac-des-Plages
258. Municipalité de Val-St-Gilles
259. Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges
260. Municipalité de Gallichan

Municipalités ayant adopté une résolution semblable à celle du STTP intitulée « Non aux compressions » (comprend la prestation de services bancaires postaux)

1. Municipalité de Lanoraie
2. Ville de Ville-Marie
3. St-Félix-d'Otis
4. Ville de Pohénégamook
5. Municipalité de Saint-Vallier
6. Municipalité de Manseau
7. Municipalité de Crabtree
8. Ville de Rivière-Rouge
9. Municipalité de Lejeune

10. Town of Salvage
11. Municipalité de Saint-Antonin
12. Municipalité du canton de Valcourt
13. Municipalité de Cayamant
14. Municipalité de Saint-Damien
15. Municipality of the County of Cumberland
16. Municipalité de Carleton-sur-Mer
17. Municipalité d'Asbestos
18. Municipalité de Val-des-Lacs
19. Town of Trinity

Annexe « C »

Non aux compressions à Postes Canada

1. Victoria, BC
2. Medicine Hat, AB
3. Vancouver, BC
4. Saanich BC
5. Sault Ste. Marie, ON
6. Kirkland Lake, ON
7. New Westminster, BC
8. Montréal, QC et Montréal-Outremont
9. Charlottetown, PEI
10. Fort Erie, ON
11. Georgina, ON
12. Windsor, ON
13. Toronto, ON
14. Brantford, ON
15. Antigonish, NS
16. Castlegar, BC
17. Burnaby, BC
18. Winnipeg, MB
19. Hamilton, ON
20. Dieppe, NB*
21. La Sarre, QC
22. Notre-Dame-des-Prairies, QC
23. Baie-Comeau, QC
24. Truro, NS
25. Fort St. John, BC
26. Nelson, BC

27. Kenora, ON
28. Mascouche, QC
29. Repentigny, QC
30. Saint-Valérien-de-Milton , QC
31. Boucherville, QC
32. St. John's, NL
33. Timmins, ON
34. Miramichi, NB
35. Brandon, MB
36. Smithers, BC
37. Thompson, MB
38. Brampton, ON
39. Temiskaming Shores, ON
40. Bathurst, NB
41. West Vancouver, BC
42. Huron Shores ON
43. London, ON
44. Rosemère, QC
45. Joliette, QC
46. North Vancouver, BC
47. Shawinigan, QC
48. Westville, NS
49. Sparwood, BC
50. Cape Breton Regional Municipality, NS
51. Matane, QC
52. Oshawa, ON
53. North Bay, ON
54. Prince George, BC
55. Powell River, BC
56. Owen Sound, ON
57. Essex, ON
58. Sorel-Tracy, QC
59. Cranbrook, BC
60. Trail, BC
61. Fort Frances, ON
62. Sarnia, ON
63. Wainfleet, ON
64. Richmond, BC
65. West Nipissing, ON
66. Wood Buffalo, AB
67. Oakville, ON
68. Edmonton, AB
69. Lumby, BC*
70. Chisholm, ON

71. Saint John, NB
72. Fredericton, NB
73. Pointe-Claire, QC
74. Cowansville, QC
75. Côte-Saint-Luc, QC
76. Halton Hills, ON
77. Niagara Falls, ON
78. St. Catharines, ON
79. Kitchener, ON
80. Elliot Lake, ON
81. Yarmouth, NS
82. Mont-Laurier, QC
83. Sept-Îles, QC
84. Boisbriand, QC
85. Saguenay, QC
86. Saint-Alexis, QC
87. Campbellton, NB
88. East-Hereford, QC
89. Conception Harbour, NL
90. Collingwood, ON
91. Langley, BC
92. Longueuil, QC
93. Bécancour, QC
94. Crabtree, QC
95. Saint-Léolin, QC
96. Lac-des-Seize-Îles, QC
97. Lethbridge, AB
98. Maniwaki, QC
99. Harvey, NB*
100. Grand Bank, NL
101. Big Lakes, AB
102. Old Perlican, NL
103. Petty Harbour/Maddox Cove, NL
104. Bonavista, NL
105. Saint-Blaise-sur-Richelieu, QC
106. Dewberry, AB
107. Blainville, QC
108. Castor, AB*
109. Saint-Pie, QC
110. Portugal Cove - St. Philip's, NL
111. Rivière-Rouge, QC
112. Saint-Vallier, QC
113. Saint-Félix-d'Otis, QC
114. Pohénégamook, QC

115. Manseau, QC
116. Ville-Marie, QC
117. Inverness, QC
118. Nantes, QC
119. Saint-Ferdinand, QC
120. Saint-Joseph-de-Coleraine, QC
121. Sainte-Jeanne-d'Arc, QC
122. Ogden, QC
123. Saint-Aimé, QC
124. Noris Arm, NL
125. Sainte-Irène, QC
126. Saint-Louis-du-Ha! Ha!, QC
127. Sayabec, QC
128. Sainte-Sabine, QC
129. Stanstead, QC
130. Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, QC
131. Lanoraie, QC
132. Newport, QC
133. Ristigouche Sud-Est, QC
134. Sainte-Marguerite-Marie, QC
135. Les Hauteurs, QC
136. Saint-Ambroise, QC
137. Saint-René-de-Matane, QC
138. L'Avenir, QC
139. Saint-Adelphe, QC
140. Chénéville, QC
141. Vallée-Jonction, QC
142. Sainte-Hélène-de-Mancebourg, QC
143. Moffet, QC
144. Saint-Valérien, QC
145. Acton Vale, QC
146. Gaspé, QC
147. Pike River, QC
148. Saint-Bernard-de-Michaudville, QC
149. Beaumont, QC
150. Rogersville, NB
151. Canton de Cleveland, QC
152. Saint-Godefroi, QC
153. Saint-Patrice-de-Beaurivage, QC
154. Sainte-Anne-des-Monts, QC
155. Come by Chance, NL
156. Channel-Port aux Basques, NL
157. Notre-Dame-de-la-Merci, QC
158. Saint-Robert, QC

159. Napierville, QC
160. Taschereau, QC
161. Springdale, NL
162. Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland, QC
163. Grosses-Roches, QC
164. La Visitation-de-Yamaska, QC
165. Chichester, QC
166. Saint-Mathieu d'Harricana, QC
167. Issoudun, QC
168. Saint-Sulpice, QC
169. Saint-Édouard-de-Lotbinière, QC
170. Mandeville, QC
171. Saint-Benoît-Labre, QC
172. Beaulac-Garthby, QC
173. Saint-Alfred, QC
174. Notre-Dame-du-Rosaire, QC
175. Saint-Maxime-du-Mont-Louis, QC
176. Weedon, QC
177. Saint-Clément, QC
178. Dolbeau-Mistassini, QC
179. Chartierville, QC
180. Saint-François-du-Lac, QC
181. Saint-Eugène, QC
182. Saint-Pamphile, QC
183. East Angus, QC
184. Saint-Théodore-d'Acton, QC
185. Saint-Jacques-de-Leeds, QC
186. Disraeli, QC
187. Sainte-Praxède, QC
188. Saint-Adrien-d'Irlande, QC
189. Saint-Zacharie, QC
190. Saint-Léon-de-Standon, QC
191. Maniwaki, QC
192. Ormstown, QC
193. Saint-Venant-de-Paquette, QC
194. Laverlochère, QC
195. Alma, QC
196. Champlain, QC
197. Montcerf-Lytton, QC
198. Bégin, QC
199. Saint-Jean-de-Dieu, QC
200. Baie Verte, NL
201. Mont-Saint-Michel, QC
202. Saint-François-de-Viger, QC

203. Saint-Médard, QC
204. Grosses-Roches, QC
205. Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues, QC
206. Saint-Félix-de-Kingsey, QC
207. Saint-Magloire, QC
208. Saint-Dominique-du-Rosaire, QC
209. Saint-Bernard-de-Lacolle, QC
210. Sainte-Émélie-de-l'Énergie, QC
211. Saint-Éloi, QC
212. Trécesson, QC
213. Palmarolle, QC
214. Rivière-au-Tonnerre, QC
215. Saint-Joseph-des-Érables, QC
216. Saint-Alexandre-des-Lacs, QC
217. Sainte-Florence, QC
218. Berry, QC
219. Ascot Corner, QC
220. Waterville, QC
221. Sainte-Louise, QC
222. Sainte-Perpétue, QC
223. Saint-Robert-Bellarmin, QC
224. Saint-Claude, QC
225. St-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown, QC
226. Notre-Dame-de-Montauban, QC
227. Sacré-Cœur-de-Jésus
228. Saint-Roch-de-Richelieu, QC
229. Sainte-Anne-de-la-Rochelle, QC
230. Saint-Joachim-de-Shefford, QC
231. Saint-Fortunat, QC
232. Saint-Wenceslas, QC
233. Saint-Valère, QC
234. Canton de Roxton, QC
235. Laurierville, QC
236. Saint-Bernard, QC
237. Saint-Germain, QC
238. Saint-Guy, QC
239. Rivière-Héva, QC
240. Sainte-Élisabeth, QC
241. Saint-Narcisse-de-Rimouski, QC
242. Saint-André-de-Restigouche, QC
243. Fort-Coulonge, QC
244. Notre-Dame-de-Lorette, QC
245. Sainte-Marie-Madeleine, QC
246. Saint-Hugues, QC

247. Saint-Janvier-de-Joly, QC
248. Town of New-Wes-Valley, NL
249. Saint-Flavien, QC
250. Notre-Dame-de-la-Paix, QC
251. Saint-Guillaume, QC
252. Saint-Placide, QC
253. Maskinongé, QC
254. Saint-Ignace-de-Loyola, QC
255. Saint-Isidore-de-Clifton, QC
256. Ripon, QC
257. Sainte-Anne-du-Lac, QC
258. Digby, NS
259. Saint-Thomas, QC
260. Batiscan, QC
261. Pictou County, NS
262. Lejeune, QC
263. Town of Salvage, NL
264. Saint-Antonin, QC
265. Canton de Valcourt, QC
266. Cayamant, QC
267. Saint-Lambert-de-Lauzon, QC
268. Saint-Gabriel-Lalemant, QC
269. Saint-Modeste, QC
270. Saint-Nérée-de-Bellechasse, QC
271. Marston-Canton, QC
272. Saint-Isidore, QC
273. Saint-Athanase, QC
274. Sainte-Hélène-de-Kamouraska, QC
275. Sainte-Rita, QC
276. Val-d'Or, QC
277. Saint-Louis-de-Gonzague, QC
278. Huntingdon, QC
279. Sainte-Paule, QC
280. Bouchette, QC
281. Lac-Etchemin, QC
282. Sainte-Félicité, QC
283. Saint-Georges-de-Windsor, QC
284. Saint-Liguori, QC
285. Authier-Nord, QC
286. Bois-Franc, QC
287. La Bostonnais, QC
288. Îles-de-la-Madeleine, QC
289. Trois-Pistoles, QC
290. Nicolet, QC

291. Saint-Simon-les-Mines, QC
292. Saint-Eugène-d'Argentenay, QC
293. Saint-Rémi-de-Tingwick, QC
294. Amherst, QC
295. Saint-Christophe-d'Arthabaska, QC
296. Saint-Césaire, QC
297. Chute-Saint-Philippe, QC
298. Lac-du-Cerf, QC
299. Saint-Ubalde, QC
300. Gracefield, QC
301. Paroisse de Senneterre, QC
302. Authier, QC
303. Témiscaming, QC
304. Saint-Valentin, QC
305. Canton de Hope, QC
306. Clerval, QC
307. Saint-Adrien, QC
308. Saint-Gédéon, QC
309. Sainte-Monique-de-Honfleur, QC
310. Saint-Côme, QC
311. Saint-Nazaire-d'Acton, QC
312. Saint-Fabien-de-Panet, QC
313. Saint-Alphonse-de-Granby, QC
314. Saint-Lin—Laurentides, QC
315. Cascapédia—Saint-Jules, QC
316. L'Ascension-de-Notre-Seigneur, QC
317. St. Lawrence, NL
318. Torbay, NL
319. Mount Moriah, NL
320. Carbonear, NL
321. Pouch Cove, NL
322. Two Hills, AB
323. Saint-Damien, QC
324. Saint-Chrysostome, QC
325. Saint-Pierre-les-Becquets, QC
326. Saint-Cléophas, QC
327. Packington, QC
328. Rocky Harbour, NL
329. Val-Joli, QC
330. Cove Newstead, NL
331. Val-Brillant, QC
332. Saint-Gabriel-de-Brandon, QC
333. Rivière-du-Loup, QC
334. Dauphin, MB

335. Lac-Mégantic, QC
336. Saint-Henri-de-Taillon, QC
337. Sainte-Gertrude-Manneville, QC
338. Saint-Mathieu-de-Rioux, QC
339. Béarn, QC
340. Ascension-de-Patapédia, QC
341. Chertsey, QC
342. New Richmond, QC
343. Wickham, QC
344. Shigawake, QC
345. La Reine, QC
346. Cap-Chat, QC
347. Godbout, QC
348. Saint-Pascal, QC
349. Portneuf-sur-Mer, QC
350. Saint-Joseph-de-Sorel, QC
351. Stewiacke, NS
352. Saint-André-d'Argenteuil, QC
353. Pointe-aux-Outardes, QC
354. Saint-Aubert, QC
355. Litchfield, QC
356. New Carlisle, QC
357. Sainte-Geneviève-de-Batiscan, QC
358. Belledune, QC
359. Notre-Dame-du-Nord, QC
360. Saint-Bruno-de-Guigues, QC
361. Saint-Pacôme, QC
362. Lemieux, QC
363. Saint-François-d'Assise, QC
364. Hermitage-Sandyville, QC
365. Port Saunders, QC
366. Rapide-Danseur, QC
367. La Motte, QC
368. Clermont, QC
369. Islet, QC
370. Saint-Michel-de-Bellechasse, QC
371. Cumberland County, NS
372. Carleton-sur-Mer, QC
373. Asbestos, QC
374. Val-des-Lacs, QC
375. Port au Choix, NL
376. Jackson's Arm, NL
377. Saint-Paulin, QC
378. Saint-Isidore, QC

379. Chipman, NB
380. Belleville, ON
381. Harbour Main, Chapel's Cove & Lakeview, NL
382. Wentworth, QC
383. Mille-Isles, QC
384. Tracadie-Sheila, NB
385. L'Île-du-Grand-Calumet, QC
386. Witless Bay, NL
387. Cow Head, NL
388. Chibougamau, QC
389. Daniel's Harbour, NL
390. Richmond, NS
391. Foremost, AB
392. Notre-Dame-des-Bois, QC
393. Placentia, NL
394. Hawke's Bay, NL
395. Trinity, NL
396. Pointe-à-la-Croix, QC
397. Val-Racine, QC
398. Municipality of the District of Yarmouth, NS*
399. Avondale, NL
400. Port-Cartier, QC
401. Candiac, QC
402. Ville de Laval, QC
403. Waskatenau, AB
404. Kippens, NL
405. Sainte-Séraphine, QC
406. Saint-David, QC
407. Stanbridge-Station, QC
408. Flowers Cove, NL
409. Saint-Louis-de-Gonzague, QC
410. Saint-Elzéar, QC
411. Ramea, NL
412. Saint-Louis-de-Kent, NB
413. Sainte-Brigide-d'Iberville, QC
414. Stornoway, QC
415. Escuminac, QC
416. Messines, QC
417. Louiseville, QC
418. Lac-des-Plages, QC
419. Val St-Gilles, QC
420. Notre-Dame-des-Neiges, QC
421. Gallichan, QC
422. Saint-David-de-Falardeau

423. *District of Elkford, BC

11 organismes municipaux

1. Union des municipalités du Québec
2. Caucus des maires des grandes villes de la Fédération canadienne des municipalités
3. MRC d'Abitibi-Ouest
4. MRC des Maskoutains
5. MRC de Thérèse-de-Blainville
6. Colchester County, NS*
7. Fédération des municipalités du Nord de l'Ontario*
8. Lower Mainland Local Government Association
9. MRC de L'Assomption
10. Union of British Columbia Municipalities
11. MRC de la Mitis

Annexe « D »

Améliorer le *Protocole du service postal canadien*

ATTENDU QU'en 2014, le gouvernement fédéral reverra sa façon de gérer le service postal public en effectuant un examen du *Protocole du service postal canadien*;

ATTENDU QUE la population a parfaitement le droit de se prononcer sur les questions touchant le service postal public;

ATTENDU QUE le *Protocole* actuel comporte de sérieux problèmes qui doivent être réglés;

ATTENDU QUE le gouvernement pourrait se servir de l'examen du *Protocole* pour réduire les obligations de Postes Canada en matière de service (plutôt que de chercher à améliorer le *Protocole*), ou pourrait même préparer le terrain à la privatisation ou à la déréglementation du service postal;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE (nom de la municipalité, de l'entreprise ou de l'organisation) écrive une lettre à la ministre responsable de la Société canadienne des postes pour lui demander : 1) que la population puisse faire valoir son point de vue durant l'examen du *Protocole du service postal canadien*; 2) que le *Protocole* soit amélioré au moyen des mesures suivantes :

- faire en sorte que le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste situés dans des petites villes ou en région rurale protège le caractère public des bureaux de poste;
- supprimer les nombreuses exceptions que prévoit le *Protocole* relativement à la fermeture des bureaux de poste visés par le moratoire;
- prolonger le processus de consultation sur la fermeture éventuelle de bureaux de poste et rendre ce processus et le moratoire plus transparents;
- mettre en place un ombudsman indépendant qui aurait la responsabilité de déterminer si Postes Canada a satisfait ou non aux exigences du *Protocole*;
- établir un processus décisionnel raisonnable, uniforme et démocratique relativement aux modifications à apporter au réseau postal et au réseau de livraison (fermeture ou réduction de la taille des bureaux de poste publics, retrait de boîtes aux lettres rurales, etc.) à la suite de consultations avec la population et d'autres intervenants.

L'examen du *Protocole du service postal canadien* devrait porter sur la génération de revenus et non pas sur des compressions additionnelles

ATTENDU QU'en 2014, le gouvernement fédéral reverra sa façon de gérer le service postal public en effectuant un examen du *Protocole du service postal canadien*;

ATTENDU QUE Postes Canada se prépare à l'examen en faisant campagne en faveur d'importantes réductions de service;

ATTENDU QUE Postes Canada a déjà procédé à une énorme réduction de service en fermant ou en réduisant la taille de bureaux de poste publics, en éliminant la livraison à des boîtes aux lettres rurales et en réduisant le nombre de boîtes aux lettres publiques;

ATTENDU QUE Poste Canada et le gouvernement fédéral devraient tout faire en leur pouvoir pour éviter des compressions additionnelles dans le cadre de l'examen du *Protocole* et devraient plutôt faire face aux questions financières en offrant, à l'instar de nombreuses autres administrations postales partout dans le monde, de nouveaux services générateurs de revenus, y compris des services financiers lucratifs comme le paiement des factures, des services liés aux assurances et des services bancaires;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE (nom de la municipalité, de l'entreprise ou de l'organisation) écrive une lettre à la ministre responsable de la Société canadienne des postes pour demander que le gouvernement fédéral, durant l'examen du *Protocole*, prenne en considération des manières novatrices de générer des revenus postaux, y compris la prestation de services financiers comme le paiement des factures, des services liés aux assurances et des services bancaires.

SAUVONS POSTES CANADA – NON AUX COMPRESSIONS

ATTENDU QUE Postes Canada et les conservateurs sabrent dans les services postaux auxquels nous tenons tant en supprimant de bons emplois, en abolissant la livraison à domicile, en haussant les tarifs postaux de façon draconienne, en fermant des bureaux de poste ou en en réduisant la taille et en écourtant leurs heures d'ouverture;

ATTENDU QUE Postes Canada n'a pas tenu de consultations adéquates sur ces changements, empêchant ainsi les personnes qui seront les plus touchées de donner leur point de vue;

ATTENDU QUE la fermeture de bureaux de poste ou la réduction de leur taille, la réduction des heures d'ouverture des comptoirs postaux et l'abolition de la livraison à domicile entraîneront l'élimination de milliers d'emplois dans des collectivités partout au pays;

ATTENDU QUE Postes Canada assure un service public qui doit être préservé;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE (nom de la municipalité) écrive à la ministre responsable de Postes Canada pour demander que le gouvernement annule les changements aux services annoncés par Postes Canada et envisage de nouvelles façons d'accroître les services et les revenus, dont la prestation de services bancaires;

QU'IL SOIT AUSSI RÉSOLU QUE (nom de la municipalité) demande à la Fédération canadienne des municipalités de réclamer du gouvernement fédéral qu'il consulte adéquatement la population sur le genre de service postal dont elle a besoin avant d'autoriser Postes Canada à effectuer des changements majeurs au service postal public.

ob/scfp 1979

Groups – Resolution - Charter

1. Edmonton and District Labour Council
2. Unifor - Section locale 8284
3. Table de Concentration de Laval en condition feminie

Groups – Similar Resolution - Charter

1. South Shore Labour Council
2. Winnipeg Labour Council

Groups – Similar Action - Charter

1. Ontario Secondary School Teachers' Federation
2. CUPE Nova Scotia
3. BC Federation of Labour
4. Manitoba Federation of Labour
5. University of Regina Faculty Association
6. Thunder Bay and District Labour Council
7. Canadian Labour Congress
8. Newfoundland and Labrador Federation of Labour

Groups – Resolution – Revenue generation, not cuts (includes postal banking)

1. UNIFOR - MWF Local 1
2. Amputee Support Group
3. Table de Concentration de Laval en condition feminie
4. Centre Entre-Femmes de Rouyn-Noranda

Groups – Similar Resolution – Reveunue generation, not cuts

1. South Shore Labour Council
2. Winnipeg Labour Council
3. Manitoba Federation of Labour

Groups – Similar Action – Revenue generation, not cuts (includes postal banking)

1. New Westminster and District Labour Council
2. Newfoundland and Labrador Federation of Labour
3. University of Regina Faculty Association
4. Thompson Labour Committee
5. PSAC Local 901
6. PSAC British Columbia
7. PEI Federation of Labour
8. Syndicat des Travailleurs et Travailleuses de la region du lac st-Louis
9. Canadian Labour Congress

Groups – Resolution or letter – Canada Post Cuts

1. Abenakis Band Council of Odanak
2. Alberta Federation of Labour
3. Alzheimer Society
4. Association coopérative d'économie familiale (ACEF) de Lanaudière
5. Association de personnes retraitées de la Fédération autonome de l'enseignement
6. Association Québécoise de Défense des droits des personnes Retraitées et préretraitées
7. Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées de Joliette
8. Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées de Mékinac
9. Bathurst and District Labour Council
10. Canadian Federation of Independent Business
11. Canadian Labour Congress
12. Canadian Labour Congress - Resolution #3: Canada Post
13. Carleton Mississippi-Mills (CMM) NDP
14. CCEC Credit Union
15. Citizen Advocacy of Ottawa
16. Civic Hospital Neighbourhood Association
17. Communication Workers Union Australia
18. Confédération des syndicats nationaux
19. Congress of Union Retirees – Ottawa Area Council
20. CUPE Local 79
21. CUPE New Brunswick
22. Disability Alliance of B.C.
23. Durham Region Labour Council
24. Federatia Sindicatelor din Posta si Comunicatii
25. Fédération de l'âge d'or du Québec (FADOQ)
26. Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec
27. Fédération générale des postes et Télécommunications
28. Feed Nova Scotia
29. Fernie Chamber of Commerce

30. FTQ - Conseil régional Mauricie et centre-du-Québec
31. FTQ-Laurentides-Lanaudière
32. Groupe d'intervention Sainte-Marie
33. Halifax-Dartmouth and District Labour Council
34. Imagine Canada
35. Manitoba Federation of Labour
36. National Association of Federal Retirees
37. National Union of Public and General Employees
38. New Brunswick Federation of Labour
39. Newfoundland and Labrador Federation of Labour
40. Ontario Federation of Labour
41. Palestinian Postal Service Workers Union
42. PEI Federation of Labour
43. Professionals Finance and Services section of the General Workers' Union
44. Public Service Alliance of Canada
45. Public Service Alliance of Canada, local 901
46. Ridgeway Business Improvement Area
47. Saskatchewan Federation of Labour
48. Servicios a la ciudandania correos postal
49. Société d'histoire et de généalogie de Matane
50. The Council of Canadians
51. UNI Global Union
52. Uni Post and Logistics Global Union
53. UNI-Liaison Council Japan
54. Unifor
55. Waskaganish First Nation, QC
56. Yee Hong Centre for Geriatric Care
57. Yukon Federation of Labour

Federal and Provincial Governments and politicians – Resolution or letter – Canada Post Cuts

1. Andrew Cash, Member of Parliament, Davenport
2. Bloc Québécois
3. Charlie Angus, Member of Parliament, Timmins-James Bay
4. Craig Scott, Member of Parliament, Toronto – Danforth
5. Don Davies, Member of Parliament, Vancouver Kingsway
6. Hedy Fry, Member of Parliament, Vancouver Centre
7. Irene Mathyssen, Member of Parliament, London-Fanshawe
8. Jean Crowder, Member of Parliament, Nanaimo—Cowichan
9. Katrine Conroy, Member of the Legislative Assembly, Kootenay West, British Colombia

154

10. Québec solidaire
11. The Green Party of Canada
12. The New Democratic Party

From: Kevin Matthews <kmatthews@cupw-sttp.org>
Date: Monday, December 15, 2014 at 5:00 PM
To: Katherine Steinhoff <ksteinhoff@cupw-sttp.org>, Alain Robitaille <arobitaille@cupw-sttp.org>
Subject: Re: REQUEST FROM MONTREAL: Allies work

Hi,

I've added the resolutions in my file to the ones Kathie compiled – I think we have them all here now. Let me know if you need more info.

Annexe 12 : Guide de sélection des emplacements de BPCOM et BPCOMS pour la planification de la livraison

avril 2014

Guide de sélection des emplacements de BPCOM et BPCOMS pour la Planification de la livraison

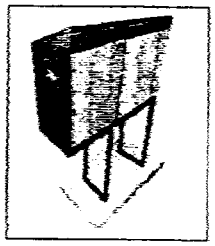

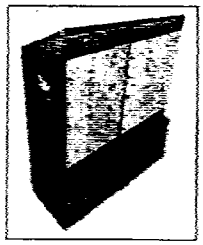

1. PLANIFICATION ET COMMENTAIRES

Dans le cadre de la pratique de planification générale, l'ASL doit entreprendre des travaux initiaux avec la municipalité et le promoteur afin de nouer et d'entretenir une bonne relation de travail. Cela sera avantageux pour la négociation des emplacements et des exigences en matière d'infrastructure pour les installations actuelles et futures.

Ces exigences peuvent comprendre, sans s'y limiter, l'installation de **socles de béton fournis par le promoteur**, de **rampes d'accès** ou de **dénivellements de bordure**, de **voies de service** ou de **voies d'arrêt** conformément aux exigences de Postes Canada ou de la municipalité. Le travail que le promoteur peut effectuer avant le début de l'installation par Postes Canada permet à la Société d'offrir à la municipalité et à ses résidents (nos clients) un produit amélioré.

Il est très important de maintenir une communication continue avec la municipalité pour s'assurer que Postes Canada figure sur la liste des « services publics » ou des « commentaires ». Il existe une liste des parties intéressées auxquelles les plans de lotissement sont distribués et sont ensuite examinés en raison des exigences respectives, avant d'être approuvés par la municipalité (p. ex. câble, électricité, téléphone, Postes Canada).

Cet examen offre à Postes Canada la chance de sélectionner les emplacements, de demander aux promoteurs d'indiquer clairement l'emplacement sur toutes les cartes de ventes et de consigner toute exigence spéciale en matière de planification de lotissements (accessibilité pour les personnes handicapées, socles installés par le promoteur, etc.). Le fait que nos exigences et nos spécifications sont connues et comprises d'avance réduit le risque de devoir reprendre le travail plus tard si un malentendu se produit.

L'ASL doit également s'assurer qu'un **accord de la FCM** (Fédération canadienne des municipalités) est en place dans chaque municipalité. Le présent document permet à Postes Canada d'installer du matériel de BPCOM sur les propriétés municipales. Le document doit également énumérer toutes les autres exigences qui ont fait l'objet de négociations. Un accord de la FCM vide est disponible sur le site Web de la planification de la livraison.

Dans tous les cas, les règlements municipaux ou provinciaux **doivent** être respectés pendant la sélection de l'emplacement et l'installation à cet emplacement. Veuillez vérifier auprès de la municipalité pour obtenir des détails.

2. OPTIONS POUR LA SÉLECTION DE L'EMPLACEMENT EN ORDRE DE PRIORITÉ

Veuillez vous assurer que votre sélection est effectuée en fonction de l'ordre de priorité suivant :

TYPE N^{O} 1 ▶ Un **emplacement de type 1** est un emplacement potentiel situé sur une route avec des trottoirs ou des bordures. Il s'agit d'un emplacement de premier choix. En général, il s'agit de chaussées où les voitures roulent à une vitesse inférieure ou égale à 60 km/h.	**RESTRICTIONS POUR TOUS LES EMPLACEMENTS DE TYPE 1** Une installation **ne peut** avoir lieu dans un emplacement qui se trouve : 1. Sur une route où la limite de vitesse est supérieure à 80 km/h. 2. Sur une route où il y a plus de quatre voies. 3. Trop près d'une voie réservée au virage à droite. 4. À moins de neuf mètres d'une intersection. 1. À moins de trois mètres d'une allée résidentielle. 2. Dans les endroits non conformes aux normes en matière de marge de reculement. Les emplacements doivent être approuvés par la municipalité.
TYPE N^{O} 2 ▶ Un **emplacement de type 2** est un emplacement potentiel situé sur une route ayant les caractéristiques suivantes : – ne comporte aucun trottoir ou aucune bordure; et – donne accès principalement à des résidences ou des fermes ou donne accès à une zone résidentielle, mais qui sert surtout à des fins résidentielles; et – a un débit journalier moyen annuel de moins de 750 véhicules; et – ne sert pas de route de transit (même s'il ne s'agit pas d'un cul-de-sac ou d'un croissant).	**RESTRICTIONS POUR TOUS LES EMPLACEMENTS DE TYPE 2** Une installation **ne peut** avoir lieu dans un emplacement qui se trouve : 3. Sur une route où la limite de vitesse est supérieure à 80 km/h. 4. Sur une route où il y a plus de quatre voies. 5. Trop près d'une voie réservée au virage à droite. 6. À moins de neuf mètres d'une intersection. 7. À moins de trois mètres d'une allée résidentielle. 8. Dans les endroits non conformes aux normes en matière de marge de reculement. Les emplacements doivent être approuvés par la municipalité ou l'administration routière.

TYPE N^{O} 3
Un **emplacement de type 3** est un emplacement potentiel qui sera situé sur un terrain privé (églises, centres commerciaux, salles municipales, etc.). Une entente relative au permis d'occupation doit être conclue entre Postes Canada et le propriétaire du terrain.

TYPE N° 4 ▶

Un **emplacement de type 4** est un emplacement potentiel situé sur une route sans trottoir ou sans bordure ayant un volume de circulation plus élevé et n'ayant pas accès à un lotissement ou à un ensemble résidentiel ou qui se trouve à l'extérieur. Si ce type est sélectionné, reportez-vous à la section 5 pour consulter les *prochaines étapes à suivre*. *Vérifiez également auprès des administrations routières pertinentes et assurez-vous que toutes les spécifications plus rigoureuses sont respectées.*

RESTRICTIONS POUR TOUS LES EMPLACEMENTS DE TYPE 4

Une installation **ne peut** avoir lieu dans un emplacement qui se trouve :

1. Sur une route où la limite de vitesse affichée est supérieure à 80 km/h.
2. Sur une route dont les voies sont séparées par une ligne médiane jaune double.
3. Sur une route où il y a plus de quatre voies.
4. Trop près d'une voie réservée au virage à droite.

Les emplacements qui relèvent d'une municipalité doivent être approuvés par cette dernière. L'approbation du gouvernement provincial pourrait également s'avérer nécessaire.

3. EMPLACEMENTS DE TYPES 1 ET 2

Lorsqu'il est question d'un emplacement de type 1 ou 2, l'ASL se servira du formulaire de localisation de l'emplacement de BPCOM pour consigner l'emplacement physique et les autres détails à l'intention de ProFac aux fins d'utilisation pendant le procédé d'installation.

Pratiques exemplaires générales pour la sélection des emplacements de types 1 et 2

En plus des restrictions indiquées à la section 2, l'ASL doit aussi tenir compte des éléments suivants au moment de sélectionner un emplacement approprié :

1. Essayez de choisir des emplacements pour l'installation situés sous ou près d'un réverbère pour des raisons de sécurité et de protection.

2. Tous les emplacements doivent être accessibles en fauteuil roulant.

3. Cherchez des emplacements où les clients pourront y accéder à pied de leur domicile au lieu de devoir stationner à proximité. Prenez la bonne habitude de choisir un emplacement que le client peut voir de son domicile pour aller chercher son courrier.

4. Gardez à l'esprit le courant logique de la circulation au moment de choisir un emplacement (p. ex. comment les gens se rendent au travail et rentrent à la maison le soir).

5. Évitez les zones où le sol est instable, les pentes sont escarpées, et où il y a possibilité d'éboulement, etc.

6. Les installations sur l'emplacement temporaire doivent être situées le plus près possible de l'emplacement permanent.

Intersections

La distance minimale exigée à partir des intersections est de neuf mètres. Il ne s'agit que de la distance minimale. L'emplacement peut, dans la mesure du possible, être situé plus loin de l'intersection. Cette exigence s'applique à tous les types d'intersection : une intersection avec feux de signalisation, une intersection réglementée par deux panneaux d'arrêt, une intersection réglementée par quatre panneaux d'arrêt, une intersection réglementée par un panneau « Cédez », une intersection non réglementée ou un rond-point. Une voie d'arrêt n'est pas requise.

4. EMPLACEMENTS DE TYPE 3

Lorsqu'il est question d'un emplacement de type 3, l'ASL se sert du formulaire de localisation de l'emplacement de BPCOM pour consigner l'emplacement physique et les autres détails à l'intention de ProFac aux fins d'utilisation pendant le procédé d'installation.

De plus, l'ASL doit conclure une entente relative au permis d'occupation avec le propriétaire du terrain. Il existe deux types de permis : le formulaire long et le formulaire court. Le

Annexe 13 : « Collaboration avec les municipalités afin de protéger le service postal pour tous les canadiens.

Collaboration avec
les municipalités afin de
protéger le service postal
pour tous les Canadiens

Engaging with Municipalities
to Ensure Postal Service for
All Canadians

POSTES CANADA POST

CANADA POST POSTES CANADA

La transition des lettres aux colis

Les besoins des Canadiens en matière de services postaux changent. Ils ont expédié près de 1,2 milliard de lettres de moins en 2013 qu'en 2006. Ce déclin continu entraîne des conséquences financières très importantes. Postes Canada a affiché une perte opérationnelle de 193 millions de dollars en 2013.

Le magasinage en ligne est en pleine croissance et les Canadiens comptent sur Postes Canada pour livrer leurs colis. Postes Canada est le chef de file dans le marché de la livraison des colis des entreprises aux consommateurs. Une transition sans précédent est en train de se produire, des lettres vers les colis. Postes Canada transforme ses activités en conséquence.

Un plan audacieux mais réaliste pour protéger le service postal

Postes Canada a annoncé son Plan d'action en cinq points en décembre 2013. Ce plan permettra d'assurer l'avenir du service postal et de faire en sorte que Postes Canada ne devienne pas un fardeau pour les contribuables.

Voici les cinq initiatives :

- Le passage aux boîtes postales communautaires d'ici cinq ans pour les cinq millions de ménages qui reçoivent leur courrier à la porte
- L'adoption d'une nouvelle approche de tarification des envois Poste-lettres[MC]
- L'amélioration de la commodité du réseau de vente au détail en augmentant le nombre de bureaux de poste concessionnaires
- La simplification des opérations
- Les solutions aux coûts de main-d'œuvre

Les boîtes postales communautaires

Les boîtes postales communautaires offrent des compartiments individuels pour le courrier et des compartiments plus grands pour les colis, tous verrouillés. Ces boîtes desservent des millions de Canadiens depuis trois décennies.

Le saviez-vous?

- Seulement un tiers des adresses canadiennes reçoivent encore leur courrier à la porte. Les autres, les deux tiers des ménages, reçoivent déjà leur courrier et leurs colis dans une boîte postale communautaire, une boîte postale multiple ou à l'entrée d'un immeuble, une boîte aux lettres rurale, ou encore un bureau de poste.
- Il n'y aura aucun changement au mode de livraison des clients suivants :
  - les personnes qui habitent dans un appartement, un condo ou une résidence pour personnes âgées et qui reçoivent le courrier dans une case à l'entrée;
  - les personnes qui reçoivent leur courrier à une boîte aux lettres en bordure du chemin dans un secteur rural.
- Les entreprises continueront de recevoir la livraison à la porte si elles se trouvent dans des « corridors d'affaires » ou si elles reçoivent un volume relativement élevé de courrier.
- La livraison du courrier à la porte est plus de deux fois plus coûteuse que la livraison à une boîte postale communautaire.
- Une fois entièrement mise en œuvre, l'initiative concernant les boîtes communautaires devrait permettre à Postes Canada d'épargner entre 400 et 500 millions de dollars par année.

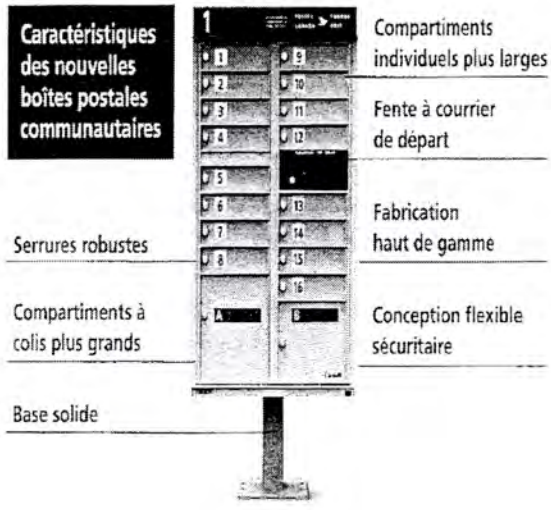

Boîtes postales communautaires :

Des consultations significatives dans la communauté

Postes Canada tirera profit de l'expérience qu'elle a acquise en servant des millions de Canadiens pendant des décennies par l'intermédiaire de boîtes postales communautaires et s'appuiera sur l'expertise des municipalités auprès de leurs collectivités.

Il n'y a pas d'approche unique qui convienne à toutes les consultations. Postes Canada travaillera avec chaque municipalité, individuellement, pour s'assurer que la consultation sur l'emplacement des boîtes postales communautaires est significative.

Postes Canada s'engage à prendre les mesures suivantes :

- Solliciter la participation des maires et des conseillers dès le départ, leur exposer le processus de conversion et les tenir informés à toutes les étapes.
- Envoyer aux résidants une trousse d'information qui leur indique, entre autres, comment ils peuvent exprimer leurs priorités et préférences.
- Fournir les commentaires des résidants au maire, aux conseillers municipaux et au service de l'urbanisme de leur municipalité.
- Fournir au service de l'urbanisme les plans d'implantation provisoires qui serviront de base aux discussions sur les emplacements possibles.
- Travailler étroitement avec le service de l'urbanisme pour déterminer les meilleurs emplacements en tenant compte de facteurs tels que la sécurité, l'accessibilité et la proximité.

Réponses aux questions et aux préoccupations de vos résidants

Si je suis une personne âgée ou si j'ai de graves problèmes de mobilité, comment vais-je faire pour aller chercher mon courrier à la boîte communautaire?

Postes Canada comprend que certaines personnes âgées ou handicapées sont très inquiètes de la transition de la livraison à la porte vers une boîte postale communautaire. Postes Canada est sensible à leurs besoins et maintient son engagement à garantir l'accès aux services postaux pour tous.

Postes Canada met actuellement au point d'autres moyens pour les personnes qui pourraient faire face à des difficultés inacceptables en raison de la livraison à une boîte postale communautaire. Si des résidants considèrent que leur mobilité est considérablement réduite et qu'ils n'ont pas de solution de rechange pour accéder à leur boîte communautaire, nous les encourageons à communiquer directement avec Postes Canada au **1 844 454-3009**.

Qui sera responsable de l'entretien de ma boîte communautaire?

Postes Canada reconnaît que c'est à elle qu'il incombe d'entretenir le réseau de boîtes postales communautaires, que ce soit pour le déneigement ou l'enlèvement des déchets ou des graffitis. Nous entretenons les boîtes postales communautaires en combinant les mesures préventives et l'entretien continu.

Est-ce que mon courrier sera en sécurité dans une boîte postale communautaire?

Postes Canada prend très au sérieux la sécurité du courrier de ses clients. Nous livrons le courrier aux boîtes postales communautaires depuis plus de 30 ans et ces boîtes offrent une excellente sécurité.

Les unités ont été conçues et construites pour être sûres et à l'épreuve du vol. De plus, elles sont dotées des plus récents dispositifs de sécurité. Les tentatives d'effraction aux boîtes postales communautaires sont rares. Lorsqu'ils se produisent, ces incidents font l'objet d'une enquête approfondie par notre équipe interne d'inspecteurs qui collabore avec la police locale.

Vous trouverez les réponses à d'autres questions des Canadiens au sujet des boîtes postales communautaires à l'adresse postescanada.ca.